VENDREDI 03 MARS 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1721
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ASSURANCES CLIMATIQUES
PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE.
Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.
Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. 02/2023 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

Des régionaux qui brillent au Salon



Depuis son ouverture, le 25 février, le Salon International de l'Agriculture de Paris a déjà permis de mettre en évidence l'excellence dans le domaine de l'élevage. Bovins, ovins, équins défilent sur les rings et sous les yeux des différents jurys. À ce jeu, des représentants de Côte-d'Or, de l'Yonne ou de la Nièvre ont pu se mettre en évidence. Retrouvez-les dans nos pages et également dans le prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Pages 03 et 04



PRODUCTIONS P.17

Séchoir thermovoltaïque // Une technologie unique en France



DOSSIER P.18

Spécial enseignement agricole

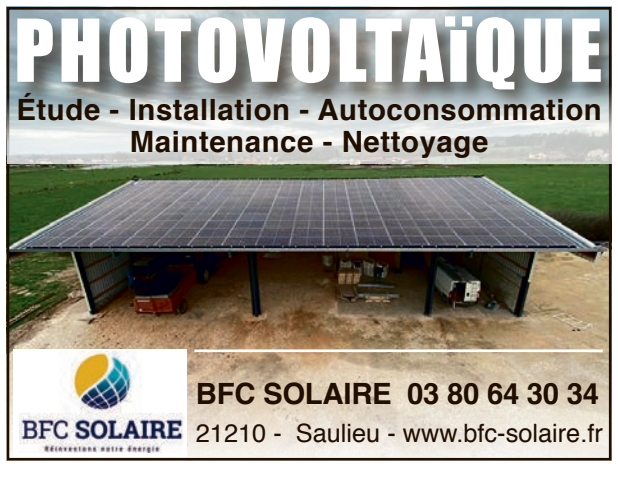


Sicafome

RURALITÉ P.26

Marché au cadran // La Sicafome a 40 ans





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE : UNE PETITE VIRÉE PARISIENNE

.05 EXPORTATION DE BLÉ : CAP SUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : *« POUR UNE FOIS, ON NE PERD PAS »*

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SESSION

.08 ACTION SYNDICALE : VISITES SURPRISES CHEZ MCDONALD'S

.09 GDS : QUELLE SITUATION SANITAIRE DANS L'YONNE ?

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.10 FERME DE JALOGNY (71) : UN SITE EXPÉRIMENTAL REDYNAMISÉ

.11 INNOVATION : NE PAS LAISSER PARTIR LA VALEUR DES DONNÉES AGRICOLES

.12 SYNDICALISME : VOUS AVEZ DIT NOUVEAU FEADER ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 COLZA : APPORTER LE SOUFRE DÈS LE DÉBUT DE LA MONTAISON

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 CHÂTILLON-SUR-SEINE : BIEN PRÉSENTER UN ANIMAL LORS D'UN CONCOURS

.15 RACE SIMMENTAL : UN SYNDICAT PLEIN DE VIE

.16 INSTALLATION : DES CHOIX À FAIRE

.17 UCC : FIN DE SAISON SUR UNE NOTE POSITIVE

DOSSIER //

.18 SPÉCIAL ENSEIGNEMENT AGRICOLE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 MARCHÉ AU CADRAN : LA SICAFOME A 40 ANS

.27 ÉVÉNEMENT : UNE JOURNÉE AU REFUGE DE THIERNAY

.28 INTERVIEW : *« BIO ET HVE SONT COMPLÉMENTAIRES »*

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 SPORT : COURS JULIE, COURS !

.40 GASTRONOMIE : NAÏS PIROLLET, L'ÉTOILE MONTANTE DE LA CUISINE



// LE DESSIN

// EN BREF

Aide alimentaire Des bénéficiaires aux profils *« de plus en plus hétérogènes »*

Les profils des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont de *« plus en plus hétérogènes »*, démontre une étude présentée par les Banques alimentaires le 27 janvier au Salon de l'agriculture. Ce phénomène est notamment lié aux crises économiques et sanitaires rencontrées depuis 2008. Le nombre de bénéficiaires a triplé en dix ans, passant de 820 000 en 2011 à 2,4 millions fin 2022. L'immense majorité d'entre eux (94 %) vit sous le seuil de pauvreté. Les personnes seules (41 %) et les familles monoparentales (31 %) représentent la majeure partie des demandeurs. Les *« travailleurs pauvres »* sont de plus en plus nombreux à avoir recours à l'aide alimentaire. *« Les deux tiers des personnes accueillies (ayant un emploi, ndlr) ont un contrat à temps partiel »*, et 60 % sont en CDI, précisent les banques alimentaires. La directrice générale des banques alimentaires Laurence Champier relève que « de plus en plus de personnes stables » professionnellement font appel aux associations. La hausse des prix dans le commerce augmente significativement le recours à l'aide alimentaire, soulève l'étude. La cherté des produits alimentaires est la principale motivation invoquée par 63 % des bénéficiaires, en hausse de 9 % par rapport à 2020. En outre, 67 % affirment qu'ils ne peuvent pas se passer de l'aide alimentaire (+15 %).

Pesticides *« Rien que le cadre européen »*, promet Élisabeth Borne, sauf *« cas de force majeure »*

Dans le cadre de sa visite au Salon de l'agriculture le 27 février, la Première ministre est revenue sur les rapports entre les réglementations européenne et française, après les récentes décisions concernant les néonicotinoïdes et le S-Métolachlore : *« En matière de produits phytosanitaires, nous respecterons désormais le cadre européen, et rien que le cadre européen »*, a promis Élisabeth Borne. Et de préciser : *« Nous ne créerons aucune distorsion de réglementation pour nos producteurs sauf en cas de force majeure, quand la santé publique est menacée »*. Au sujet de la gouvernance des AMM (autorisations de mise sur le marché) des pesticides, la Première ministre a simplement annoncé que son gouvernement *« travaille aux problèmes qui subsistent dans le processus d'autorisation de mise sur le marché »*. Et de citer *« la mauvaise synchronisation entre les calendriers français et européen de réexamen des substances »*, et le *« renforcement nécessaire des moyens de l'Efsa »*. La présidente de la FNSEA Christiane Lambert – qui plaidait pour une reprise en main du sujet par les Pouvoirs publics – estime avoir *« été entendue sur la nécessité d'un changement de méthode dans les décisions »*. Selon elle, la Première ministre envisagerait *« une modification par la loi »* afin de redonner « au politique » du pouvoir sur les autorisations de produits. *« Le ministère de l'Agriculture devrait avoir un droit de regard sur les décisions de l'Anses »*, prévoit Christiane Lambert, alors que l'agence sanitaire assume la compétence exclusive des AMM depuis une réforme de Stéphane Le Foll en 2014.

Pesticides Élisabeth Borne veut *« investir massivement »* dans les alternatives

À l'occasion de sa visite au Salon de l'agriculture, la Première ministre a, comme attendu, annoncé le lancement d'ici l'été d'*« un plan de développement d'alternatives pour les produits phytosanitaires les plus importants, appelés à être retirés du marché lors des prochaines années »*. Il sera abondé par des fonds du plan France 2030 – le montant n'a pas été précisé. Ce nouveau plan inclura notamment les instituts techniques et les fabricants, appelés à prendre des *« engagements sur leurs plans de travail des prochaines années »*. Ce plan dédié à la *« recherche et à l'innovation »* doit, au passage, *« renforcer nos moyens pour l'agriculture biologique »*. Une annonce bien vue par la FNSEA qui avait poussé auprès de l'Élysée et de Matignon pour *« une planification pluriannuelle des alternatives »*, très proche du *« plan de développement des alternatives »* envisagées par la Première ministre. Plus largement, Élisabeth Borne appelle son gouvernement à présenter une nouvelle mouture d'Écophyto d'ici l'été également, intitulée Écophyto 2030.

// EN IMAGE

Viande Les éleveurs bovins appellent le gouvernement à la cohérence


Crédit Sergiy Molchenko

À la veille de l'ouverture du salon de l'Agriculture, la fédération nationale bovine a interpellé le président de la République sur son intention réelle de maintenir l'élevage bovin en France. *« Les élevages herbagers, familiaux, ancrés sur les territoires, avec des systèmes agronomiquement équilibrés associant prairies et cultures, la France veut-elle les exposer à tous les dangers ? »*, s'interroge la fédération dans un communiqué. La section spécialisée de la FNSEA s'interroge notamment sur la volonté du gouvernement d'exiger la réciprocité des normes de production dans les échanges commerciaux. *« Le contenu de l'accord avec le Mercosur (…) ne contient toujours pas de « clause miroir » visant à conditionner l'importation de 99 000 tonnes supplémentaires de viandes bovines sud-américaines à droits de douane réduits, au respect des normes de production environnementales et sanitaires de l'UE »*, déplore la fédération. Au moment où les États-membres de l'Union européenne examinent la directive sur les émissions industrielles (IED) qui s'apprête à soumettre les élevages bovins à des charges supplémentaires, la FNB réclame que la France *« cesse d'œuvrer au déclin de l'élevage bovin en France »*.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// SIA 2023

Le Salon de l'Agriculture inauguré par Emmanuel Macron

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a inauguré le 25 février la 59e édition du Salon international de l'agriculture. L'occasion pour lui de rappeler son attachement à l'agriculture française, à la souveraineté alimentaire. Il a aussi appelé à la sobriété sur l'eau.

C'est entouré des principaux représentants des organisations professionnelles agricoles, dont Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, qu'Emmanuel Macron a inauguré la 59e édition du Salon international de l'agriculture à Paris, non sans avoir, au préalable rencontré les acteurs de la filière pêche puis quelques minutes plus tard les organisations agricoles.

« Nous sommes très loin de la mise en œuvre de la souveraineté », ont interpellé, lors de ce huis clos, les responsables agricoles. Ils demandent d'accentuer la recherche et de coordonner les instances pour trouver des solutions, en faisant référence à l'interdiction des néonicotinoïdes sur les betteraves sucrières et à la volonté de l'agence de sécurité sanitaire (Anses) d'interdire la vente de S-Métolachlore. *« Il faut que le politique reprenne la main pour ne pas perdre les outils de production en France »*, ont-elles ajouté. La FNSEA a profité de cette occasion pour lancer une pétition sur la souveraineté alimentaire appelée *« Jeveuxconsommerfrançais »* qui est mise en ligne pendant la durée du salon et pour laquelle le syndicat espère au moins 100 000 signatures. La FNSEA y réclame, une fois de plus, de *« ne pas importer de l'alimentation que nous ne voulons pas »*.

Mercosur

Arrivé à 9 h 30, il a coupé le traditionnel cordon tricolore aux côtés du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, du président du Ceneca, Jean-Luc Poulain et de Christiane Lambert avant d'entamer son parcours à travers les allées du Salon déjà bien remplies. Il a commencé par saluer l'égérie de ce grand rendez-vous annuel de l'agriculture et des traditions culinaires : Ovalie, la vache de race Salers accompagnée de ses jumelles Utopie et Utopia.

Les propriétaires d'Ovalie, Marine et Michel Van Simmertier l'ont notamment interpellé sur la sécheresse, les rats taupiers ainsi que sur le Mercosur. *« Moi, j'ai tenu une position de fermeté sur le Mercosur et je vais continuer à la tenir […] je veux qu'ils (les pays du Mercosur, ndlr), respectent autant que nous l'environnement et qu'il y ait des clauses miroirs »*, a répondu le chef de l'État. Il a également appelé les distributeurs à *« faire un effort sur leurs marges »* face à l'inflation. Les prix de l'alimentation sont en hausse de 12 % sur un an, en raison notamment de la guerre en Ukraine et de la reprise économique post-Covid. Emmanuel Macron s'est ému que 70 % de la viande servie dans la restauration hors domicile, soit étrangère : *« Elle n'est pas française. Ça, ce n'est pas le Mercosur. Il faut que la filière s'organise mieux. On sert de la viande européenne. Il n'y a rien qui l'impose »*, a-t-il ajouté.

« Planifier tout ça »

Emmanuel Macron a été interpellé sur la réforme des retraites, notamment par plusieurs personnes qui ont brandi des pancartes dénonçant le report de l'âge légal à 64 ans. Ces dernières ont été vite écartées par le service de protection de l'Élysée, venu en nombre. Il a également eu un échange très vif avec un écologiste radical du collectif Dernière rénovation. Ce dernier arborait un T-shirt estampillé *« A quoi tu sers ? »*. Le Président lui a rétorqué : *« vous êtes la démonstration d'une forme de violence civique »* et il a déploré qu'il refuse le débat.

Il a aussi appelé à la mise en place d'un *« plan de sobriété sur l'eau »* en s'inspirant du plan de sobriété énergétique évoquant sans détour *« la fin de l'abondance »*. *« On sait qu'on sera confronté comme on était l'été dernier à des problèmes de raréfaction (d'eau) : plutôt que de s'organiser sous la contrainte au dernier moment avec des conflits d'usage, on doit planifier tout ça »*, a expliqué Emmanuel Macron, en appelant à *« mieux récolter l'eau de pluie »*, *« avoir moins de fuites dans les réseaux d'eau »* et *« mieux répartir l'utilisation de l'eau potable selon les usagers »*, notamment en *« continuant de produire et d'investir sur des retenues collinaires »*. *« L'accès à l'eau est stratégique pour la souveraineté alimentaire, en particulier dans un contexte de changement climatique »*, a-t-il ajouté. Emmanuel Macron a aussi invité la profession à réfléchir et poser un *« cadre pour une nouvelle approche »* sur les produits phytosanitaires avec un moindre recours aux pesticides. Enfin, le Président de la République qui s'est dit *« frappé par la mobilisation de nos compatriotes qui sont très en soutien de notre agriculture »* a lancé l'idée d'une réflexion sur l'élevage, intégrant le bien-être animal.

Au total, le Président de la République aura passé un peu plus de treize heures sur le Salon, une heure-et-demie de moins qu'en 2019 (lire encadré). L'an dernier, en raison invasion de l'Ukraine par la Russie, il ne s'était attardé qu'à peine plus de deux heures.

Christophe Soulard, Actuagri



Emmanuel Macron a inauguré la 59e édition du Salon international de l'agriculture.

Les records du Salon

14 h : c'est le record de présence d'un président de la République sur le Salon. Il a été établi en 2019 par Emmanuel Macron.
703 407 visiteurs : le record de fréquentation a été confirmé lors de l'édition 2014. Lors de sa première édition en 1964, il avait déjà accueilli près de 300 000 individus. En 2022, 633 123 personnes s'étaient déplacées Porte de Versailles.
1 300 : C'est le nombre d'exposants qui se sont déplacés en 2013 et 2014. L'actuelle édition rassemble plus de 1 000 exposants.
Zéro : François Mitterrand est le seul président en exercice à ne s'être jamais déplacé au Salon de l'Agriculture pendant les quatorze années de son mandat. À noter que Jacques Chirac ne l'a, lui, raté qu'une seule fois entre 1972 et 2011. C'était en 1979 après son accident de voiture.



// SALON DE L'AGRICULTURE

21

Une petite virée parisienne

Une délégation côte-d'orienne était mardi au salon de l'agriculture. Retour en images avant des résultats complets dans notre prochaine édition.

Le Conseil départemental organisait sa traditionnelle journée au Salon de l'agriculture ce mardi. De nombreux visiteurs ont participé à ce rendez-vous en allant encourager les Côte-d'oriens qui étaient en concours, notamment en Simmental Française et Traits Auxois. Une très belle journée placée sous le signe de la convivialité.

AG



Aurélien Decaen, éleveur à Thoisy-le-Désert, a été félicité par François Sauvadet pour la performance réalisée par son Cob normand. Kimba de Nesque, sa pouliche de 3 ans, s'est classée à une très belle seconde place du concours. Cet animal s'était qualifié au salon suite à sa victoire au national organisé dans la Manche, devant quarante concurrents !



Ça cartonne ! La P'tite Ferme, de Poiseul-la-Ville, était présente sur le stand de BGS : ses nombreux produits (burgers, sandwichs, saucissons, viandes séchées, jambons, terrines...) sont partis comme des petits pains, à tel point qu'un réapprovisionnement a été nécessaire à mi-parcours. Au salon, l'équipe de Jean Bertrand était également *«en cuisine»* pour l'ensemble des éleveurs de races Brune et Jersiaise (25 personnes au début du Sia, 80 sur la fin). La P'tite Ferme sponsorisait en outre le groupe des Brunes d'Or, alignée au TIEA par le lycée La Barotte.



JA21 était là ! Plusieurs membres du conseil d'administration ont répondu favorablement à l'invitation du Conseil départemental pour cette belle journée dédiée à la Côte-d'Or.



Michel Menestrier, éleveur à Villy-en-Auxois et président de la race Simmental Française, a remis le prix de la meilleure bouchère à Damien Guillier, salarié à l'EARL Richard Christophe.



Belle ambiance avec les éleveurs de Traits Auxois. Le titre 2023 a été remporté par Dolly d'Huilly, jument appartenant à Édouard Beurton, éleveur à Censerey.



Elsa Harnet, fille d'éleveurs à Maisey-le-Duc, s'est rendue pour la première au salon de l'agriculture. La jeune fille qui a fêté ses 16 ans à Paris présentait Rany, une génisse de deux ans et demi élevée sur la ferme familiale.

// EXPORT DE BLÉ

21 Cap sur l'Afrique de l'ouest

Dijon Céréales, via l'union de commercialisation Cérévia, vient de livrer de très gros volumes de blé au Togo et au Cameroun.



Amandine Ibled

Un navire de 180 mètres de long a été chargé de 34 000 tonnes de blé à Fos-sur-Mer.

L'agriculture de Bourgogne Franche-Comté est en capacité de nourrir ses concitoyens mais aussi des populations de pays parfois lointains. Des convois maritimes depuis le terminal céréalier de Pagny-le-Château, en Côte-d'Or, viennent de l'illustrer. *« Ces chargements se sont succédé et ont pris la direction de Fos-sur-Mer. Les cales du Carlota Bolten, un navire maritime de 180 mètres de long, ont été chargées de 33 000 tonnes de blé meunier par les équipes de la SEPT, la Société d'exploitation du port des Tellines et de ses partenaires portuaires »*, indique Didier Lenoir, président de Dijon Céréales. *« La quasi-intégralité de ce chargement venait de notre coopérative »*, poursuit l'agriculteur du village de Charmes, qui salue le véritable *« tour de force »* des différentes équipes de Dijon Céréales, Logivia et de Cérévia pour acheminer la marchandise : *« il a fallu assurer la logistique de nos silos jusqu'à Pagny, en camions. Descendre les barges jusque dans le sud de la France n'est pas anodin non plus, c'est un véritable métier, celui des mariniers. En empruntant la Saône puis le Rhône, je tiens aussi à le faire remarquer : nous avons économisé le transport d'un millier de camions sur la route. Nous sommes sur un système très vertueux, c'est une autre satisfaction »*.

Toute première fois

Les 33 000 tonnes de blé, une fois chargées, ont pris la direction de l'Afrique de l'Ouest, et plus précisément du Togo et du Cameroun : *« Ces destinations sont nouvelles pour nous, il s'agit là de nouveaux débouchés. Jusqu'à présent, les pays de l'Afrique du nord étaient nos seuls clients sur ce continent, trois gros cargos étaient notamment partis pour l'Algérie juste avant les dernières moissons. Au Togo et au Cameroun, les formules de panification sont assez similaires aux nôtres, et la qualité de notre blé est bien sûr reconnue. Nous espérons que ces échanges se pérenniseront »*. Didier Lenoir ajoute que 10 500 tonnes de blé ont été vendues et transportées en Italie sur la même période : *« décidément, beaucoup de marchandises ont bougé ces derniers jours… Ces transactions sont aussi l'occasion de mettre l'accent sur les installations de Cérévia, essentielles pour exporter nos céréales, mais aussi l'important travail commercial de cette union, ses relations au niveau international et ses compétences en matière de trading »*.

AG

// APICULTURE

58 S'inspirer de la Suisse

Voyager pour apprendre, c'est le pari fait par Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté pour comprendre la méthode helvétique de lutte contre le principal ravageur de la ruche, le varroa.

Voyager pour apprendre, c'est le pari fait par Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté (IB FC) pour comprendre la méthode de lutte helvétique contre le principal ravageur de la ruche, le varroa. Chloé Salen (IB FC) et Damien Nicolas (Bio Bourgogne) sont partis, accompagnés de 17 apiculteurs, professionnels et amateurs entre Lausanne et Berne. Au programme, deux jours de visites, de rencontre et d'échanges avec des intervenants variés.

Mais à quoi ressemble l'apiculture suisse ? Parmi les premiers enseignements, il faut noter que la Suisse présente une apiculture moins professionnalisée que la France et que le nombre de ruches par professionnels est moins élevé avec en moyenne 215 ruches, contre 350 en France. Cependant, la densité est bien supérieure : de l'ordre de 4,7 ruches/km² en Suisse, avec des secteurs à plus de 30, voire jusqu'à 60, contre 2,9 ruches/km² en France et même 2,5 en BFC. En France, la mortalité de ruchers est croissante et l'apparition de résistances aux produits chimiques utilisés contre le varroa se multiplie. Dans le même temps, en Suisse, les problématiques de varroa sont stables et à un niveau plus faible qu'en France. Les produits chimiques sont quasiment tous interdits à l'utilisation, à l'instar de l'amitraze, pour ne citer qu'un des plus répandus et utilisés en apiculture conventionnelle en France. Alors comment font-ils ? Les conseillers IB FC et Bio Bourgogne apportent quelques éléments de réponse : *« la lutte contre le varroa destructor est principalement portée par l'utilisation d'acides organiques : acides formique et oxalique, avec un total de 3 traitements par an en moyenne. Des traitements fréquents mais avec des molécules naturelles et aux bénéfices multiples qui allient efficacité et non développement de résistances. Une découverte pour nos apiculteurs »*. Ce voyage a également été l'occasion de comprendre l'organisation des formations apicoles et le système de contrôle sanitaire mis en place. Pour finir, il a permis de visiter un rucher traditionnel, le rucher pavillon. Un rucher en forme de chalet qui contient de multiples ruches s'ouvrant par l'arrière (système Bürki).

Bio Bourgogne / IB FC



Bio Bourgogne

17 apiculteurs ont fait le déplacement en Suisse.

// GRIPPE AVIAIRE

89 La zone de contrôle temporaire élargie à tout le département

Dans un communiqué en date du 22 février, la préfecture de l'Yonne informe que la zone de contrôle temporaire faune sauvage, qui concernée initialement 71 communes icaunaises, a été étendue à l'ensemble du département. Cela fait suite à un nouveau cas d'influenza aviaire découvert sur un héron cendré retrouvé mort, sur une commune de Puisaye, en dehors de la zone initiale.

Les mesures mises en place pour protéger les élevages de volailles d'une potentielle contamination par la faune sauvage restent inchangées, c'est-à-dire : un renforcement des mesures de biosécurité (mise à l'abri), une surveillance renforcée des élevages en particulier des élevages de palmipèdes (cygnes, oies et canards), des autorisations de mouvements délivrées sous conditions, et une adaptation des activités en lien avec la chasse.

Cette zone de contrôle temporaire pourra toujours être levée après un délai de 21 jours si aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'est décelé dans les exploitations et si aucun nouveau cas n'est survenu dans la faune sauvage libre. Dans le cas contraire, elle sera maintenue jusqu'à stabilisation de la situation. À noter que pour l'heure, aucun cas d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été déclaré en élevage ou en basse-cour dans le département.

Christopher Levé

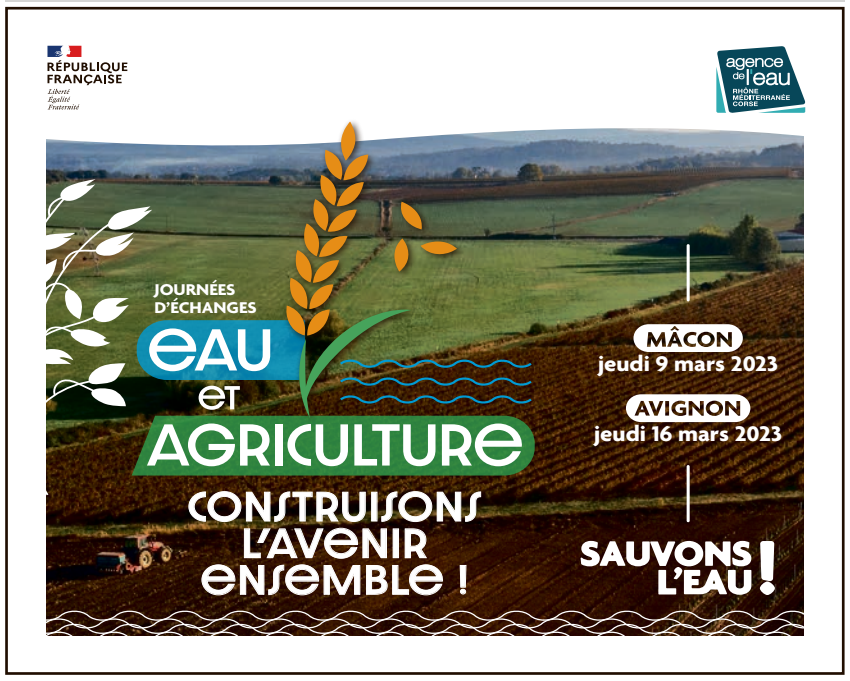
// EN BREF

Salon de l'agriculture Le fleuron de la race



Le Gaec nivernais Marion est sélectionné pour participer au Salon de l'agriculture dans la catégorie mouton Charollais. Pour les associés (Michel et Mickaël installés respectivement en 1984 et 2007), *« même si le salon est devenu au fil des ans un événement 100 % grand public qui n'est pas représentatif du métier d'éleveur (car organisé dans un lieu citadin bien différent de nos exploitations d'élevages), le concours national de la race est l'occasion de confronter le fleuron de la sélection Charollaise. Pour nous, le mouton Charollais est la race à viande la plus importante en France grâce à ses atouts majeurs : améliorateur de la qualité bouchère en croisement avec la plupart des races et apporteur de plus-value sur ces produits »*. Ils concluent : *« le salon sera le moment de partager notre métier qui est une véritable passion »*. Pour rappel, le Gaec Marion, qui compte 100 brebis Charollaises, 130 vaches charolaises et 220 ha dont 15 ha de céréales, ira au Salon avec deux femelles antenaises (nées en 2022), deux mâles antenais (nés en 2022) et un bélier (né en 2021).

Chloé Monget



Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

« Pour une fois, on ne perd pas »

La session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est penchée sur plusieurs sujets, dont la prochaine Pac.

Les sessions de la Chambre d'agriculture sont à chaque fois l'occasion d'aborder des dossiers en présence des représentants de l'État, en l'occurrence Franck Robine, préfet, et Florence Laubier, directrice de la DDT, pour ce 24 février. La Pac figurait notamment à l'ordre du jour. La Côte-d'Or se sort *« plutôt bien »* de cette réforme, comme l'indique Vincent Lavier : *« Les budgets sont maintenus dans l'ensemble. Pour une fois, on ne perd pas. C'est forcément une satisfaction car cela n'était jamais arrivé… Nous avons réussi à unir nos forces et tenir un discours commun entre toute la profession agricole de Bourgogne Franche-Comté. Ce n'était pas forcément gagné d'avance car nous n'avons pas toujours les mêmes intérêts. Notre position a sans doute pesé dans les décisions qui ont été prises au ministère, avec l'appui des services de l'État et du Conseil régional » »*. Le président de la Chambre d'agriculture se félicite également de la reconnaissance inédite des zones intermédiaires : *« c'est une première là aussi, leurs spécificités sont reconnues par le biais d'une MAE[1]. Certes, elle ne répond pas à tous les enjeux, elle ne concernera pas énormément de monde dans un premier temps et l'enveloppe budgétaire n'est pas assez importante à nos yeux, mais les caractéristiques de notre territoire sont écrites quelque part, c'est une avancée »*. Dans cette Pac 2023, seuls les *« grands »* troupeaux allaitants seront perdants. Jusqu'à présent, une aide à la vache allaitante était proposée dès le vêlage. Tous les animaux de plus de 16 mois présents au moins six mois sur l'exploitation seront dorénavant éligibles, en fonction des UGB. *« Dans les systèmes mixtes, cette perte pourra être éventuellement compensée par les protéines végétales »*, précise Vincent Lavier.



Le rendez-vous était donné au lycée de Plombières-lès-Dijon.

Stratégie eau

Le grand point fort de cette session était une présentation sur la gestion de l'eau par des techniciens de Dijon Céréales, l'Alliance BFC et la Chambre d'agriculture. Il a été rappelé, devant les services de l'État, que l'eau est nécessaire pour la production agricole mais aussi pour la fabrication d'aliments (bétail et consommation humaine…). L'exposé s'est notamment intéressé aux conséquences du changement climatique. À l'horizon 2050, sur sol intermédiaire, il deviendra plus difficile de produire sans pertes conséquentes de rendement. Les simulations faites sur le blé sont de -15 q/ha soit -20 % en moyenne par rapport aux rendements actuellement observés. Il est donc nécessaire d'agir, dès maintenant. *« Si rien n'est fait, plus tard, on nous reprochera sans doute d'avoir attendu, de ne pas s'être préparés comme il se doit »*, a prévenu Christophe Richardot, directeur de Dijon Céréales et de l'Alliance BFC, qui participait à cette réunion. Des leviers d'adaptation doivent être étudiés (ombrages, introduction de nouvelles productions de type espèces méditerranéennes, substitution par des cultures pérennes, PPAM, arbres fruitiers, variétés de blé plus tolérantes au stress hydrique…). La mobilisation combinée de tous les moyens actuels à disposition (OAD et matériels performants, anticipation de semis, ressource génétique, substitution) est une avancée vers plus de résilience mais ne suffira pas à sécuriser les productions en toutes circonstances. Si le changement climatique a pour conséquence d'augmenter la fraction de l'eau dans les océans et pénalisera l'eau dans le sol et pour les êtres vivants, l'irrigation agit dans l'autre sens : elle détourne l'eau qui va vers les océans, pour la rediriger vers les êtres vivants, le sol et l'atmosphère. La question de la possibilité de mobilisation et de création de nouvelles ressources en eau, réserve collinaire hivernale, réutilisation des eaux usées, en complément des leviers étudiés ou d'autres leviers restant à évaluer prend toute son importance.

AG

[1] MAE Zones intermédiaires : une aide pouvant atteindre 12 000 euros par an (entre 69 et 92 euros/ha) pourra être proposée moyennant un engagement de cinq ans dans la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques. Celles-ci devront favoriser les rotations entre les cultures et mettre en place « davantage de cultures à bas niveau d'impact, comme des légumineuses, du chanvre ou encore du sorgho ».

// GESTION DE L'EAU

Des revendications

Il se bat depuis une quinzaine d'années dans l'épineux dossier de la gestion de l'eau. Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, en a « remis une couche » lors de cette session en s'adressant notamment au préfet : *« On nous parle d'autonomie, de souveraineté alimentaire… Mais l'État ne nous donne pas les moyens d'y parvenir. En termes d'irrigation, nous demandons que le maïs ensilage soit réintégré dans les cultures éligibles, car en l'état actuel des choses, il ne sera pas possible de l'arroser en période de crise. Même chose pour le soja non OGM de la filière Profilait : nous voulons pouvoir l'irriguer pour le cultiver et alimenter les bovins de notre territoire. La profession demande également une modification des horaires en maraîchage, elles sont beaucoup trop contraignantes… Enfin, la station du Châtelet doit être changée, elle n'est plus la référente de la Saône selon nous ! »*. Pour le maïs ensilage, Nicolas Michaud relaye l'une des conclusions des dernières journées laitières organisées par Alysé : *« nous ne pouvons pas nous passer de cette culture. Si l'on trouve des substitutions fourragères, il nous faut trois fois plus de surfaces pour obtenir les mêmes valeurs alimentaires. Ce manque à produire engendre une perte moyenne de 25 000 euros pour un agriculteur, qui valorise moins ses cultures de vente »*. En ce qui concerne le soja, le responsable côte-d'orien s'étonne qu'il soit si difficile d'irriguer sur le territoire : *« on importe des cultures gourmandes en eau de l'autre côté de la planète. Cela ne semble déranger personne, d'autant que les modes de cultures de ce soja sont beaucoup moins vertueux. Il faut m'expliquer pourquoi nous rencontrons tant de difficultés »*.



Nicolas Michaud.

AG

Sanitaire Un manque de moyens



Antoine Carré, élu Chambre, a abordé le dossier de la tuberculose bovine. Cet éleveur de Verrey-sous-Salmaise a pointé du doigt plusieurs problématiques sanitaires en partageant sa propre expérience : *« J'ai réalisé la prophylaxie dans mon élevage limousin en janvier, il y a eu beaucoup de réactions IDC, mais la plupart sont revenues négatives. Il y avait tout de même quatre douteuses dans le lot… Nous avons fait faire des interférons, car il y avait deux vaches qui avaient des veaux et nous ne voulions pas les faire abattre. Un bovin s'est révélé positif, l'abattage était donc forcé… La semaine dernière, nous avons appris que cette vache en question avait de petites lésions : le risque est donc important pour que ce soit la tuberculose. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, j'attends, sans savoir quoi faire… »*. Antoine Carré regrette tout d'abord le montant des indemnisations, qui ne prennent pas en compte l'augmentation des cours de la viande : *« nous faisons remonter ce problème depuis plus d'un an, on nous dit que c'est dans les tuyaux mais rien ne se passe… Je ne comprends pas comment on peut faire du sanitaire sans y mettre les moyens ! À ce jour, il n'y a qu'un seul foyer en Côte-d'Or : il ne faut pas désarmer si on veut éradiquer la maladie. Il faut accepter de payer les animaux à leur juste valeur ! »*. Le deuxième point abordé par l'ancien président JA21 concerne l'accompagnement des éleveurs : *« la crainte et l'incertitude rythment le quotidien de celles et ceux qui rencontrent le même cas de figure. En ce moment, c'est silence radio de la part de la DDPP, je ne sais pas quoi faire. Lors de l'assemblée JA21 le mois dernier à Châtillon, il a fallu attendre qu'un administrateur de JA national vienne nous voir pour nous parler de ces sujets sanitaires… Je regrette que la DDPP ne soit pas davantage dans le conseil et l'accompagnement. Leur rôle n'est pas seulement de réprimander ou de faire abattre… L'administration ne se rend pas compte du bouleversement de vie total que la tuberculose engendre dans un élevage. Je sais de quoi je parle : nous avons été contraints de faire abattre l'intégralité du troupeau en 2010 à cause de cette même maladie »*.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE 1/2

Gestion de l'eau, NNI, S-métolachlore … Ce qu'il faut retenir de la session

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a eu lieu le jeudi 23 février, à Auxerre. Divers points ont été abordés, parmi lesquels la gestion de l'eau dans le département, l'interdiction des néonicotinoïdes, ou encore la potentielle interdiction de l'utilisation du S-métolachlore.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

« *La question du partage de l'eau a été très présente dans l'actualité de cet hiver* », lance Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Les travaux du PTGE (programme territorial de gestion de l'eau) sur les bassins de l'Armançon et du Serein ont été tendus, notamment parce qu'ils étaient concomitants avec la révision du règlement du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Armançon. « *Les travaux du PTGE doivent aboutir à un plan d'action global d'ici juin 2023 et des groupes de travail se réuniront sur mars et avril* », assure Arnaud Delestre.

L'agriculture est concernée par les questions de gestion des milieux humides (drainage et autres aménagements, bâtiments et rejets) et de prélèvements d'eau (abreuvement, irrigation, aspersion antigel). « *Les faibles pluies automnales et hivernales, même si elles ont été favorables au développement végétatif des plantes, n'ont pas permis la recharge complète des réserves utiles des sols et encore moins celle des nappes phréatiques. Sauf épisodes de pluie importants sur le mois de mars, les besoins en eau des cultures risques de se faire sentir rapidement* ».

Les premières irrigations débutent fin mars. La Chambre a décidé de mettre en place précocement son information aux irrigants ayant fait des demandes d'eau dans le cadre de l'autorisation collective de prélèvements 2023. La question de sobriété de l'utilisation de l'eau est un vrai sujet pour les exploitations agricoles, tant pour les cultures que pour l'abreuvement des animaux. Un appel à projet France AgriMer vient de s'ouvrir (du 13 février au 31 décembre 2023) et a pour but d'aider des investissements permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face aux aléas climatiques.

L'interdiction des NNI, une décision « brutale »

Autre sujet développé lors de la session de la Chambre d'agriculture du 23 février : l'interdiction des NNI (néonicotinoïdes). « *Le 19 janvier 2023, la Cour de Justice européenne a statué : « Les États membres ne peuvent pas déroger aux interdictions de mise sur le marché et d'utilisation de semences traitées à l'aide de produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes »* », cite Arnaud Delestre. « *Cette décision de ne pas déroger à l'interdiction des NNI est brutale, alors que les alternatives ne sont pas au point, ni disponibles pour les agriculteurs qui se retrouvent mis au pied du mur* ».

À quelques semaines des semis, les agriculteurs sont dans l'impasse. Si le PNRI (plan national de recherche et d'innovation) a été mis en place, « *il n'apporte pas encore d'alternatives aux NNI* », juge le président de la Chambre d'agriculture icaunaise. « *Il est urgent de trouver des réponses adaptées pour permettre aux betteraviers de l'Yonne et de France de continuer à cultiver de la betterave et fournir aux 67 millions de Français le sucre, le bioéthanol et le gel hydroalcoolique dans un contexte de recherche de souveraineté alimentaire et énergétique* ».

Arnaud Delestre l'assure, « *cette situation n'est pas sans conséquence et fragilise la filière. La stabilité des emplois (environ 46 000 dans le domaine) est concernée. En cas de jaunisse, une forte hausse des importations extérieures de sucre sera inévitable* », déplore-t-il.

Vers la fin du S-métolachlore ?

Une interdiction qui en appelle une autre ? C'est ce que craint le président de la Chambre d'agriculture au sujet du S-métolachlore, un herbicide utilisé en France sur des cultures de printemps comme le maïs, le tournesol, la betterave, le sorgho ou encore le soja. « *Cette molécule se dégrade rapidement en métabolites qui sont très mobiles dans l'eau et qui sont donc fréquemment détectés au-delà du seuil de potabilité dans les eaux destinées à la consommation humaine. À la différence des « chlores du colza » (métazachlore et dimétachlore), les métabolites du S-métolachore sont classés « pertinents » dans le cadre de la réglementation sur l'eau potable. Cela signifie que la norme de potabilité pour l'eau potable qui s'applique à ces métabolites est de 0,1 µg/l* », détaille Arnaud Delestre.

L'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) vient d'engager une procédure de retrait des principaux usages des produits contenant du S-métalachlore pour réduire la contamination des milieux. Aujourd'hui, même si le retrait n'est pas total, il va concerner de nombreux usages. « *L'enjeu principal va être la gestion des graminées (notamment le ray-grass) dans les rotations. Des travaux sur ce thème sont engagés sur certains BAC animés par la Chambre d'agriculture et des leviers commencent à être mis en œuvre par les agriculteurs* ».

Lors de la session, Marine Raffray, du réseau Chambres d'agriculture France, est intervenue sur l'agriculture française et sa situation, un an après le début de la guerre en Ukraine. Un sujet sur lequel nous reviendrons lors de l'édition de la semaine prochaine, de votre journal Terres de Bourgogne (n° 1722).

Christopher Levé

Les Trophées de l'agriculture le 30 mars

Organisés par l'Yonne Républicaine, avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, CerFrance BFC, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Groupama Paris - Val-de-Loire et le Conseil départemental, les Trophées de l'agriculture auront lieu le jeudi 30 mars, à Auxerrexpo. Cet événement est l'occasion de mettre en l'engagement, l'investissement et les idées de celles et ceux qui font vivre l'agriculture Icaunaise par des savoir-faire et différentes initiatives.
18 candidatures ont été retenues et concourent pour l'un des trophées suivants : le développement durable, l'innovation, la création de valeur, réussir ensemble, dynamique de territoire, installation/transmission. Aussi, le public désignera un prix coup de cœur lors de la soirée.

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

LE MOIS DU PNEU

DU 23/02/2023 au 23/03/2023

Toute l'équipe sera heureuse de vous accueillir au mois du pneu

MICHELIN BRIDGESTONE TRELLEBORG Kleber Firestone VREDESTEIN MAXIMO GRI

PROFIL+ www.profilplus.fr

Jeandot Pneus

TONNERRE - ZA Route de Paris Tél. : 03 86 55 45 75 / 07 76 77 08 09
JOIGNY - 3 rue des Prés Sergents - Intermarché Tél. : 03 86 62 18 84 / 06 45 42 38 71

+ MONTAGE À LA FERME + DÉPANNAGE + GÉOMÉTRIE + LESTAGE À L'EAU + MISE À LA PRESSION

// ACTION SYNDICALE

Visites surprises chez McDonald's

La FDSEA et les JA se sont rendus dans trois établissements de la célèbre chaîne de restauration américaine. L'objectif : vérifier l'origine des viandes.

Le rendez-vous était donné le 23 février à 11 heures aux McDonald's de Dijon Valmy, Châtillon-sur-Seine et Pouilly-en-Auxois. Des équipes de la FDSEA et des JA de Côte-d'Or voulaient se rendre compte de l'origine des viandes proposées dans ces trois restaurants. Samuel Bulot et Mathieu Faivre, secrétaires généraux des deux syndicats, étaient présents à Dijon Valmy : *« Nous répondons aujourd'hui à un mot d'ordre national. Lors du salon de l'agriculture qui va bientôt commencer, il est prévu que les distributeurs et acteurs de la restauration hors domicile, dont McDonald's France, paradent aux côtés des agriculteurs. Il est intéressant de savoir en amont si leur attachement aux agriculteurs français se concrétise par des actes et des achats en leur faveur »*. Les documents présentés à Châtillon-sur-Seine ont été plus que convaincants : *« presque 100 % »* des dernières viandes achetées étaient d'origine française. À l'inverse, les restaurants de Pouilly-en-Auxois et Dijon Valmy ne recensaient qu'entre 10 % et 30 % de viandes locales, avec des commandes venant principalement d'Irlande. Les résultats de ces contrôles ont été transmis au national par Jean-Luc Gerbron, nouvel administrateur FNB qui était à l'origine de cette action.

L'importation augmente

Cette non-préférence française est pointée du doigt par la FDSEA et les JA, qui rappellent que les charges des exploitations maintiennent les élevages dans des conditions précaires, malgré la hausse du prix de la viande. Pour ne rien arranger, à l'échelle nationale, le volume de viandes importées a largement augmenté dans le pays (de 22 % des parts en janvier 2022, à 27 % en octobre dernier). Les deux syndicats rappellent que *« le manque d'animaux disponible en France évoqué par certains opérateurs pour recourir à davantage d'importations est une conséquence de la valorisation insuffisante de la viande bovine française. Et c'est un cercle vicieux : plus on importe de la viande étrangère à bas coûts, moins on valorise la qualité de la viande française, plus la décapitalisation se poursuit. À ce jour, à condition de payer un prix raisonnable pour l'éleveur, notamment dans le cadre de la contractualisation – et en acceptant que la matière première ne soit pas un élément de négociation des contrats en cascades avec les opérateurs qui fournissent McDonald's, il est tout à fait possible de s'assurer des approvisionnements suffisants en viandes bovines françaises »*.

AG



Samuel Bulot et Mathieu Faivre étaient présents à Dijon Valmy, où seulement 10 % des viandes ont une origine française.

// FDSEA

Quelles solutions face aux hausses de l'électricité ?

Face aux coûts de l'électricité et sa difficulté à comprendre la conjoncture actuelle, la FDSEA de l'Yonne et son partenaire Lucia (fournisseur d'électricité) ont organisé une réunion, à destination de tous les professionnels du monde agricole, le lundi 27 février, à Venoy. L'objectif ? Mieux comprendre les hausses des prix de l'énergie et voir quelles solutions et aides s'offrent aux agriculteurs.



Lysiane Simonin, représentante de Lucia, fournisseur d'électricité.

À l'issue de son conseil d'administration, la FDSEA de l'Yonne et son partenaire Lucia ont organisé une réunion, à destination de tous les professionnels du monde agricole, dans le but de mieux comprendre les hausses des prix de l'énergie que nous connaissons depuis plusieurs mois, et surtout voir quelles solutions et aides existent pour les agriculteurs.

Pour Lysiane Simonin, représentante de Lucia, qui est intervenue lors de cette réunion, *« cette hausse inédite des prix de l'énergie est liée à plusieurs facteurs : à la reprise économique post Covid-19, mais aussi au fait que le stock de gaz soit bas, que son prix soit élevé et qu'il y ait une incertitude quant à son approvisionnement avec la guerre en Ukraine »*. Sans oublier la disponibilité du parc nucléaire (première source de production en France) et la disponibilité de l'énergie hydraulique (deuxième source de production).

Des aides de l'État mises en place

Alors, face à cela, l'État a décidé de réagir en mettant en place plusieurs dispositifs d'aides. À commencer par le bouclier tarifaire, pour les particuliers et les TPE (moins de 10 salariés et/ou moins de 2 millions de chiffre d'affaires), avec des puissances inférieures à 36 kVA. Ici, l'augmentation est limitée à 15 % au 1er février 2023.

Il y a aussi un « amortisseur d'électricité » pour les TPE de puissance supérieure à 36 kVA et les PME. Une prise en charge est faite par l'État (sur 50 % du volume consommé) de l'écart entre le prix du contrat (plafonné à 500 €/MWh) et 180 €/MWh, avec une aide maximale de 160 €/MWh.

Autre aide mise en place : le plafonnement du prix de l'électricité. Cela concerne uniquement les TPE de puissance supérieure à 36 kVA ayant signé un contrat durant le deuxième semestre 2022. Le prix moyen est garanti à 280 €/MWh, à condition de remplir l'attestation sur l'honneur et de la faire parvenir à son fournisseur avec le 31 mars.

Enfin, existe l'aide « gaz et électricité », pour les ETI (entreprises de taille intermédiaire) et les grandes entreprises. Plusieurs conditions pour en bénéficier : que les achats de gaz et/ou d'électricité représentent au moins 3 % du chiffre d'affaires de 2021 ou de 6 % du chiffre d'affaires du premier semestre 2022 ; une facture d'énergie en hausse de plus de 50 % par rapport au prix payé en 2021 ; ou un EBE (excédent brut d'exploitation) négatif ou en baisse de 40 % sur la période.

Des solutions alternatives sont aussi possibles pour baisser ses factures. « *Il faut penser à utiliser plus d'énergie pendant le créneau des heures creuses d'Enedis (entre 22 heures et 6 heures), utiliser un groupe électrogène pour ceux qui en possèdent un, s'appuyer sur les dimanches en heures creuses toute la journée pour les tarifs verts, penser à optimiser ses contrats en appelant régulièrement son fournisseur d'énergie, et visualiser les applications ecowatt et eco2mix pour être averti des possibles coupures d'Enedis limitées à deux heures* », liste Lysiane Simonin. De quoi aider à réduire les factures, qui ont explosé ces derniers mois.

Christopher Levé

DÉPARTEMENTS

// GDS

Quelle situation sanitaire dans le département ?

L'assemblée générale du GDS 89 s'est tenue le mardi 21 février, à Auxerre. À cette occasion, Pascal Legrand, le président, a fait un point sur la situation sanitaire dans le département, avant de mettre en avant la problématique de désertification des vétérinaires ruraux.



Pour Pascal Legrand, président du GDS 89, *« nous avons encore beaucoup à faire en termes de BVD »*

Chaque année, c'est l'un des rendez-vous importants pour les éleveurs : l'assemblée générale du GDS 89. Celle-ci a eu lieu le mardi 21 février, à Auxerre.

Pascal Legrand, président de l'organisme icaunais, a tout d'abord fait un point sur l'IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine). « *C'est la deuxième année que des allègements de prophylaxie, pour tous les cheptels qualifiés indemnes depuis plus de trois ans, sont possibles. En revanche, pour les cheptels en cours d'assainissement ou de qualification, la surveillance reste renforcée afin d'avoir une connaissance plus rapide des animaux exposés à un risque de contamination. Les règles de contrôle des mouvements plus strictes permettent également de sécuriser au maximum les échanges. D'ailleurs, l'Yonne n'accorde plus de dérogation à l'introduction depuis janvier 2022* », indique-t-il.

Lutter contre la désertification des vétérinaires ruraux

Pour ce dernier, « *s'il est clair qu'un nouveau palier a été franchi dans la gestion de l'IBR, nous avons encore beaucoup à faire en termes de BVD (diarrhée virale bovine)* ».

Dans la continuité de la précédente campagne, les éleveurs ont, dans la très grande majorité, appliqué les directives. « *Les consignes ont également été bien suivies dans les cheptels avec circulation. Tous ces efforts permettent d'affiner la photographie de notre département quant à la présence de la maladie. Cela doit nous encourager à poursuivre les efforts avec, en point de mire, le passage à une surveillance sérologique lors des prophylaxies annuelles* », pointe Pascal Legrand.

Autre sujet important pour l'Yonne : le maillage vétérinaire. Un sujet qui va bien au-delà de nos frontières départementales. « *C'est un secret pour personne, la désertification est nationale* », assure le président du GDS 89.

Pour avancer dans ce dossier, une convention a été signée dans le département entre la Chambre d'agriculture et le GDS, avec pour mission la réalisation de diagnostic et plan d'actions sur le territoire « Morvan - Bourgogne Nivernaise - Puisaye - Jovinien ». « *Dans le cadre de cette convention, le GDS a réalisé des enquêtes auprès d'un panel d'éleveurs du secteur concerné de nos départements. Ces enquêtes (avec d'autres effectuées dans d'autres régions) ont fait l'objet d'une étude permettant une synthèse nationale présentée à Maisons-Alfort le 29 novembre dernier. Un groupe de travail doit être mis en place très prochainement pour activer des dispositifs, pérenniser les existants et mettre en place des solutions nouvelles adaptées à chaque territoire* », conclut Pascal Legrand.

Christopher Levé

// PROBLÉMATIQUE D'INSTALLATION

Dans le Morvan, ne pas décourager les jeunes...

Un acteur du monde agricole morvandiau évoque les difficultés qui se posent à un jeune agriculteur qui fait le choix de s'installer dans le Morvan.

Pour les jeunes agriculteurs, les difficultés d'installation sont une problématique qui prend des visages très divers et un relief encore plus particulier lorsqu'on se trouve sur des zones rurales confrontées à un besoin fort de revitalisation. Un exemple récent, qui nous vient du Morvan nivernais et qui nous est rapporté par Pierre Bobin, agriculteur à la retraite et membre de la commission des structures de Montsauche-les-Settons l'illustre assez bien. « *Je regrette,* explique Pierre Bobin, *que trop peu de jeunes s'engagent dans la voie de l'installation dans le Morvan, un territoire certes rude à vivre et à travailler. Mais le plus grave, c'est que lorsqu'il y en a un qui fait malgré tout la démarche, il faut se battre avec des obstacles qui surgissent et dont on aurait pu se passer…* » Et d'évoquer le cas d'une ferme d'une surface de 70 hectares, située sur la commune de Saint-Martin-du-Puy, dans le canton de Lormes qui appartenait à un ancien marchand de bestiaux.



L. Mouquet

Peut-être encore plus qu'ailleurs, le Morvan fait partie de ces zones rurales pour lesquelles le besoin d'assurer de bonnes conditions d'installation pour les jeunes agriculteurs est vital.

Une aberration

À la suite de son décès, la ferme est devenue disponible. « *Quatre héritiers sont concernés,* précise Pierre Bobin, *ils avaient décidé de vendre la ferme à la Safer qui a obtenu une promesse de vente de la part de l'indivision. La commission du canton de Lormes de la Safer a décidé de l'attribuer à un jeune pour son installation. Une décision qui a été suivie par le comité technique de l'organisme, à Nevers, mais l'organisme ne peut pas signer avec les quatre indivisionnaires parce que les champs sont actuellement occupés avec des vaches. L'une des quatre personnes de l'indivision est en effet mariée à un agriculteur de l'Yonne qui occupe les parcelles et qui exploite un total de 360 hectares sur les départements de la Nièvre et de l'Yonne* ». Cette situation bloque toute nouvelle installation, ce qui ne manque pas de constituer une aberration pour l'ancien agriculteur morvandiau, alors que les besoins de revitalisation du tissu social et agricole sont si importants sur la zone où il vit. Les bêtes qui étaient présentes sur les parcelles concernées seraient toutefois en cours de retrait ce qui peut laisser penser que la situation serait en voie d'arrangement. Mais, pour Pierre Bobin, le temps presse : « *La cession de la ferme devient urgente parce que derrière, se profile la nécessité de procéder aux déclarations PAC, indispensables pour que le jeune s'installe dans de bonnes conditions* ». Un exemple qui pose en tout cas question et qui ajoute de l'inquiétude, localement, face aux règles instituées par la nouvelle PAC : « *C'est en particulier le cas,* poursuit notre agriculteur retraité, *pour les MAEC Parc du Morvan. Pourquoi sont-elles plus restrictives que les MAEC Chambre d'agriculture ? On a l'impression qu'on cherche à appauvrir encore plus les paysans du Morvan…* »

Berty Robert



// FERME DE JALOGNY

71

Un site expérimental redynamisé

En Saône-et-Loire, la ferme expérimentale de Jalogny change de statut. Elle est désormais gérée par une association d'une trentaine de partenaires. Pour une communication plus efficace et une expérimentation plus dynamique. Explications.



Margaux Perrin, responsable du service élevage à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, est la directrice de la nouvelle association gestionnaire de la ferme expérimentale. Jean-Jacques Lahaye, élu Chambre, en est le secrétaire délégué général.

Rebaptisée depuis peu « Ferm'Inov », la ferme expérimentale de Jalogny évolue dans son organisation. *« Tout est parti d'une réflexion d'élus à la Chambre d'agriculture »*, présente Jean-Jacques Lahaye, responsable professionnel de l'établissement. La question de l'avenir de la ferme de Jalogny était bel et bien posée aux élus de la Chambre départementale et ces derniers ont pris le temps de peser le pour et le contre en concertation avec l'Institut de l'Élevage, partenaire scientifique pour les expérimentations. *« La décision a été prise de conserver un site expérimental à Jalogny, mais en le faisant évoluer »*, confie Jean-Jacques Lahaye. Et le responsable de citer quelques-uns des arguments qui ont plaidé pour l'outil saône-et-loirien : son rôle prépondérant pour le grand bassin allaitant à l'échelle nationale ; l'évolution rapide de l'agriculture ; le changement climatique ; la problématique du renouvellement des générations… Face aux enjeux auxquels doit répondre un tel site expérimental, la Chambre départementale ne pouvait plus être seule à le porter. D'autant que les besoins de l'expérimentation impliquent nécessairement des dépenses supplémentaires. De plus, la vocation de l'outil de faire profiter de ses travaux au plus grand nombre justifie que la Chambre d'agriculture ne soit plus seule à en porter les charges, ont estimé les élus consulaires.

Une trentaine de membres

Une association a donc été créée dans le but *« d'ouvrir les portes de la ferme expérimentale aux partenaires »*, explique le responsable professionnel. La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire demeure propriétaire du site et membre fondateur avec l'Institut de l'Élevage. Avec un rayonnement géographique qui touche désormais tout le bassin allaitant sur la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et l'Auvergne Rhône-Alpes, d'autres Chambres d'agricultures siègent dans la nouvelle association. Les Chambres régionales de BFC et d'Auvergne Rhône-Alpes en font partie ainsi que des Chambres départementales (58, 21, 89, 01, 03, 42…). À ce premier collège s'ajoute un collège « autres membres » au sein duquel, on retrouve des partenaires habituels de l'élevage : groupements, coopératives, associations, organismes de conseil… Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté adhèrent aussi à l'association ainsi que des établissements d'enseignement agricole (EPLEFPA de Fontaines, MFR d'Anzy-le-Duc, Isara…). *« On a voulu impliquer l'enseignement car c'est un moyen de communiquer auprès des éleveurs de demain »*, argumente Margaux Perrin, responsable du service élevage à la Chambre de Saône-et-Loire et directrice de la nouvelle association.

Combler un déficit de communication

Avec l'implication de ces nouveaux partenaires, les responsables espèrent enrayer le déficit de communication dont souffre la Ferme de Jalogny. Ce collectif élargi devrait permettre une meilleure diffusion des références établies par le site expérimental. En quête de nouveaux moyens et de nouvelles idées, Ferm'Inov va même s'élargir au-delà de la filière avec des partenaires inhabituels. C'est le cas d'Orange ou d'Oktéo attendus sur les questions de numériques ; Groupama pour les problématiques de changement climatique ou encore la communauté de communes du Clunisois… Une ouverture en grand qui *« amènera de la réflexion, un autre élan, de nouveaux axes à donner »*.

Du donnant/donnant

L'adhésion d'une trentaine de partenaires au sein de l'association gestionnaire de la ferme de Jalogny se traduira par des implications concrètes et des échanges donnant/donnant, fait valoir Margaux Perrin. Les partenaires bénéficieront d'un accès privilégié à l'expertise en place, à ses résultats, à ses installations… En échange de quoi, Ferm'Inov profitera des compétences de chacun pour une expérimentation plus poussée, plus concrète, plus en phase avec le terrain. *« L'idée est de créer un vrai maillage territorial d'expérimentation. Que l'on puisse répliquer les protocoles dans des fermes pilotes en complément de ce qui se fait sur le site de Jalogny »*, révèle Margaux Perrin. Grâce à cette nouvelle organisation, les responsables de Ferm'Inov entendent *« créer une nouvelle dynamique »* avec cette certitude *« qu'à plusieurs on est meilleurs »*, synthétise Jean-Jacques Lahaye qui est aussi convaincu qu'il vaut mieux *« créer des partenariats avec ce qui existe »*. Enrichie de ses nouveaux partenaires et dans une plus grande proximité avec les éleveurs, la ferme de Jalogny version 2.0 sera plus à même d'apporter *« des solutions face à l'augmentation des matières premières, aux aléas climatiques, aux questions si nombreuses qui vont se poser à l'élevage »*, concluent les élus de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Marc Labille

Nouvelle gouvernance

La nouvelle association de Jalogny est présidée par deux coprésidents : Bernard Lacour, pour la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et Martial Marguet, président de l'Institut de l'Élevage. Jean-Jacques Lahaye en est le secrétaire délégué général. En collaboration avec Jérémy Douhay de l'Institut de l'Élevage, Adrien Demarbaix assumera la responsabilité de la Ferme de Jalogny et des expérimentations qui y sont menées. Le personnel de la ferme sera constitué de salariés Chambre mis à disposition de l'association.

// ZONES VULNÉRABLE

39

Des contrôles en plusieurs points sur les nitrates

La DDT du Jura organise des réunions pour expliquer aux agriculteurs le déroulement des contrôles liés au 6e programme d'action nitrates en Bourgogne-Franche-Comté. Ces contrôles concernent tous les exploitants dont une partie des terres ou un bâtiment est en zone vulnérable et se déroulent en deux temps.

La salle de la maison commune d'Amange, au nord du Jura, a fait le plein dernièrement pour écouter les explications de la DDT concernant les Zones vulnérables nitrates (ZVN). De nombreux agriculteurs du secteur de la plaine du Doubs sont concernés. La DDT est venue à leur rencontre pour leur expliquer les différents points de contrôle directive nitrate dans le cadre de la conditionnalité. Le 6e programme d'action est toujours en vigueur et vise à limiter les départs d'azote vers les milieux naturels afin de protéger la qualité des eaux superficielles et souterraines. Révisée tous les quatre ans, la prochaine mouture du programme, en cours d'élaboration, devrait entrer en service au plus tard le 1er janvier 2024. En 2021, la révision du zonage a classé 559 nouvelles communes de BFC en ZVN. Les vallées de l'Ognon, du Doubs, de la Saône, ainsi que le bassin lédonien et le secteur de la Grozonne sont concernés.

Liste de documents

Lorsqu'un contrôle va avoir lieu, les agriculteurs sont prévenus par courrier 48 heures à l'avance puis par téléphone la veille afin de leur permettre de rassembler les documents nécessaires : Plan prévisionnel fumures (PPF), Cahier d'enregistrement des pratiques (CEP), analyse de sol, capacité de stockage des effluents et dérogation interculture. Sur place, huit points sont contrôlés. En 2023, ils concerneront la campagne culturale allant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023. Si 80 % des contrôles sont réalisés à partir de septembre, 20 % le sont au printemps. L'absence de certaines données, comme les intercultures, est alors prise en compte. Le jour du contrôle, si certains documents sont manquants, une pénalité est appliquée sur le montant des aides. Par exemple, l'absence de PPF ou de CEP entraîne une réduction de 5 %. Ces deux documents peuvent être tenus sur cahier papier ou excel pourvu que toutes les informations y figurent. *« Ayez toujours sur vous un petit carnet pour noter tout ce que vous faites, »* conseille Sylvain Laux, responsable de la qualité des eaux à la DDT. Doivent figurer sur le cahier d'enregistrement l'identification des îlots, la gestion de la culture principale et des intercultures et les différentes fertilisations. Le bon respect des dates d'épandages selon le calendrier référentiel, le type et la quantité de fertilisant seront aussi vérifiés.

Stockage des effluents

Les agriculteurs exploitants au minimum une surface de 3 ha en zone vulnérable doivent réaliser une analyse de sol avec la méthode du reliquat d'azote en sortie d'hiver et taux de MO. En l'absence de culture (prairie de plus de 6 mois, jachère non productive…) cette analyse n'est pas obligatoire. Les capacités de stockage des effluents d'élevage doivent être suffisantes par rapport au nombre d'animaux sur l'exploitation. Elles sont vérifiées d'abord sur documents puis sur le terrain. L'étanchéité des fosses et les conditions de stockage en bout de champs sont étudiées. Tous les animaux sur l'exploitation, toutes les terres, en ZVN ou non, sont inclus dans ce contrôle. Si le fumier part dans un méthaniseur, le digestat est pris en compte. Derniers points contrôlés : la présence de couverture végétale intercultures et le respect des conditions particulières d'épandage (bande enherbée à proximité d'un cours d'eau, forte pente…) sont vérifiés. *« Si le sol est détrempé, inondé, enneigé ou gelé même superficiellement, l'épandage est interdit, »* rappelle Florence Neret, Chargée de la coordination des contrôles PAC. *« Si votre exploitation est classée en protection de l'environnement, une réglementation supplémentaire s'applique »*. Si dans le cadre des ZVN, la DDT ne vérifie que les cours d'eau en BCAE, l'OFB peut contrôler les autres cours d'eau. Il arrive aussi que les contrôles ZVN soient couplés avec la directive habitats oiseaux. Une accumulation de règlements qui laissent perplexes les agriculteurs présents : *« Les règlements s'empilent et changent constamment. Nous faisons tout pour respecter mais il faut simplifier car même avec la meilleure volonté du monde, nous ne sommes pas à l'abri de nous faire rattraper par une petite ligne, »* entend-on dans la salle. Florence Néret se veut rassurante : *« Depuis 2019, nous n'avons relevé aucune anomalie lors de nos contrôles. Nous sommes conscients que c'est compliqué et travaillons à une simplification, notamment par rapport aux cours d'eau »*.

Sébastien Closa

RÉGION

// INNOVATION

21 Ne pas laisser partir la valeur des données agricoles

L'activité agricole génère énormément de données numériques. La question est de savoir à qui elles profitent au bout de la chaîne. La solution *Food Pilot*, qui fédère des entreprises de la région dijonnaise, se revendique comme l'outil permettant aux acteurs locaux de bénéficier d'une part importante de la valeur ainsi créée.



Food Pilot est soutenu par Dijon Métropole et a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du plan France 2030. De gauche à droite : Marie-Hélène Julliard-Randrian (Dijon Métropole), Jean-Philippe Porcherot (Atol CD), Sébastien Picarda (Agdatahub), Frédéric Imbert (Dijon Céréales et Alliance BFC) Virginie Becquart (Food Pilot), Philippe Lemanceau (Dijon Métropole), Didier Livio (Food Pilot) et Danielle Juban (Dijon Métropole).

« Tirer les marrons du feu » est souvent une expression mal comprise : il ne s'agit pas d'obtenir un bénéfice d'une situation, mais de prendre le risque de se brûler les pattes pour qu'au final, d'autres profitent des marrons que vous aurez peinés à tirer du feu… Les marrons en questions, ce sont les données numériques générées par les activités agricoles et que de nombreux outils permettent de collecter. Le problème est que les solutions techniques pour que la valeur de ces données profite au maximum à ceux qui les génèrent, manquent. Aujourd'hui, trop souvent, ce sont les acteurs du bout de la chaîne agroalimentaire – la distribution – qui récupèrent cette valeur. C'est pour éviter ce cas de figure qu'a été créée *Food Pilot*. Il s'agit d'une plateforme digitale européenne qui permet aux acteurs des secteurs agricoles et agroalimentaires de piloter leur impact environnemental: une notion qui, aujourd'hui et encore plus à l'avenir, va constituer auprès des consommateurs une vraie valeur. Le tout premier produit dont le « score » environnemental va pouvoir être connu et officialisé grâce à cette solution n'est autre qu'une baguette de pain Dijon Céréales et c'est dans le cadre de l'actuel Salon international de l'agriculture, à Paris, que *Food Pilot* a procédé à cette présentation.

Du champ au produit fini

Ce projet, lancé par les associés au sein de *Food Pilot* (Virginie Becquart et le dijonnais Didier Livio) entraîne dans son sillage plusieurs entreprises dijonnaises : Atol Conseil et développement, dirigée par Jean-Philippe Porcherot et très impliquée dans les problématiques agricoles, notamment à travers l'application MesParcelles qu'elle a conçu, et aussi la coopérative Dijon Céréales. À ces deux entités régionales s'ajoute Agdatahub qui gère notamment les consentements des agriculteurs quant au partage de données qu'ils fournissent. L'alliance de *Food Pilot* avec ces trois structures vise à faciliter la collecte des données agricoles, du champ au produit fini, dans le but de piloter l'impact environnemental de produits alimentaires. La baguette présentée au salon de l'agriculture est donc la première à bénéficier d'un score environnemental généré de cette manière, et basé sur des données réelles, tout au long de la chaîne de production. *« Ce score environnemental,* explique Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales et de l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud) *va mettre en évidence les vertus de la filière locale qui va du blé de qualité que nos adhérents produisent, jusqu'au pain fabriqué par nos boulangeries. Dijon Céréales est ravi d'être associé à l'émergence de ce nouvel indicateur. Notre coopérative et l'Alliance BFC apportent leur valeur ajoutée, à travers leur savoir-faire en Recherche et développement (R & D) agronomique et la maîtrise de la traçabilité tout au long de la filière. Le tout avec notre équipe spécialisée, apte à valoriser les données agricoles »*. Il faut conserver à l'esprit que ce lancement intervient alors que le gouvernement s'apprête à lancer, le 16 mars et au terme de plusieurs années d'expérimentation, l'affichage environnemental, appelé à devenir obligatoire à partir de 2025.

Intérêt stratégique

La législation va obliger les entreprises de l'agroalimentaire à faire preuve de responsabilité, pour elles-mêmes et leurs éventuels sous-traitants, sous peine, en cas de défaillance dans leur souci environnemental, de ne plus pouvoir, par exemple, candidater à des marchés publics. La notion de valeur n'est donc pas une vue de l'esprit. *« Food Pilot,* précise Didier Livio, *est une solution digitale permettant de piloter le progrès environnemental et la décarbonation des produits alimentaires, de la ferme au consommateur final, grâce à des données réelles et vérifiées »*. Pour une entreprise comme Dijon Céréales, déjà dotée de fortes capacités de gestion des données agricoles, cette perspective est intéressante à plus d'un titre : *« Au départ,* souligne Frédéric Imbert, en charge de la R & D au sein d'Alliance BFC, *nous utilisions les données pour réaliser des retours techniques et concevoir des Outils d'aide à la décision (OAD). Didier Livio est venu nous voir, il y a deux ans et nous a présenté son projet qui est d'un intérêt stratégique majeur pour nous. L'enjeu c'est que la valeur représentée par les données reste au maximum dans la chaîne, qu'elle ne s'échappe pas »*. Cette chaîne, Dijon Céréales l'illustre bien en étant présent quasiment à tous les maillons pour la réalisation de sa baguette : le blé des agriculteurs adhérents, les moulins, les boulangeries à l'enseigne L'Atelier du Boulanger. Si l'on élargit le spectre, il apparaît également que la Bourgogne-Franche-Comté produit 15 % du blé meunier français : une proportion importante qui justifie que l'on veuille valoriser au maximum la filière. *« Être associé au projet Food Pilot,* conclut Frédéric Imbert, *c'est aussi le moyen pour nous de faire évoluer notre accompagnement des agriculteurs afin de faire progresser l'enregistrement des pratiques agricoles. Conserver la valeur des données, c'est conserver un levier de pouvoir… »* Au final, en associant des acteurs locaux, *Food Pilot* met aussi en avant le fait d'éviter que des données collectées en France alimentent des systèmes de notation environnementale conçus à l'autre bout du monde et finalement « hors-sol ».

Berty Robert

// LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

21 Les débat sont lancés en BFC

Relever le défi de renouveler une génération d'actifs en agriculture : c'est l'objectif de la concertation régionale et les débats dans les territoires sont lancés en Bourgogne-Franche-Comté pour contribuer au projet national de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Comme annoncé par le Président de la République le 9 septembre 2022, un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles sont en cours de construction. Dans ce cadre, une concertation régionale, co-pilotée par le Préfet de région, Franck Robine, et la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, va être mise en œuvre par la Chambre régionale d'agriculture. Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), elle s'articulera, avec le projet « Imaginer demain – Agir maintenant » lancé le 28 novembre à Dijon. En complément, des débats territoriaux se tiendront dans plusieurs établissements de formation technique agricoles. Au niveau national, 166 000 exploitants agricoles seront partis à la retraite d'ici 10 ans, soit plus d'un tiers, et le secteur agricole peine à recruter des salariés. Ceci intervient à un moment où la société et les actifs agricoles sont confrontés à un ensemble de défis climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires et sociétaux considérables et sans précédent. De la capacité des actifs agricoles qui vont s'installer dans les prochaines années à faire face à ces défis dépendra la souveraineté alimentaire de la France, ce qui nécessite un accompagnement de grande ampleur. Afin de relever ce défi du renouvellement des générations, et comme annoncé par le Président de la République, un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles sont en cours de construction. Pour ce faire, une importante concertation est lancée, au niveau national et dans chaque région. La concertation régionale, co-pilotée par le préfet de région et la présidente du Conseil régional, est mise en œuvre par la Chambre régionale d'agriculture. Les débats régionaux devront prendre en compte les enjeux identifiés en se projetant sur ce que sera l'agriculture régionale d'ici 2040. Ils seront axés autour de trois thématiques, en miroir des groupes de travail nationaux, et se réuniront jusqu'à mi-avril :

-orientation et formation (périmètre du groupe de travail national n°1)

-installation et transmission (périmètre du groupe de travail national n°2)

-adaptation et transition face au changement climatique (périmètre du groupe de travail national n°3).

Une concertation qui s'appuie sur le projet *« Imaginer demain »*

La concertation bénéficiera, pour la région BFC, des travaux d'ores et déjà lancés dans le cadre du projet « Imaginer demain – Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis », initié le 28 novembre. Ainsi, l'ensemble des contributions écrites recueillies dans le cadre de l'enquête menée en ce début d'année auprès des agriculteurs, conseillers, structures et opérateurs économiques, pourra utilement alimenter les réflexions. Pour compléter le dispositif, plusieurs débats territoriaux sont prévus pour ces mois de mars et avril dans les établissements de formation agricole, ils permettront d'entendre la parole des jeunes, et de tous les acteurs professionnels, institutionnels, au plus près des territoires. Un rapport de synthèse et de propositions sera établi pour fin avril à l'issue de la concertation régionale et des débats territoriaux. Il viendra alimenter les travaux nationaux. Les informations concernant les débats sur le pacte et la loi d'orientation agricole sont disponibles sur : https://agriculture.gouv.fr/concertation-sur-le-pacte-et-la-loi-dorientation-et-davenir-agricoles. Toutes les informations sur le projet « Imaginer demain – Agir maintenant » sont disponibles ici : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/bourgogne-franche-comte/imaginer-demain-agir-maintenant/imaginer-demain-agir-maintenant/



La concertation régional va bénéficier des retours obtenus dans le cadre du projet *« Imaginer demain – Agir maintenant »* lancé par la Chambre régionale d'agriculture BFC fin novembre 2022 à Dijon.

D'après communiqué

// SYNDICALISME

21 Vous avez dit nouveau Feader ?

Une rencontre pour le Feader 2023-2027 Bourgogne-Franche-Comté s'est tenue en Côte-d'Or. Depuis le 1er janvier, les régions ont repris les compétences pour la gestion des aides non-surfaciques du Feader, en particulier les aides aux investissements avec la DJA, celles pour les bâtiments, la diversification, le matériel ou les industries agroalimentaires. Des dispositifs qui étaient auparavant gérés par les DDT.



C'est une large délégation qui s'est rendue sur la ferme de Jean-Louis et Nathalie Mairet, afin de discuter de la mise en œuvre du nouveau Feader 2023-2027.

Une grille d'évaluation qui pose problème

Nathalie Mairet a présenté son Gaec, confronté aux nouvelles grilles d'évaluation pour bénéficier d'aides Feader : *« Nous nous sommes installés, avec mon frère, en 1997. C'était deux installations dans le cadre familial, avec la reprise de la ferme des parents. Avec deux BTS en poche, deux DJA et les prêts bonifiés, au départ, nous avions 45 vaches laitières et le lait était livré chez Senoble. Aujourd'hui, nous exploitons 159 ha dont 105 ha de prairies permanentes. Nous avons 90 vaches laitières qui produisent 700 000 litres de lait livrés à la fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux. Au niveau des pratiques, nous sommes en cours d'agrément HVE3. Nous respectons la charte des bonnes pratiques en élevage. Nous récupérons les eaux propres des lavages du tank et de la machine à traire pour les quais et la salle de traite. Nous récupérons aussi la chaleur du refroidisseur du tank pour chauffer l'eau. Le projet sur l'exploitation est lié à l'augmentation du cheptel. Aujourd'hui, la machine à traire est à bout de souffle. Nous trayons, matin et soir, tous les jours de la semaine. Nous prévoyons l'achat de deux robots, pour nous soulager ! Nous envisageons aussi la mise en place d'une ventilation et l'installation de brosses pour le bien-être des vaches laitières. Nos priorités sont le bien-être de l'éleveur et le bien-être animal ! Le problème, c'est qu'avec la nouvelle grille d'évaluation, notre projet totalise 36 points et, dans ce cas, on a peu de chance d'être retenus. Et c'est la même chose, si nous avons un projet d'achat de matériel ».*



L'exploitation qui a servi d'exemple pour illustrer les problèmes qui peuvent se poser avec la nouvelle gestion du Feader est le Gaec de Jean-Louis et Nathalie Mairet, (à droite) en Côte-d'Or. Elle est ici en compagnie de Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC (à gauche) et de Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture (au centre).



Après la visite de l'exploitation, les participants ont débattu des ajustements nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau Feader. Ici, les deux vice-présidents du Conseil régional, Patrick Molinoz et Christian Morel, (à gauche et au centre), en compagnie du sénateur de la Saône-et-Loire, Jérôme Durain.

Devant les inquiétudes face à la mise en place des nouvelles mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour 2023-2027, il a semblé nécessaire de faire un point sur ce plan qui concerne directement les agriculteurs (-trices) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Mardi 21 février, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et Florent Point, président des JA BFC, ont donc invité les vice-présidents de la Région : Patrick Molinoz, chargé des politiques européennes, et Christian Morel, chargé de l'agriculture, mais également Jérôme Durain, sénateur de Saône-et-Loire, président de groupe, accompagnés des services Europe et agriculture, à venir sur une exploitation. L'objectif était de bien mettre en évidence les difficultés rencontrées par cette nouvelle programmation et d'expliquer les conséquences directes des orientations prises en matière d'installation, de modernisation et d'accompagnement des exploitations. En effet, parfois, quand les messages ont du mal à être pris en compte, il est utile de regarder concrètement les conséquences pratiques des orientations retenues. À quelques dizaines de kilomètres de Dijon, c'est Nathalie Mairet et son frère Jean-Louis (associés au sein d'un Gaec en production laitière sur la commune de Turcey, en Côte-d'Or) qui ont bien voulu se prêter à l'exercice et accueillir une trentaine de personnes, dont la directrice de la Draaf, Marie-Jeanne Fotré-Muller. Elle a pu apporter les informations complémentaires liées à cette nouvelle programmation, gérée au niveau national par le ministère de l'Agriculture.

Des ajustements nécessaires

Parfois, un bon exemple vaut mieux qu'un long discours ! Nathalie Mairet a donc présenté son Gaec et les problèmes concrets qui se posent à lui, en lien avec la nouvelle grille d'évaluation, pour l'obtention d'aides (voir encadré). À la suite de cette présentation, l'ensemble de la délégation s'est rendu à la salle communale de Blaisy-Bas, afin d'aborder les différentes questions en suspens. Pour tenir compte de la diversité des situations, des ajustements seraient nécessaires sur les grilles de sélection : il faut préciser les règles pour les audits stratégiques, revoir le critère des zones en déprise, prendre en compte les mises aux normes à faire dans les nouvelles zones vulnérables, sans oublier la certification HVE 3 ou les projets individuels, portés par des agriculteurs dans le cadre de la diversification. *« Toutes ces questions ne sont pas encore réglées »* reconnaît Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, mais il précise : *« Il faut reconnaître que des avancées ont été obtenues, comme une meilleure prise en compte des conditions de travail »*. Au sujet des zones en déprise, Patrick Molinoz a admis qu'*« il semblerait plus juste de prendre la carte de la déprise laitière pour les projets laitiers que celle de l'évolution de la population »*. Dans la foulée, Christian Morel a assuré que *« les grilles envisagées ne sont pas parfaites, mais qu'elles pourront être réajustées si on s'aperçoit qu'elles sont discriminantes »*. Thomas Lemée, secrétaire général des JA BFC, a rappelé que ces critères semblent anodins pour certains *« mais, quand un exploitant est en dehors des grilles, il ne peut pas bénéficier des aides »*.

Appels à projet à venir

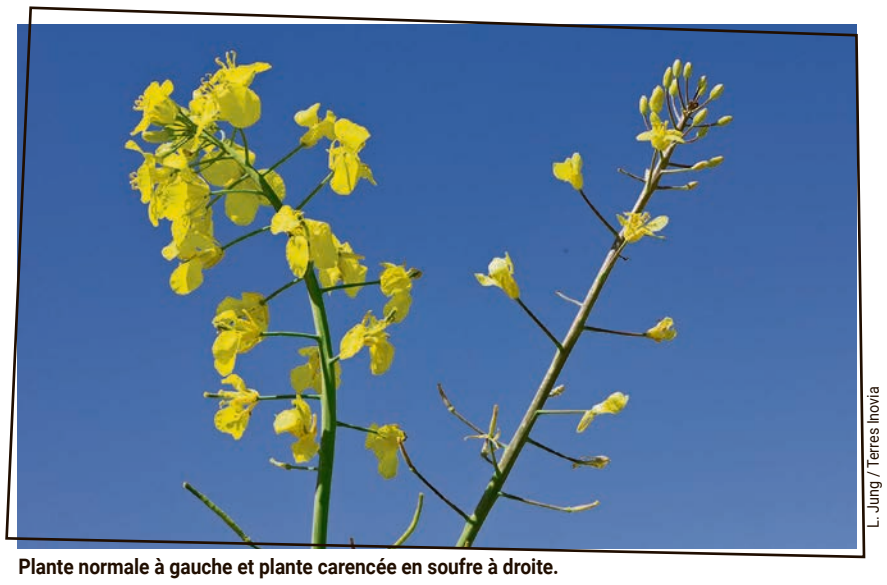
Si des ajustements restent encore à trouver sur les grilles de sélection, les annonces pour les appels à projets sont plus précises. *« Finalement, il y aura bien un appel à projets bâtiments, en avril pour les JA, et des appels à projets sur l'ensemble des mesures, à la mi-mai »* annonçait Gilles Da Costa, directeur général de la Région, en précisant également que *« les dossiers n'ayant pas pu faire un audit stratégique et qui auraient été exclus de l'appel à projets seront pris en charge, sur des fonds régionaux, dans le cadre d'un appel à projets au mois de juin »*. Le transfert des compétences à la Région BFC a concerné plus de 7 000 dossiers ! Ces dossiers, de la dernière programmation 2014-2022, concernent le paiement des acomptes et des soldes des différentes aides attribuées (DJA, bâtiments d'élevage, diversification…). Il sera nécessaire d'obtenir un échéancier précis, pour que les personnes concernées ne puissent pas être doublement pénalisées par ces retards de paiements. Au final, Christophe Chambon a apprécié cette journée d'échanges et de dialogue qui était nécessaire. Elle a permis d'expliquer le point de vue des agriculteurs qui ont besoin de ces dispositifs pour s'adapter aux nouvelles contraintes. Doit-on s'attendre à des annonces d'évolutions par la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, lors du Salon de l'agriculture ? Réponse ces jours-ci.

FRSEA BFC

// COLZA

Apporter le soufre dès le début de la montaison

Même si cet hiver les facteurs à risque d'une carence en soufre sont plutôt faibles (conditions climatiques défavorables à la lixiviation et favorables à la minéralisation) l'apport de soufre ne doit pas être négligé sur la culture du colza.



L. Jung / Terres Inovia

Plante normale à gauche et plante carencée en soufre à droite.

Le soufre participe au bon fonctionnement de la plante en permettant une meilleure valorisation de l'azote, une teneur en huile plus importante, une bonne synthèse des protéines et une amélioration de l'efficacité de la photosynthèse. Il joue également un rôle déterminant dans la synthèse des glucosinolates.

Un élément important pour une culture exigeante

Les besoins en soufre de la culture du colza sont plus élevés qu'en céréales ou en cultures industrielles. Ils sont de l'ordre de 200 kg/ha (5,5 kg de SO_3 absorbé par quintal de graines produites). De plus, ces besoins sont très précoces au printemps, à une période où la minéralisation est trop lente pour satisfaire les besoins de la culture.

Apporter le soufre à la bonne dose et au bon moment

Compte tenu de la forte perte de rendement pouvant atteindre 10 à 20 q/ha en cas de carence avérée, une dose de 75 kg de SO_3/ha est préconisée. Cette dose permet de couvrir 40 % des besoins de la culture, et 100 % de ses exportations. En cas d'apport de PRO (produits résiduels organiques) régulier, l'apport peut être réduit de l'ordre de 20 à 30 kg de SO_3/ha.

Le type d'engrais soufré est important. L'absorption de la plante se faisant sous la forme de sulfates « SO_{42-} », il convient de favoriser cette dernière ; l'efficacité de la forme minérale « S » étant souvent irrégulière.

Enfin, les besoins de la plante étant très précoces, il est conseillé d'apporter le soufre dès le début de la montaison (stade C2-D1) avec le 1er ou le 2e apport d'azote. Dans les situations où l'apport réalisé avec de l'azote soufré est faible pour respecter sa préconisation d'azote, il est recommandé de compléter cette dose pour atteindre les 75 u de soufre.

À noter qu'il est possible de rattraper des carences jusqu'au début de la floraison (observation de fleurs blanches ou de décoloration inter-nervaires des limbes) en pulvérisant 100 kg/ha de sulfate d'ammoniaque dilué dans 500 l d'eau pour éviter les brûlures des plantes.

N. Latraye, Terres Inovia

// LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

Un auxiliaire pour contrôler la pyrale du maïs

Le Contrat de solutions est une association lancée en 2017. Elle fédère 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces, durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 100 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Nous publions aujourd'hui celle consacrée aux moyens de contrôler la pyrale du maïs à l'aide d'auxiliaires.

L'un des ravageurs prédominants du maïs est la pyrale *Ostrinia nubilalis*, un lépidoptère, originaire d'Europe, qui cause de nombreux dégâts et des pertes économiques importantes. Les chenilles perforent les tiges et les épis, entraînant des perturbations dans le flux de sève, nuisibles au fonctionnement physiologique de la plante. Le maïs est plus sensible à la verse et la récolte devient difficile. De plus ces perforations sont des portes d'entrée pour différents champignons, sources potentielles de mycotoxines, pouvant entraîner une production impropre à la commercialisation. Le vol des pyrales dure de 4 à 6 semaines. Les maïs peuvent être soumis à l'attaque d'une seule génération (moitié Nord de la France) ou de deux générations ou plus (moitié Sud). Existe-t-il des solutions de biocontrôle pour lutter contre la pyrale du maïs ? *Trichogramma brassicae* est un auxiliaire spécifique de la pyrale. La femelle pond ses œufs directement dans les œufs de son hôte, entraînant sa mort et empêchant de ce fait la naissance des chenilles ravageuses. Ces macro-organismes de très petite taille (inférieure au millimètre) sont apportés sur le maïs sous forme de diffuseurs ou de capsules.



Christian Watier

La pyrale est une chenille qui peut provoquer de très importants dégâts sur les cultures de maïs.

Protection satisfaisante mais fortes contraintes

La protection contre la pyrale du maïs à l'aide de trichogrammes présente une efficacité de l'ordre de 75 %, équivalente aux insecticides conventionnels dans des conditions optimales de mise en œuvre. Les trichogrammes assurent donc une protection satisfaisante contre la pyrale du maïs. Connus depuis une trentaine d'années, les trichogrammes couvrent actuellement 21 % des surfaces de maïs traitées annuellement contre la pyrale. Les principaux freins identifiés au déploiement de cette solution de biocontrôle sont :

- la spécificité de la solution qui permet uniquement de lutter contre la pyrale du maïs. En pratique, beaucoup de parcelles dans le Sud de la France faisant l'objet d'une protection en végétation sont également exposées à d'autres bioagresseurs (sésamie, héliothis).
- le temps de travail et la main-d'œuvre nécessaires pour une pose manuelle (23 h pour 100 ha) qui limite le déploiement à des parcelles de taille restreinte

Ce second frein peut aujourd'hui être levé grâce à une mécanisation de l'épandage des trichogrammes, avec des machines terrestres ou l'utilisation de drones en prestation de services. Ces derniers sont en plein essor avec un débit de chantier élevé (6 à 7 minutes pour 100 ha).

Contrat de solutions

www.contratsolutions.fr



ÉLEVAGE

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

21 Bien présenter un animal lors d'un concours

Le syndicat de la race Brune vient d'organiser une formation à destination des jeunes Côte-d'oriens. La présentation d'un animal en concours a été étudiée.



Lors de la photo souvenir, à l'issue des exercices de manipulation sur trois génisses.

Le rendez-vous était donné le 16 février au lycée agricole de Châtillon-sur-Seine. Vingt-huit jeunes de toute la Côte-d'Or avaient répondu présent pour s'initier à la présentation d'un animal sur un ring, lors d'un concours laitier. « *L'objectif était de proposer une journée ludique avec l'idée, peut-être, de créer une dynamique sur le département autour des jeunes* », indique Mickaël Clerget, président du syndicat départemental de la race Brune. Un concours d'animaux est un « concours de beauté », rappelle l'éleveur de Courcelles-Frémoy : « *l'objectif est de mettre en valeur l'animal que l'on présente, le mieux possible, en montrant ses plus beaux atouts* ». Après une présentation théorique en salle, les jeunes – en majorité des fils d'éleveurs – ont manipulé trois génisses de l'exploitation du lycée La Barotte. « *Cette rencontre était dédiée à toutes races, pas uniquement la Brune* », souligne Mickaël Clerget, peu avare en conseils auprès du jeune public. « *Le présentateur est la touche finale de l'animal sur un ring. Si vous avez la plus belle vache mais que celle-ci n'est pas présentée comme elle mériterait de l'être, une concurrente pourra passer devant et remporter le concours, il faut le savoir. En tant que juge, j'ai déjà rencontré cette situation ! Il faut être en parfaite harmonie avec l'animal, réagir par rapport à lui et inversement. Garder son calme, respecter le bovin, le juge, sans oublier la sécurité, sont des points importants qui peuvent faire la différence lors d'un jugement* ».

Une vitrine

Mickaël Clerget, Laurette Millot (technicienne Alysé), les différents syndicats de races laitières et les parents des jeunes avaient eu l'idée d'organiser ce rendez-vous début novembre, à l'issue de la session d'harmonisation des juges européens de la race Brune, venus dans le Châtillonnais : « *les jeunes qui étaient présents avaient l'air d'être très intéressés. Nous en avons parlé tous ensemble : c'était sans doute le moment d'essayer quelque chose pour les motiver à sortir en concours, sachant que l'âge des éleveurs dans notre département ne va qu'en avançant… Nous ne sommes pas dans un département très laitier. De plus, aujourd'hui, tout le monde a du travail à côté, notamment des céréales, et la main-d'œuvre se fait rare. Pour toutes ces raisons, de moins en moins de monde a le temps de sortir en concours alors que ce type d'épreuves, en plus d'être très conviviales, enrichissantes et très formatrices, sont de superbes vitrines et une magnifique promotion pour nos races laitières respectives* ».

AG

Témoignage



Lucas Lamarche, fils d'éleveur à Turcey, est en classe de première au lycée agricole de Quetigny. Ce jeune homme de 16 ans participait à cette journée : *« Je suis venu avec mes cousins et plusieurs amis. Nous avons appris pas mal de choses lors de cette rencontre ! Sur un ring, il n'y a pas que la vache qui compte, il y a aussi le présentateur, son rôle est très important. Le positionnement des pattes est capital, plusieurs autres règles simples mais à connaître sont à respecter. Pour ma part, j'ai déjà participé trois fois au concours des jeunes présentateurs de Châtillon-Seine, j'ai terminé à une première place de section en 2022. Avec mon père, l'an passé, nous avons participé à trois concours : la fête du lait à Fromenteau, le concours brun à Châtillon ainsi que Cournon. Cette année, en plus, nous comptons aller au show open de Saint-Étienne et peut-être à celui de Choignes, près de Chaumont ».*

// PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

89 Quand les éleveurs s'adressent aux éleveurs

Du 22 au 24 février, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, dans le cadre du contrat d'objectif qui lie les deux structures, ont organisé trois journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage, au Gaec Le Carbon à Champcevrais, au Gaec des Touchards à La Ferté-Loupière et à l'Earl Picard à Asquins. Sur une thématique commune : le confort de travail pour l'éleveur et la qualité de vie pour des troupeaux.

La semaine dernière, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont organisé trois journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage dans le département : le mercredi 22 février au Gaec Le Carbon à Champcevrais (bovins lait), le jeudi 23 février au Gaec des Touchards à La Ferté-Loupière (ovins viande) et le jeudi 24 février à l'Earl Picard à Asquins (bovins viande). « *Le principe des journées bâtiments d'élevage, c'est de montrer des bâtiments innovants, sur le concept d'Innov'action. Ce sont des agriculteurs qui témoignent pour d'autres agriculteurs* », explique Marianne Ranque, conseillère en productions animales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Ces journées sont organisées dans le cadre du contrat d'objectif entre la Chambre d'agriculture et Alysé, une collaboration au service des éleveurs* », poursuit-elle.

Lors de chaque journée, un technicien bâtiment, soit de la Chambre d'agriculture, soit d'Alysé, présente le bâtiment dans son ensemble, d'un point de vue technique. « *L'éleveur, lui, explique comment il l'a imaginé, comment il le voulait, quels étaient ses objectifs, etc. C'est vraiment un partage d'expérience* », ajoute Marianne Ranque.

La Chambre et Alysé accompagnent les éleveurs

À travers ces journées, l'idée est aussi de montrer comment la Chambre d'agriculture et Alysé accompagnent les éleveurs dans la réflexion. « *Les agriculteurs arrivent souvent avec une idée et on est là pour les aider à réaliser ce qui est possible et les orienter si besoin, pour que le projet puisse se concrétiser au mieux, pour eux* », assure la conseillère de la Chambre d'agriculture.

Cette année, la thématique de ces journées était commune et basée sur le confort de travail pour l'éleveur et la qualité de vie pour des troupeaux. « *Les trois exploitants qui ont ouvert leurs portes sont des éleveurs qui ont pensé leurs bâtiments dans le but de gagner du temps de travail et de baisser la pénibilité des tâches. C'est quelque chose de très important car aujourd'hui les élevages sont de plus en plus grands, ce qui demande beaucoup de travail et du temps. Donc chaque chose mise en place pour gagner en confort est non négligeable pour eux* ».

Les fournisseurs de matériels des bâtiments étaient également présents pour présenter leurs produits aux éleveurs, venus en nombre sur ces trois jours. « *Ils expliquent comment ils ont travaillé, ce qu'ils peuvent proposer aux éleveurs intéressés. Cela permet à ces derniers de prendre des contacts, de voir ce qui se fait chez les collègues et de les aider dans leurs réflexions* ».

Christopher Levé



Le roto-traite du Gaec Le Carbon a attiré bon nombre d'éleveurs.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

ÉLEVAGE

// RACE SIMMENTAL

Un syndicat plein de vie

Les éleveurs de Simmental française se sont donné rendez-vous à Beaumont-sur-Vingeanne pour leur assemblée générale. L'occasion de revenir sur une année 2022 très animée.



Vincent Gardey, Sophie Guillemeau et Michel Menestrier, le 17 février.

Il ne compte qu'une vingtaine de membres, mais cela ne l'empêche pas d'être *« partout »* sur les manifestations, pour promouvoir la race Simmental. *« Notre syndicat a effectivement multiplié les sorties en 2022 et cela devrait continuer cette année »*, se réjouit Michel Menestrier, le président. La Simmental s'est ainsi rendue au salon de l'agriculture, au show open de Choignes-Chaumont, à la fête du lait de Fromenteau, à Montigny-le-Roi et à la Ferme Côte-d'Or. D'autres déplacements ont été organisés, comme l'indique l'éleveur de Villy-en-Auxois : *« Cournon était aussi sur notre agenda ! Plus récemment, le mois dernier, nous nous sommes rendus en Haute-Saône pour visiter le laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (Lial) de Rioz, pour lequel notre production est directement concernée. Nous avons été accueillis dans une exploitation laitière l'après-midi, pour une rencontre très enrichissante »*.

Merci, le Département

Une autre bonne nouvelle de l'année 2022 vient du génotypage, technologie qui permet d'évaluer le potentiel génétique des animaux. *« Nous avons dépassé toutes nos espérances dans ce domaine »*, souligne Michel Menestrier, *« tous les éleveurs ont réalisé des analyses, et pas seulement chez les femelles les plus jeunes. Nous avons rattrapé le retard que nous avions dans ce dossier. C'est de bon augure pour notre race. Nous remercions le Conseil départemental pour son aide financière »*.

Incertitudes pour 2023

La conjoncture économique a bien évidemment été abordée lors de cette assemblée. *« Cette situation est vraiment atypique »*, observe le président, qui rappelle l'envolée de tous les prix : *« l'année 2022 a été plus ou moins positive selon un critère bien précis : l'anticipation des éleveurs sur leurs différents achats. Pour 2023, nous sommes très interrogatifs, sachant que les charges grimpent plus vite que nos produits… Les investissements sont actuellement au ralenti, nous le voyons bien avec de nombreux projets en stand-by. Nos adhérents attendent de voir l'évolution des évènements pour prendre des décisions »*.

Visite d'exploitation

Cette journée d'études Simmental s'est poursuivie l'après-midi au Gaec Gardey. Comme un an plus tôt lors des journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Vincent Gardey a présenté ses logettes accueillant de jeunes génisses dès l'âge de six mois. Ce dispositif innovant permet d'acclimater les animaux à leur futur mode d'élevage, tout en réalisant des économies de paille. Le haut niveau de production laitière de cette exploitation comptant 140 Simmental, dont 115 en permanence à la traite, a également été au cœur des discussions : le Gaec Gardey dépasse en effet la barre des 10 000 kg de lait/vache/an depuis 2020, avec un pic actuel à 10 300 kg/vache/lait, alors que la moyenne 2022 des adhérents du syndicat pointe à 7 500 kg/vache/an. *« Notre race mixte peut convenir à toutes les attentes : aux éleveurs bios avec 5 000 ou 6 000 kg/vache/an et même ceux qui privilégient la production, comme les éleveurs qui nous accueillent aujourd'hui »*, fait remarquer Michel Menestrier. Vincent Gardey a clairement fait le choix de la production depuis son installation il y a dix ans, avec un gain de 2 500 kg/vache sur cette même période. Comment arriver à un tel niveau ? La question a été posée au jeune éleveur de 30 ans : *« C'est tout un ensemble de choses, à mon avis. Nous mettons les animaux dans les meilleures conditions possibles, dès leur plus jeune âge. L'idée est de les faire évoluer dans un environnement similaire à celui qu'ils auront quand ils produiront du lait, je pense à l'alimentation mais aussi au couchage. Nous faisons en sorte d'être très réactifs sur le management du troupeau. Un exemple ? Nous nous occupons immédiatement d'une vache si celle-ci présente de premiers symptômes d'une maladie quelconque. Nous travaillons beaucoup sur le préventif pour limiter les problèmes. Une telle production nécessite bien évidemment des frais supplémentaires en alimentation, mais les charges restent maîtrisées car nous raisonnons en marge à la vache, par jour. Tout est calculé au centime près, ou presque »*. Vincent Gardey ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et vise désormais les 11 000 kg/vache/an : *« nous avons tout exploré à notre niveau, nous sommes arrivés au bout de notre progression alors nous faisons désormais appel à une équipe de vétérinaires et de nutritionnistes pour tenter d'y arriver »*.

AG

Bienvenue Simon



Simon Belin est en cours d'installation sur la ferme familiale à Boux-sous-Salmaise. Ce jeune homme de 27 ans participait aux travaux du syndicat : *« Je représente mes parents à ce type de rendez-vous. Il est très important de se réunir, nous, éleveurs, pour échanger tous ensemble sur nos métiers et définir le futur chemin que prendra notre Simmental »*. Simon Belin, diplômé de l'Institut Agro Dijon (anciennement Enesad puis AgroSup), est revenu sur l'exploitation il y a un an et demi après une expérience à l'étranger : *« Je suis sorti de l'école en 2018 et je suis parti travailler durant trois ans en Californie, au sein de l'entreprise Naïo Technologies. J'ai vécu l'expérience que je souhaitais avant de revenir m'installer sur l'exploitation familiale qui est en bio et qui compte soixante Simmental »*. Le jeune Côte-d'orien remplacera ces tout prochains mois Brigitte, sa mère, qui fera valoir ses droits à la retraite. Son installation sera couplée à la construction d'un séchage en grange : *« l'objectif sera de gagner en autonomie fourragère et protéique avec, en plus, une meilleure qualité de fourrage. Cet investissement sera également rentabilisé par une production d'électricité qui sera elle aussi mise en route en même temps, par le biais de panneaux solaires. Nous consommerons une partie de l'électricité produite sur la ferme »*.

// CHRONIQUE OVINE

Distribuer le concentré le matin avec du fourrage à volonté

La distribution de concentré n'est pas une question tranchée a en élevage ovin. Des essais ont été menés pour évaluer les impacts des différentes pratiques.



Avec un fourrage à volonté, distribuer l'aliment concentré en un seul apport par jour ne pose pas de problème. Mais attention, les brebis doivent avoir du fourrage en continu.

Ciirpo

Faut-il fractionner le concentré ou bien distribuer la totalité une seule fois par jour ? Le sujet fait débat ! En effet, il est plutôt conseillé de fractionner son apport en deux fois, matin et soir lorsque la quantité d'aliment concentré distribué dépasse 600 g par brebis. Toutefois, de nombreux éleveurs distribuent des quantités supérieures en une seule fois, hors périodes de transition alimentaire. Afin de diminuer le temps de travail, deux essais (1) ont comparé deux lots de brebis allaitantes alimentées avec un foin de graminées offert à volonté. Les quantités de concentré, entre 1 kg et 1,2 kg de mélange fermier, étaient distribuées en un ou deux apports par jour. L'analyse des pH ruminaux avant le repas et 4 heures après sur toutes les brebis ne montre aucune différence selon la modalité d'apport du concentré.

Pas d'impact sur la croissance des agneaux

Par ailleurs, aucune brebis n'a montré de signe d'acidose et les valeurs de pH ruminaux sont toutes nettement supérieures à 5,5, chiffre considéré comme le seuil d'acidose. De plus, les croissances des agneaux n'ont pas été modifiées par le rythme de distribution du concentré. L'évolution de l'état corporel des brebis n'a pas montré de différence non plus. Le gain de temps quotidien permis par une seule distribution de concentré est évalué à une dizaine de minutes par jour pour 25 brebis par rapport au fractionnement du concentré en deux apports. Enfin, les brebis alimentées seulement le matin (ou le soir) ne bêlent plus une fois le concentré distribué, ce qui diminue le niveau sonore dans la bergerie.

Équipe technique ovine
de Bourgogne-Franche-Comté
et Laurence Sagot
(Institut de l'élevage/Ciirpo)

(1) Essais réalisés au Ciirpo, sur le site expérimental du Mourier (87), dans le cadre du projet AstravOvin financé par les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne Rhône Alpes et l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union Européenne et les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// INSTALLATION

58

Des choix à faire

Quentin Hecht, 20 ans, va reprendre la ferme familiale à l'Abbaye (Nolay) en mars. Une transmission rendue possible par des choix parfois difficiles à faire.

« Je baigne dans ce milieu depuis tout petit. Dès que j'avais du temps libre, je le passais sur l'exploitation avec mon grand-père » détaille Quentin Hecht, prochainement installé à l'Abbaye sur la ferme familiale (105 ha production ovins et bovins viande), avant d'ajouter: *« ce métier n'a jamais été une contrainte et, est depuis, devenu une véritable passion »*. Mais, pour que son installation soit possible, certains points étaient indispensables.



Les bovins de Quentin sont des Charolais non inscrits, et pour les ovins, il va opter pour un mélange: Texel, Île-de-France, Charmoise, et peut-être du Charollais.

Un vrai coup de pouce

En effet, Quentin indique: *« ma grand-mère voulait absolument que la ferme reste dans les mains de la famille. Pour elle, il était logique de me la transmettre puisque j'y travaille depuis des années. Et, pour m'aider, elle a choisi une transmission à moindres frais pour moi (1) pour le cheptel présent (53 agnelages et 36 vêlages) et le matériel. Sans cela, je pense que mon installation n'aurait pas été possible financièrement et encore moins les divers investissements prévus. En effet, je vais racheter du cheptel pour passer à 300 - 350 agnelages et 45 vêlages. De ce fait, je vais avoir de l'investissement à faire dans les bâtiments, notamment la construction d'une stabulation et aussi la mise aux normes de celui existant. En parallèle je vais investir dans un tunnel, un tracteur et une benne, le tout d'occasion pour réduire un peu le coût »*. En plus, Quentin a fait l'acquisition, via la Safer, de 24 ha de terres en plus non loin de l'Abbaye: *« Il me fallait des prairies en plus pour que le projet soit complètement viable et je ne voulais pas des terres éloignées afin de pouvoir surveiller mes animaux plus facilement tout au long de l'année ; on ne devient pas éleveur s'il n'y a pas un attachement fort au bien-être animal »*.

Lâcher prise

Outre le choix de cette transmission, un autre est entré en ligne de compte pour rendre l'installation de Quentin possible: *« je voulais m'installer rapidement pour que ma grand-mère, qui approche des 80 ans, puisse partir à la retraite. Mais, à cause de cette volonté, j'ai dû arrêter mon BTS car je ne pouvais plus assurer à la fois mon travail à la ferme et les cours. Même si je ne regrette pas vraiment, j'aurais apprécié être salarié deux ou trois ans avant de me lancer afin de voir d'autres exploitations. Je pense que s'il y avait un conseil à donner à un jeune ça serait ça : faire ses armes dans autant de fermes que possible. Cela étant, je trouve que pour l'installation les formations proposées par la Chambre sont très utiles et permettent de découvrir des informations ou de faire une bonne piqûre de rappel sur certains points, notamment en comptabilité. C'est indispensable d'y participer, à mon sens »*. Même s'il n'a pas eu l'occasion de tester le salariat, Quentin a tout de même une idée bien précise du système qu'il souhaite mettre en place.

Rémunération

Pour ses débouchés, il travaille déjà depuis quelques années avec un boucher d'un village voisin: *« nous avons un contrat fixe pour 70 agneaux à l'année. C'est pour cette raison que les 300 à 350 agnelages seront répartis sur trois bandes (en novembre, en janvier et en mars) afin de pouvoir le fournir tout au long de l'année. Question logistique, je livre les agneaux à l'abattoir de Cosne, puis ce dernier s'occupe de la livraison et c'est le boucher qui prend en charge les frais d'abattage. Pour moi, ce système n'a que des avantages : assurer un revenu fixe à l'exploitation, faire le moins de kilomètres possibles avec les animaux, fournir un artisan local et offrir aux consommateurs une viande locale. J'aimerais d'ailleurs trouver un autre boucher pour avoir un autre contrat de ce type ; ce qui est nettement plus rassurant que les prix variables des marchés. Pour le reste des ovins, et aussi pour les bovins - vendus maigres (350 kg) ou en vaches rafraîchies - ils partent à la coopérative ou aux négociants »*. Il ajoute: *« Même si la conjoncture n'est pas forcément favorable pour les consommateurs, je suis persuadé qu'ils préfèrent mettre un peu plus d'argent dans un produit local car ils savent d'où il vient. Aujourd'hui, il y a une vraie demande sur la traçabilité des denrées, et je pense que cela est bénéfique pour la relation entre producteurs et clients. La transparence doit être totale afin que les échanges soient sains »*. Il conclut: *« Pour le moment, je n'ai pas d'autres projets en tête car je veux m'assurer que mes choix pérennisent l'exploitation. En somme, je reste prudent »*.

Chloé Monget

(1) Les parties interrogées n'ont pas souhaité préciser le type de transaction.

// CALAMITÉ GRÊLE

58

Pertes de récoltes prairies et parcours

Suite à la reconnaissance complémentaire de la calamité grêle des 4 et 21 juin 2022, et suivant l'arrêté ministériel n° 2023.01.18_58.RC du 26 janvier 2023 reconnaissant le caractère de calamité agricole pour pertes de récolte sur prairies et parcours pour les communes d'Alligny-en-Morvan, Gouloux, Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan, Ouroux-en-Morvan, Chaulgnes, Parigny-les-Vaux, Saint-Aubin-Les-Forges, Avril-sur-Loire, Cossaye, Lucenay-lès-Aix, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Parize-En-Viry, Toury-Lurcy.

Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- agriculteurs actifs au moment du sinistre, soit au 1er juin 2022 (non retraité, non en liquidation judiciaire ou procédure collective sans plan de continuation) ;
- les dommages sont supérieurs à 1 000 euros ;
- agriculteurs cotisants au FNGRA par le biais d'une assurance bâtiments ou cheptel.

La demande d'indemnisation sera une demande via la téléprocédure Télécalam ouverte du 23 février 2023 au 23 mars 2023 : https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation

Un courrier à destination des éleveurs a été envoyé courant semaine dernière par le service Élevages pour les exploitations dont le siège social se trouve sur les communes éligibles.

Renseignements : 03 86 93 40 00

Chambre d'agriculture de la Nièvre



// EN SAVOIR +



Pour prétendre à l'indemnisation, des critères d'éligibilités sont à respecter.

ÉLEVAGE

// VENTES DE L'UNION CHAROLAIS CROISSANCE

21 Fin de saison sur une note positive

La dernière vente de la saison de l'Union Charolais Croissance s'est déroulée mercredi 22 février. Vingt-sept veaux ont été vendus lors de ce rendez-vous proposé par l'UCC à Créancey.

L'Union Charolais Croissance achevait sa saison de ventes le 22 février à Créancey. À l'issue de leur passage sur le ring, 26 des 32 taureaux présentés ont été vendus au prix moyen de 3 656 euros. Un autre reproducteur a trouvé preneur dans la foulée, faisant monter le taux de vente de cette édition à 84 %. L'enchère la plus élevée (5 800 euros) a été réalisée par Tropico, un veau né à la SCEA des Chapuis (71) et acheté par le Gaec Lépée (21). *« Nous espérions peut-être un peu plus de présence aujourd'hui mais le bilan reste positif »*, mentionne Bruno Elmanowsky, technicien à l'UCC, *« sur l'ensemble de nos six ventes de l'année, celui-ci est même plus que positif puisque nous enregistrons 209 transactions. Habituellement, nous vendons entre 15 et 20 veaux à l'issue de six rendez-vous : si cela est encore le cas cette année, nous battrons notre record établi en 2022 avec la vente de 218 veaux »*.

Rencontre avec un acheteur

Jean-Luc Gaudry s'était muni d'une palette et faisait donc partie 40 acheteurs potentiels de cette édition. Cet éleveur de la commune de Viévy, dans le canton d'Arnay-le-Duc, s'était déjà déplacé à Créancey le 10 février, dans le cadre de la vente du GIE Charolais Évaluation : *« Je recherchais un taureau sans cornes mais je n'avais pas pu en acquérir un, c'est pourquoi je suis revenu aujourd'hui »*, confiait le Côte-d'orien juste avant le début des enchères, *« le catalogue que l'on m'a fourni il y a une dizaine de jours m'a permis d'identifier quatre ou cinq taureaux de ce type, tous sont susceptibles de m'intéresser. Je n'ai pas vraiment de préférence, je n'ai pas fait de classement, je verrai bien comment se passent les enchères. Mon budget ? Je reste dans l'idée de ne pas dépasser 3 300 euros. Si je n'arrive pas à en avoir un, ce n'est pas très grave : je n'en ai pas besoin dans l'immédiat, c'est surtout pour l'année prochaine. Malgré tout, je n'aime pas attendre et me précipiter pour faire un achat : c'est souvent dans ce cas de figure que l'on fait les mauvais choix »*.

Le deuxième est le bon

Jean-Luc Gaudry, une fois les enchères lancées, n'arrive pas à *« décrocher »* le premier veau sans cornes malgré une enchère à 3 200 euros. Sa deuxième tentative sera la bonne : l'éleveur est le dernier à miser sur Salem, un veau né à l'EARL des Quatre saisons en Saône-et-Loire. L'animal est acquis pour la somme de 3 600 euros : *« j'étais sur le point de baisser ma palette, j'étais déjà au-delà de ma limite, mais j'ai bien compris qu'il fallait mettre un peu plus pour l'avoir… Je me le suis permis car les taureaux de réforme se vendent mieux que les années passées. Le dernier veau qui m'intéressait, qui s'est présenté plus tard sur le ring, n'a pas été vendu : j'aurais pu l'avoir à la mise à prix. Tant pis, il ne faut rien regretter ! Je pense avoir un bon veau, que je mettrai sur quelques vaches cette année mais comme je l'ai déjà dit, il me sera surtout utile lors de la prochaine campagne. Ce reproducteur me sera livré chez moi dans les 15 jours. C'est la deuxième fois que j'achète en station. La première et dernière fois, c'était au tout début des années 1990, lors de mon installation »*.

AG



Jean-Luc Gaudry, éleveur à Viévy, a participé à cette édition. Il témoigne.

// SYSTÈME FOURRAGER

89 À la découverte d'une technologie unique en France

Le mardi 21 février, une journée portes ouvertes a eu lieu chez Pierre-Yves Roy, polyculteur éleveur à Cisery. Ce dernier a présenté son séchoir thermovoltaïque multimatières à batterie virtuelle, une installation de Base Innovation unique en France.


Une journée portes ouvertes a eu lieu chez Pierre-Yves Roy, polyculteur éleveur à Cisery, le 21 février, pour présenter le procédé de séchage thermovoltaïque multimatières à batterie virtuelle.


Ces ventilateurs réinjectent la chaleur produite par les panneaux solaires, dans les cellules.

Pour Pierre-Yves Roy, polyculteur éleveur à Cisery et Base Innovation, *« l'objectif de la journée sur mon exploitation était de faire un zoom sur les techniques de valorisation du système fourrager : l'implantation, la récolte, le séchage et la distribution du foin séché à l'énergie thermovoltaïque »*.

Pour cela, l'agriculteur et les partenaires présents ont présenté une technique unique en France, qu'il utilise : le séchage thermovoltaïque multimatières à batterie (ou stockage) virtuelle. *« La technique de séchage est quelque chose qui a été réfléchi en 2017 et construit en 2019 (la mise en route date de septembre 2021). La manière dont le séchoir est pensé en fait le premier séchoir de France avec la technologie thermovoltaïque en autoconsommation avec le stockage du surplus électricité »*, indique-t-il.

Ce séchoir thermovoltaïque provient d'une entreprise française, nommée Base Innovation (société créée en 2008, dont le siège est à Marcheprime (Gironde), spécialisée dans le séchage agricole, essentiellement concernant les exploitations laitières AOP, ndlr), avec un brevet Cogen'Air. *« La chaleur produite sous les panneaux solaires est récupérée via le flux d'air qui passe dans des caissons et acheminée vers des ventilateurs qui la réinjectent dans des cellules. Les bottes de foin ou les céréales sont déposées sur les grilles. La chaleur passe à travers les planchers de stockage et remonte dans le foin ou les grains pour les sécher »*, explique Pierre-Yves Roy.

Un stockage virtuel d'énergie

Aussi, les panneaux solaires produisent de l'électricité qui est auto consommée sur place à travers les ventilateurs qui servent pour le séchage. *« Lorsque j'ai trop d'électricité et que le séchoir ne tourne pas, cette électricité est stockée sur le réseau. C'est ce qu'on appelle le stockage sur batterie virtuelle. C'est un peu comme si j'avais une sorte de cagnotte solaire »*, poursuit l'agriculteur. *« Cela permet de rendre l'exploitation totalement autonome en énergie électrique et ne pas être touché par les augmentations du prix de l'énergie car cela rend les coûts de fonctionnement très bas »*.

Alors, comment cette idée lui est venue ? *« Ma clé d'entrée était l'économie de charge sur l'ensemble de l'exploitation. Je voulais les réduire mais aussi améliorer la qualité des foins et favoriser l'autonomie alimentaire pour les animaux, avec l'objectif d'y être en moins de trois ans »*, détaille-t-il.

Ce système lui permet aussi de sécuriser sa récolte face aux aléas climatiques. *« Le séchoir peut me permettre de sauver une récolte de blé. Par exemple, si au moment de récolter le blé la pluie vient à tomber, je peux le sécher ce qui empêchera qu'il perde en qualité »*.

Aussi, le séchoir lui ouvre des pistes sur d'autres cultures qu'il ne fait pas encore sur l'exploitation, comme la luzerne. *« Cette année, il y a d'ailleurs eu des essais chez moi sur la récolte fragmentée de luzerne. On a pu essayer le séchage de feuilles, ce qui a donné des premiers résultats intéressants »*.

En outre, ce procédé rend l'exploitation de Pierre-Yves Roy *« plus résiliente face au dérèglement climatique et nous ouvre les portes vers l'agriculture durable »*.

Cette journée portes ouvertes a intéressé pas mal de monde, puisque plus de 120 personnes sont venues tout au long de l'après-midi. Une belle vitrine pour ce projet innovant et réfléchi.

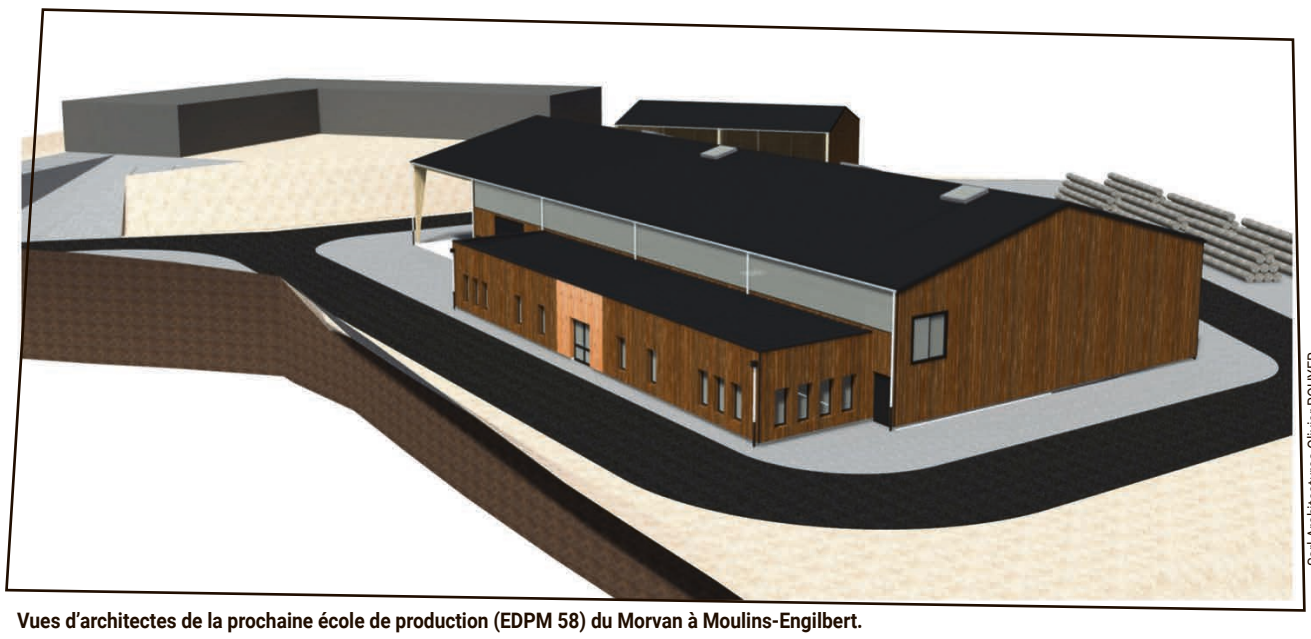
Christopher Levé

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// ÉCOLE DE PRODUCTION DU MORVAN

Une rentrée en septembre

Depuis un an, le projet d'école de production du Morvan (EDPM58) de Moulins-Engilbert avance bien. À tel point que la première rentrée est prévue pour septembre 2023.



Sarl Architectures Olivier ROUYER

Vues d'architectes de la prochaine école de production (EDPM 58) du Morvan à Moulins-Engilbert.

EDPM 58

L'école de production du Morvan 58 – Institut Sallonyer a déjà son logo.

Le projet d'école de production – concentrée sur la 1re transformation du bois – de Moulins-Engilbert, prend de plus en plus forme. En effet, depuis un an, des pierres immatérielles ont été posées pour effectuer la première rentrée scolaire en septembre 2023. Emmanuel Bigot, président de l'association Avenir – association initialement en charge du projet - souligne : *« même si tous les bâtiments ne seront pas livrés pour cette date, nous travaillons à des solutions pour maintenir ce calendrier »*.

Évolution administrative

Ainsi, comme prévu, l'association Avenir a passé la main à une autre structure créée spécialement pour finaliser le projet et assurer la gouvernance de l'école. Celle-ci, nommée EDPM 58 - Institut Sallonnyer est une association loi 1901 à but non lucratif. Jean-Philippe Bazot, P.-D.G. de Bongard Bazot et fils (BBF) et président de Fibois BFC a accepté d'en prendre la présidence, l'école ne pouvait rêver mieux ! Dans une interview donnée à Radio Morvan (1), ce dernier indique : *« La Nièvre est l'un des premiers producteurs de bois et Moulins-Engilbert est à l'épicentre de gros sites de transformation du bois que ce soit en Douglas ou en chêne. Il était donc tout indiqué qu'une école de production s'y installe. D'autant plus qu'il y a une véritable demande des professionnels pour ce type de formation »*. Grâce à la création de cette association, une première embauche a pu se faire en juillet dernier sur le poste de chef de projet. Depuis, Vincent Calcagno a pris ses fonctions et a travaillé d'arrache-pied – en collaboration avec le conseil d'administration de l'EDPM 58 et AVENIR – pour l'élaboration de l'étude de faisabilité du projet, finalisée en septembre 2022 et continue depuis pour la mise en œuvre et l'ouverture de l'école comme prévu.

Marques de confiance

Présentée en comité de prélabellisation de la Fédération Nationale des Écoles de Production, en septembre dernier, l'étude a été validée à l'unanimité permettant ainsi la prélabellisation de l'EDPM 58 (la labellisation définitive interviendra deux ans après l'ouverture). Emmanuel Bigot souligne que *« cette décision est une superbe marque de confiance pour le projet et est une preuve de sa pertinence. Étant donné que tout est lié, et en plus du soutien de la communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) sur le projet immobilier, cette prélabellisation nous permet de prétendre à différentes aides et subventions publiques et privées nécessaires à la mise en œuvre, au démarrage et au fonctionnement de l'école. Outre le soutien fort de la CCBLM, de toutes les collectivités locales et des autorités, l'un des premiers soutiens financiers forts en date est TotalÉnergies, qui s'est engagé à soutenir financièrement les écoles de productions au niveau national. Pour l'EDPM 58, ceci se traduit par une subvention de plusieurs centaines de milliers d'euros. Plusieurs autres types de mécénat sont en cours de finalisation que ce soit avec des entreprises locales et/ou internationales dans le secteur de la filière bois ou non tant le projet est parlant pour nombre d'acteurs par son aspect lié à la formation, à l'insertion, au secteur du renouvelable et à la transition énergétique »*.

Des échanges bienvenus

L'équipe est à l'œuvre également pour contractualiser d'autres types de mécénat, en nature notamment. *« En effet, outre que la grume sera le premier support pédagogique pour les cours, ce type de dons nous est très utile car cela réduit la facture finale de la construction du site puisque nous avons opté pour des bâtiments en bois »* détaille Emmanuel Bigot. Pour rappel, le site retenu pour la création de l'école est situé vers le marché au cadran (Sicafome) : *« l'important est, dans un premier temps, de faire sortir de terre l'atelier »*. D'ailleurs, la prochaine embauche est en cours sur le poste de maître professionnel et chef d'atelier : *« nous souhaitons l'embaucher avant la finalisation des travaux afin qu'il puisse organiser l'atelier le plus pertinemment possible et ainsi lui permettre de s'investir pleinement dans le projet. Une fois l'atelier fait, les autres bâtiments suivront »*. Cette liste de priorité s'explique : *« la première année, nous aurons une dizaine d'élèves. L'important est avant tout de pouvoir assurer leur formation d'où la priorité donnée à l'atelier qui comportera également une salle de cours pour l'enseignement général et un espace bureau pour le personnel enseignant et administratif. Nous sommes en discussion avec le lycée des métiers François Mitterrand de Château-Chinon pour la mise en place d'un partenariat pour qu'ils puissent profiter de ce bel internat déjà existant »*. En sus, de cet échange de bons procédés, Emmanuel Bigot ajoute : *« avec l'aide précieuse de Monsieur Hébrard, proviseur du lycée des métiers, nous avons identifié d'autres pistes de mutualisation bénéfiques à tous comme, pourquoi pas, la mutualisation des ressources pédagogiques »*. Si la première promotion compte environ 10 élèves, l'EDPM 58 est amenée à en accueillir une quarantaine au total. Les inscriptions seront ouvertes d'ici la mi-mars (les informations seront disponibles en ligne, dont le site est pour le moment en cours de construction).

Chloé Monget

(1) https://www.avenirmoulins.com/post/interview-de-jean-philippe-bazot





// CCI DE LA NIÈVRE

58 Cap sur l'orientation

Le 27 janvier, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre organisait la 12e édition de la Nuit de l'orientation, à Nevers. Cette année, plus de 200 métiers étaient représentés dont agriculteur ou vétérinaire.

Pour la 12e édition de la Nuit de l'orientation, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre (CCI 58) accueillait à Nevers tous les jeunes souhaitant trouver des informations pour leur orientation. Afin de leur donner toutes les clefs, des casques de réalité virtuelle présentaient environ 170 professions et le *speed dating*, avec plus de 35 professionnels, leur donnait l'occasion d'échanger avec eux sur leur avenir et les formations nécessaires. *« Nous avons connu une fréquentation nettement plus importante que les deux éditions précédentes, notamment en raison de la levée des restrictions sanitaires»*, indique Céline Montigny, responsable de l'espace Entreprendre et conseillère en création d'entreprises à la CCI de la Nièvre. *« Nous avons profité de cette liberté pour proposer des nouveautés. Ainsi, pour le speed dating nous avons accueilli un ingénieur qualité, une personne des ressources humaines ou encore un vétérinaire. Nous avons également eu plus de représentants pour les métiers du médical. Tous ces ajustements ont été faits pour se rapprocher le plus possible des demandes des jeunes. Comme tous les ans, le speed dating a rencontré un grand succès. C'est un moment privilégié où les étudiants prennent contact avec les professionnels sans aucune pression. Pour que cette nuit soit complète, un point d'orientation était organisé à l'étage de la CCI pour les jeunes souhaitant plus de renseignements sur les formations permettant d'accéder aux métiers présentés ».*

Glaner les informations

Parmi les visiteurs, Séverine et sa fille Marina, 15 ans, avaient fait le déplacement du Cher. Séverine indique : *« nous avons été à d'autres points d'informations dans notre département, et nous voulions confirmer le choix d'orientation de Marina et répondre aux interrogations qui restaient en suspens ».* Marina rebondit : *« je souhaiterais travailler avec les animaux, soit comme vétérinaire, soit comme éleveuse ».* Pour cibler son choix, elle a pu discuter avec Didier Guyon et Didier Ramet, exploitants et élus au sein des organismes professionnels. Séverine précise d'ailleurs : *« échanger avec des professionnels permet de lever certaines inquiétudes notamment en ce qui concerne une potentielle installation ».*

Une visibilité nécessaire

Suite aux échanges avec les visiteurs, Didier Ramet réagit : *« Les contacts sont positifs aussi bien avec les jeunes que leurs parents. Ces discussions sont nécessaires pour leur parler des contraintes, des pistes de parcours ou de formations. C'est également le moment idéal pour lever les inquiétudes de certains parents sur les filières de l'agriculture. En effet, au vu de la conjoncture actuelle, certains se posent des questions concernant l'avenir de nos professions et il est normal de les rassurer en leur parlant de notre quotidien ».* Didier Guyon ajoute : *« nous avons pu évoquer les diversifications possibles, tels que le maraîchage ou encore l'élevage hors sol ; en somme des évolutions qui peuvent apporter des réponses pour assurer un revenu. Nous avons pu converser avec des passionnés du métier, et pour la grande majorité des hors cadres. Ce point est d'ailleurs, à mon sens, très positif car c'est une preuve de l'engouement que ces jeunes peuvent avoir pour l'agriculture. Je pense que s'ils sont dynamiques, ils ont toute leur place dans les métiers qu'elle regroupe ».*

Chloé Monget



La 12e édition de la Nuit de l'orientation était, comme d'habitude, organisée à Nevers dans les locaux de la CCI 58.



Didier Guyon, à gauche, et Didier Ramet, à droite, ont accueilli les jeunes sur le stand dédié à l'agriculture.

LYCÉE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL CHALLUY-NEVERS
Bac général & technologique STAV, BTS ACSE, PA et GEMEAU, licence PRO production, gestion et dépollution des eaux

LYCÉE PROFESSIONNEL PLAGNY
CAP SAPVER, Bac Pro TCVA, Bac Pro Aménagement Paysager

LYCÉE PROFESSIONNEL COSNE / LOIRE
Classe de 4ème et 3ème, Bac Pro CGVV Vigne et Vin et CGEA Prod. Animales

CFA AGRICOLE DE LA NIÈVRE PLAGNY
CAP, Bac Pro, BTS, métiers de l'agriculture, de la viticulture, du paysage et de l'agroéquipement

CFPPA AGRICOLE NEVERS
Métiers de l'agriculture et de la viticulture

ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY
www.epleanevers.educagri.fr

Journées
PORTES OUVERTES

Site de CHALLUY
LEGTA, LPA, CFA, CFPPA
Samedi 25 mars 2023

Site de COSNE
LEGTA,
Samedi 18 mars 2023

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// TÉMOIGNAGES D'ANCIENS

L'irremplaçable valeur du vécu

Chaque année l'EPL de Fontaines Sud-Bourgogne organise un forum auquel sont conviés les anciens de l'établissement. L'occasion pour eux de rencontrer les élèves de première et de terminale et de partager leur expérience.



Info-Chalon

Les jeunes « anciens » de Fontaines sont revenus pour témoigner de la variété de leurs expériences devant les élèves.

La richesse et la diversité d'une formation agricole peuvent ouvrir des perspectives insoupçonnées. Pour permettre aux lycéens de se projeter, une trentaine d'anciens de l'EPL Fontaines, en Saône-et-Loire, ont donc fait le déplacement au début du mois de février pour partager leur expérience dans cet établissement qui les a formés. C'est un plaisir pour eux de revenir dans ce lieu plein de souvenirs pour évoquer leurs métiers et partager leurs quotidiens. Parmi eux, des éleveurs, des viticulteurs mais aussi un technico – commercial en alimentation animale monogastrique, un inséminateur ou encore un expert foncier et surtout Alexane Bernard. Chargée d'ingénierie à Fontaines depuis près d'un an, c'est là qu'elle a passé son bac S et son BTS production animale (PA) en apprentissage avant d'obtenir son diplôme d'ingénieure agronome à AgroParisTech.

Méconnaissance des filières

Qui de mieux pour organiser cette année le forum ? À ses côtés, entre autres intervenants, d'anciens camarades dont Thomas Corderet. Lui aussi a passé un bac scientifique avant d'opter pour un BTS PA en alternance. Aujourd'hui installé en tant qu'éleveur bovin de charolaise et de veaux sous la mère, il se prépare à monter quatre poulaillers en poulet fermier. Il est associé à deux autres exploitants, dont un qui s'apprête à monter un laboratoire de transformation céréalière pour proposer des viennoiseries, des pâtes et autres raviolis en vente directe. Une vente qui s'ajoute au magasin de producteurs d'Autun, dont il fait partie. *« Lors du forum,* explique-t-il, *j'ai remarqué que la plupart des élèves savaient ce qu'ils voulaient faire, à savoir un BTS agricole. Mais ils ne savent pas toujours quel est la filière la plus adaptée à leur projet entre BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse) Production animale (PA) ou production végétale (PV). Tout dépend des affinités de chacun, le type d'exploitation que chacun veut reprendre. C'est vraiment du cas par cas. Par exemple, certains sont destinés à former des chefs d'entreprise, avec un apprentissage important de la comptabilité et de la gestion. D'autres sont plus techniques, moins théoriques ».* Thomas Corderet reconnaît que la comptabilité n'est justement pas l'un de ses points forts et s'estime heureux d'avoir deux associés sur lesquels s'appuyer. De même, il plaide pour les formations en alternance : *« J'encourage surtout les élèves à choisir la voie de l'apprentissage plutôt que le scolaire. Rien n'est plus important que le terrain pour apprendre le métier ».*

Développer l'apprentissage de nouvelles méthodes

Un avis partagé par Audrey Pariat, arrivée à Fontaines en 2018. Elle y a passé son baccalauréat technologique STAV avant de se lancer dans un BTS Acse et une formation CS production, transformation et commercialisation de produits fermiers. Elle a très rapidement obtenu une place de salariée à la Station fermière d'Autun, qu'elle a participé à ouvrir le 7 septembre dernier. Un magasin créé par dix producteurs, dont Thomas Corderet. Ce qui lui plaît avant tout, c'est le contact avec la clientèle, mais aussi la variété des produits proposés. *« Nous proposons de la viande, du fromage, des légumes et cela me permet d'en apprendre beaucoup sur les différentes méthodes de production dans chaque filière ».* Autant d'avantages qu'elle a souhaité partager durant le forum. *« La plupart des élèves que j'ai croisés ont pour ambition de reprendre la ferme familiale et de faire perdurer le modèle existant. Il serait judicieux de développer l'apprentissage des nouvelles méthodes de vente directe pour valoriser ses produits, faire les marchés, etc. C'est une activité qui pourrait vraiment être rentable pour eux »*, explique-t-elle. Autre profil, celui de Thomas Rameau, titulaire d'un Bac Pro CGEA et d'un BTS PA aujourd'hui technico-commercial en alimentation animale monogastrique. *« Nous étions deux technico-commerciaux lors du forum. Il y avait beaucoup de jeunes qui voulaient se lancer dans le commerce de bestiaux. Notre profession est plutôt destinée à des BTS. C'est, je pense, le minimum pour se lancer dans ce métier ».* C'est la première fois que Thomas Rameau participait à cet échange. Une expérience enrichissante à ses yeux qu'il aimerait renouveler. *« C'est intéressant de voir des lycéens, mais j'aimerais vraiment pouvoir renouveler l'exercice avec des BTS qui ont souvent une idée un peu plus précise de ce qu'ils veulent faire. Cette année ce n'était malheureusement pas possible en raison de leurs examens. Il faut également tenir compte du calendrier des alternants qui ne sont à l'école que 15 jours dans le mois ».* Ce qu'il aime dans son métier c'est le contact avec les clients, mais aussi et surtout la réflexion que demande la mise en place d'une stratégie avec plusieurs parties, dont les fournisseurs. Quelles que soient les passions, les motivations, il y a forcément une formation adéquate dans ce lycée agricole a en croire les profils et l'engouement des anciens élèves.

Ariane Tilve





// EN BREF

Métiers de demain
Lancement d'un fonds « Compétences » par le ministère de l'Agriculture

Lors d'une réunion des acteurs du pacte et de la Loi d'orientation agricole (LOA) le 26 février, Marc Fesneau a lancé un « fonds compétences » de 20 M€ pour l'enseignement agricole dans le cadre de France 2030. *« L'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir" de France 2030 s'enrichit d'un nouvel axe dédié à l'enseignement agricole et à l'innovation pédagogique »*, selon un communiqué du ministère de l'Agriculture. Ce fonds vise à accélérer le développement des nouveaux outils, compétences et qualifications au service de l'agriculture de demain : hydraulique, robotique agricole, biocontrôle, par exemple, afin de *« renforcer notre souveraineté alimentaire dans un contexte de changement climatique »*. Deux objectifs sont poursuivis : renforcer *« une offre de formation attractive, innovante, en adéquation avec les besoins d'adaptation »* de l'agriculture ; permettre à l'enseignement de conforter sa capacité d'innovation et renforcer les synergies avec le réseau d'acteurs de territoires, de la recherche, de l'enseignement supérieur, des entreprises, autour des métiers et compétences d'avenir, explique le ministère.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// LEGTA DE CHALLUY

58 Les filières générales existent

Si cela peut surprendre, le Legta de Challuy propose des filières générales et technologiques. Pour les faire découvrir, le lycée organise des portes ouvertes le 26 mars.

Le Legta de Challuy ouvrira ses portes au public pour faire découvrir ses filières générales le 26 mars, de 9 heures à 17 heures en continu. Outre le corps enseignant, les élèves volontaires feront visiter le lycée aux visiteurs et potentiels futurs élèves. Parmi ceux-ci, il y aura : Tristan M., 15 ans, Laurianne J., 17 ans et Marianne C., 16 ans ; respectivement en seconde générale option rugby avec l'USON, en 1re générale avec option biologie et écologie et en 1re STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant). Pour eux, le message à faire passer est clair : *« Challuy propose des filières générales avec des options que l'on ne trouve pas ailleurs, le tout dans un cadre de vie calme et agréable »*.



Marianne, Laurianne et Tristan accueilleront très probablement les élèves des filières générales lors des portes ouvertes du Legta de Challuy.

Cohésion

Pour Tristan, originaire d'Alsace et interne à Challuy, accueillir les élèves est indispensable : *« avant de venir ici, j'ai participé aux portes ouvertes, et le contact avec les élèves a confirmé mon choix. Être interne n'est pas toujours simple donc si nous pouvons faciliter l'intégration des plus jeunes c'est super car ils se sentiront moins déboussolés »*. Rémi Delavier, enseignant d'histoire géographie, rebondit : *« le passage de la 3e à la seconde est souvent un moment charnière pour les jeunes. C'est un peu le saut dans le grand bain pour certains. Il est donc indispensable de les rassurer – ainsi que leurs parents – sur la vie scolaire mais aussi extrascolaire »*. Marina Bouvot, enseignante de biologie et d'écologie complète : *« les élèves doivent avoir une vie en dehors des cours afin de se sentir bien. De ce fait, Challuy organise régulièrement des sorties culturelles ou sportives, un véritable plus qui favorise la cohésion dans les classes et entre les différents niveaux »*. Laurianne résume d'ailleurs : *« on se sent un peu dans une grande famille. Pour ma part, cela me convient car on y trouve des valeurs »*. Question enseignement, Laurianne insiste : *« il y a une grande proximité avec les enseignants engendrant un environnement de confiance »*. Marianne poursuit : *« les effectifs dépassent rarement les 30 élèves, de ce fait, les professeurs ont du temps a nous accorder. De plus, ils font un vrai suivi : lorsque nos notes ou notre comportement ne sont plus en accord avec ce qu'ils attendent, ils nous alertent tout en nous accompagnant pour progresser ; ils aspirent à notre réussite et croient en nous, cela est très motivant ! »*. Ainsi, Marina Bouvot rappelle que pour le Bac général, les élèves ont le choix de leurs options entre : biologie, écologie, mathématiques, physique ou encore chimie. Elle stipule : *« En terminale, ils auront droit à deux options dans le panel, en présentiel. S'ils souhaitent en prendre une troisième, ils le peuvent via un enseignement fourni par le Cned »*. En ce qui concerne la filière STAV, des visites sont proposées pour les *« cas concrets étudiés en cours »*, stipule Rémi Delavier.

Chloé Monget

Les autres formations seront aussi présentées durant les portes ouvertes du Legta de Challuy (243 route de Lyon) qui auront lieu le 26 mars de 9 heures à 17 heures.
Renseignements : 03 86 21 66 00.

// FORUM DES MÉTIERS

58 Des échanges libres avec les professionnels

Le 24 janvier, le Legta de Challuy organisait sa 5e édition du forum des métiers à destination des élèves de BTS (1re et 2e année) ACSE et PA. Cette année huit intervenants professionnels ont fait le déplacement.

« Cela fait deux ans que le forum des métiers a été annulé à cause des restrictions sanitaires, c'est donc pour cette raison que, cette année, nous avons décidé d'ouvrir le forum aux deux années de BTS » explique Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACSE au Legta de Challuy. Pour mémoire, ce forum est organisé intégralement par les BTS ACSE 1re année.

Ainsi, les BTS ACSE et PA étaient conviés à choisir quatre intervenants dans les huit proposés, afin d'échanger avec les professionnels sur leurs métiers. Ceux-ci étaient : Camille Hesters, comptable, Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni Conseil Élevage, Coralie Nicard, commerciale en élevage, Christophe Dagouneau, conseiller spécialisé bovins allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Thierry Cyprès, éleveur équin, Amélie Vincent éleveuse lait, Corentin Albert, éleveur allaitant. Afin de les sélectionner, les élèves organisateurs de l'événement ont réalisé un sondage auprès de leurs camarades pour cibler les professions les plus pertinentes en fonction des envies de chacun.

Stéphanie Moulin rappelle aussi que : *« Ces échanges se font sans les professeurs, afin que les élèves puissent parler librement. Ces discussions sont, pour nous, indispensables pour qu'ils se fassent une idée réelle du quotidien de ces métiers »*. Au cours des conversations, les jeunes ont pu poser leurs questions sur les contraintes, les prérequis ou encore les diplômes nécessaires. Pour Camille Hesters, intervenante lors de cette journée : *« ce type de forum est une belle occasion pour les jeunes de comprendre ce que sont nos métiers, et d'aller au-delà des clichés qu'ils peuvent avoir. Je suis persuadée que cela peut les aider dans leur choix d'orientation. De plus, j'apprécie énormément ces instants avec eux, car les échanges sont toujours riches, que ce soit pour eux ou pour nous qui apprenons à les découvrir en peu de temps. On voit la relève potentielle, et cela fait du bien »*.



Chaque intervenant disposait de 30 minutes avec les élèves pour échanger sur sa profession, comme ici Christophe Dagouneau.

Chloé Monget



// LEGTA DE COSNE-SUR-LOIRE

58 Un nouveau directeur de site

Philippe De Brito a pris ses fonctions de directeur de site au Legta de Cosne. Une arrivée qui se fait sur un fond de redynamisation de l'établissement et des filières représentées.

« Je n'envisage pas mon travail autrement que collectivement » insiste Philippe De Brito, nouveau directeur de site du Legta de Cosne avant d'ajouter : *« nous devons maintenir et poursuivre la cohésion qui existe entre le personnel, les élèves et les professionnels de la filière afin de promouvoir ce secteur offrant de nombreux débouchés »*. À 41 ans, Philippe De Brito, nivernais, a un parcours particulier.

Ça coule de source

En effet, avant de travailler dans l'éducation, Philippe De Brito a été militaire : *« J'ai toujours été attiré par ce métier apportant une discipline, un partage de valeurs sur la force du groupe mais aussi sur une volonté de rendre service »*. À l'époque, lorsqu'il n'est pas en déplacement sur des territoires en conflits (Afghanistan, Kosovo, ex-Yougoslavie, Afrique etc.), il aide ses collègues pour l'accueil des jeunes lors de la Journée d'appel de préparation à la défense – actuellement nommée Journée défense et citoyenneté. *« Je me suis rendu compte que certains enfants, considérant qu'ils étaient mauvais à l'école, n'avaient plus que l'armée pour envisager un avenir professionnel, comme si le système scolaire était arrivé dans une impasse. J'ai trouvé cela dur et ai décidé de changer de voie vers l'éducation nationale comme responsable d'internat »*. Puis, il revient à Corbigny. Durant sept ans, il remplit le poste de responsable de vie scolaire dans un établissement privé catholique, avant de changer de poste pour devenir coordinateur jeunesse et éducation auprès du centre social de la ville. Mais, cela ne correspond pas à ses attentes.

Jusqu'au Legta

« Mes missions au centre social consistaient à organiser des événements extra et parascolaire. Même si j'appréciais cela, je voulais vraiment travailler au cœur de l'éducation, j'avais donc besoin de plus ». Au même moment, Jean-Marie Baillard, directeur de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, le contacte pour reprendre la direction du site de Cosne : *« le poste semblait rassembler de nombreux défis, que ce soit sur le côté éducatif, la visibilité de l'établissement ou encore les liens avec les professionnels et partenaires »*. Après une prise de fonction en août dernier, il prend ses marques avec l'élaboration de pistes de travail *« en collaboration étroite avec Sophie Ramet, directrice de l'exploitation de Cosne et aussi Lucille Martin, coordonnatrice pédagogique, et bien évidemment tout le corps enseignant très impliqué dans la vie de l'établissement »*.



Philippe De Brito, nouveau directeur de site du Legta de Cosne

Objectifs à venir

L'équipe du Legta de Cosne et Philippe De Brito, ont donc déjà quelques projets en préparation. *« Nous avons travaillé avec Baptiste Cher, chargé de missions à la Région, pour gagner en visibilité. Dans cette optique, nous proposerons, en avril ou en mai une dégustation de vin et chocolat. La rencontre – ouverte à tous – sera animée par un formateur du CFPPA et un chocolatier de la Nièvre. Cet événement sera aussi l'occasion de mettre en avant notre salle de dégustation qui est un outil formidable. Courant mai, juin, nous accueillerons une entreprise spécialisée dans les drones afin de présenter aux élèves, mais aussi aux professionnels, l'utilisation de cet appareil pour la viticulture (cartographie, pulvérisation, etc.). À la rentrée 2023, nous allons, grâce au soutien de la Région, avoir un simulateur de conduite de véhicules viticoles, dans sa version toute option (avec une véritable cabine) et en version légère (sur ordinateur). Les métiers agricoles ont beaucoup d'avance dans l'utilisation des outils numériques, il est donc logique que nous puissions offrir cet aspect à nos élèves. Nous espérons également en attirer de nouveaux grâce à ce positionnement. Toujours pour la rentrée 2023, nous sommes en collaboration avec Guillaume Paire, directeur du Vitilab de Macôn-Davayé, pour organiser une animation sur l'impression 3D de stations météo. Enfin, nous allons mettre sur pied un événement, courant juin, géré dans son intégralité par les apprentis, à l'image du Cosne Wine Tour qui est dirigé par les lycéens ou des Athénéennes qui sont pilotées par les adultes en formation. Au programme, nous partons sur une soirée de dégustation, avec concert »*. Philippe De Brito conclut : *« Nous devons nous faire connaître, que ce soit localement ou plus largement dans les autres régions. L'agriculture et plus particulièrement la viticulture ont énormément d'atouts, de même que les formations pour y accéder, et il est temps que cela se sache »*.

Chloé Monget

Le Legta de Cosne (66 Rue Jean Monnet) organise ses portes ouvertes le 18 mars prochain, Renseignements : 03 86 26 67 67.

Zoom

Le Legta de Cosne c'est :
- **1 exploitation s'étendant sur 7,5 ha**
- **1 chai**
- **une salle de dégustation**
- **un internat**
- **40 personnes travaillant sur site (tous services confondus)**
- **81 élèves au lycée**
- **des formations à partir de la 4e pour l'enseignement agricole et à partir de la seconde pour le Bac professionnel.**

// CFPPA D'AUXERRE LA BROSSE

89 La reconversion dans l'agriculture, c'est possible

À 32 ans, Anthony Yverneau a choisi de laisser de côté sa mallette de comptable pour suivre une formation dans le but de reprendre l'exploitation agricole familiale. Un chemin qu'il a choisi de suivre avec le CFPPA.

Passer de comptable à agriculteur, qui a dit que cela n'était pas possible ? Certainement pas Anthony Yverneau. À 32 ans, ce dernier a choisi de changer de vie professionnelle. Fils d'agriculteur, les champs, celui-ci les connaît bien. *« J'aide mon père depuis que j'ai 14 ans, lorsqu'il a besoin de moi, lors des vacances ou les week-ends »*, confie-t-il. *« À la base, l'agriculture ne m'intéressait pas forcément. Mais mon père (Laurent Yverneau) s'est lancé il y a peu dans les noyers. Cette approche différente me plaît et me donne envie de revenir sur l'exploitation »*.

L'appui de la Chambre d'agriculture

Cette réflexion de retrouver la ferme familiale débute il y a trois ans. *« Mon travail comme comptable me plaisait de moins en moins. Avec la Covid-19, on a connu beaucoup de difficultés dans ce secteur. Mais surtout, je ne voulais plus passer mes journées derrière un écran d'ordinateur. J'ai alors commencé à envisager de revenir sur la ferme »*.
Mais n'ayant aucun diplôme agricole, il se rapproche de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à travers le PAI (point accueil installation), qui l'oriente vers le BPREA (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole), une formation qui se fait au CFPPA d'Auxerre La Brosse.



L'attrait pour l'arboriculture

Pour Anthony Yverneau, l'objectif, à terme, est de reprendre l'exploitation de son père, lorsque celui-ci sera en retraite, prévue courant 2024. *« Au préalable, on travaillera ensemble car j'ai besoin d'acquérir son savoir-faire »*.
Anthony Yverneau fait alors une demande de PTP (projet transition professionnel). *« Il y a plusieurs étapes dans cette démarche-là »*, assure Frédéric Bellat, directeur du CFPPA. *« Il y a déjà celle incontournable qui est l'autorisation de l'employeur, pour permettre à son employé de suivre la formation pendant un an. Car Anthony Yverneau est toujours salarié de son entreprise »*.
Dans ce programme, c'est le PTP qui prend le relais financier, c'est-à-dire que c'est lui qui couvre les charges pédagogiques de la formation et qui prend en charge la partie salariale du stagiaire de la formation (le salaire est maintenu au même niveau que celui perçu en entreprise). *« Au terme de la période de PTP, le salarié à la possibilité de conforter son nouveau projet professionnel, dans ce cas il devra quitter son emploi. Mais s'il se rend compte qu'il s'est trompé dans son orientation, il peut choisir de retourner dans son entreprise, sur le poste qu'il occupait précédemment. Quoi qu'il arrive, la personne est sécurisée »*, poursuit Frédéric Bellat.



Anthony Yverneau poursuit sa formation au CFPPA.

Et au niveau des projets qui l'intéressent le plus : l'arboriculture. *« Je garderai l'activité céréalière car c'est la valeur économique de la ferme aujourd'hui. Mais par la suite, je souhaite développer les noyers et planter d'autres arbres de fruits à coques, comme de la noisette, de l'amande, de la châtaigne »*.
Une reconversion atypique, mais bien loin d'être irréalisable. Anthony Yverneau est la preuve qu'en agriculture, les portes sont ouvertes à tous les projets.

Christopher Levé

// LEGTA DU MORVAN

58 Toujours se réinventer

Afin de ne pas rester sur ses acquis, le Legta du Morvan propose différentes nouveautés concernant le matériel, l'enseignement ou encore les partenaires.

Depuis l'arrivée de ses premiers élèves en 1995, le Legta du Morvan (Château-Chinon), n'est plus le même, notamment avec le rattachement des pisciculture de Vermenoux et de Corancy (1996) ou encore avec la construction du nouvel internat (2008). Et aujourd'hui encore le Legta du Morvan, sous la direction de Michèle Leblanc-Albarel, se réinvente.

Ainsi, certains projets matériels engagés ces dernières années au sein du Legta de Château-Chinon, continuent ou arrivent à leur terme cette année. En effet, les supports pédagogiques des pisciculture ont été rénovés, comme l'explique Jean-Noël Bernard, coordinateur des BTS Aqua : *« ils sont constitués par une installation de production salmonicole flambant neuve qui permet aux jeunes de voir et participer à toutes les étapes de la production (de la reproduction à la commercialisation en passant par la transformation) de truites et autres salmonidés »*. Michèle Leblanc-Albarel complète : *« en mars, les panneaux photovoltaïques commenceront à être posés d'abord sur le site de Corancy puis sur celui de Vermenoux, concluant ainsi une vision d'ensemble de ces sites »*. Elle poursuit : *« le 13 février 2023 est aussi une date importante pour nous, car le projet de rénovation du pôle service passe de l'appel d'offres à l'ouverture des plis pour les entrepreneurs afin de commencer les travaux. Nous espérons pouvoir les entamer à la fin du mois de mars – début avril »*. Avec un investissement de 314 000 euros environ, le projet a un an de retard. Dans un autre domaine, une population de lombric sera aussi livrée, afin de poursuivre le projet expérimental sur le traitement des boues de pisciculture. Michèle Leblanc-Albarel indique : *« nous essayons d'avoir une réflexion sur l'avenir, afin que les élèves puissent envisager des solutions innovantes car tester des pratiques reste dans l'ADN de nos professions »*.

Une organisation différente

Au-delà du matériel, l'immatériel change aussi au Legta. En effet, dans le cadre du programme de travail 2018-2019, au titre de l'article L. 241-1 du code de l'éducation, le rapport annuel de 2019 évoquait la mise en place pour les établissements d'une certaine liberté d'organisation pour l'emploi du temps et les évaluations, notamment avec l'instauration de la semestrialisation. Pour rappel, cette dernière consiste à évaluer les élèves par semestre, et non plus par trimestre, à l'image de ce qui est appliqué pour la licence-master-doctorat (ou LMD) universitaire Ainsi, cette semestrialisation des enseignements a été lancée cette année, pour les BTS, au sein de l'établissement de Château-Chinon. Olivier Ribailler, coordinateur du BTS animation des territoires ruraux, fait le bilan : *« Ceci permet de séquencer davantage la formation. Les projets peuvent ainsi se succéder et être évalués rapidement afin que les étudiants ne se dispersent pas dans leurs travaux. La réforme des BTSA se met en place progressivement, la semestrialisation de l'emploi du temps pourrait être un premier pas vers une semestrialisation complète dans l'établissement »*.

Voyager pour étudier

En plus des cours, des voyages d'études sont proposés pour entrevoir ce qui se fait ailleurs, en complément des visites sur exploitations ou dans les structures de proximité qui s'effectuent durant l'année. Ainsi, Philippe Liénard, coordinateur BTS ACSE souligne : *« un voyage à l'étranger est programmé durant le cursus de deux ans pour alimenter le module d'initiative locale. Le prochain est donc prévu en 2024 »*. Dans la même veine, Jean-Noël Bernard, stipule : *« deux voyages permettront d'étudier l'aquaculture marine et de rencontrer des professionnels et anciens étudiants, afin qu'ils puissent livrer un retour d'expérience aux jeunes »*.

Enfin, toujours dans cet esprit d'ouverture vers l'extérieur, Michèle Leblanc-Albarel annonce un voyage au Québec: *« afin de rencontrer nos homologues de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (Cégep de la Gaspésie et des Îles), en vue de monter un partenariat. En effet, nous voudrions pouvoir proposer deux diplômes valables en France et au Québec, en aquaculture, afin que nos étudiants puissent avoir encore plus de débouchés – puisque ces compétences sont très recherchées outre Atlantique »*. Elle conclut : *« Nous travaillons, que ce soit l'équipe administrative, ou le corps enseignant, pour proposer des formations qualifiantes dans des secteurs ou les offres d'emploi pleuvent, assurant ainsi leurs embauches et donc un avenir »*.

Chloé Monget



Photo : Legta du Morvan

Le Legta du Morvan a ouvert ses portes pour la première fois en 1995.

// EPL DE FONTAINES

71 Des formations en projet

À la rentrée 2024 une licence de gestion d'exploitation agricole et une classe préparatoire à destination des bacs technologiques devraient voir le jour à l'Eplefpa Fontaines Sud-Bourgogne, en Saône-et-Loire.

En partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) de Bourgogne-Franche-Comté, le lycée de Fontaines souhaite proposer une formation de niveau bac + 3, reconnue par l'Union européenne. L'objectif est de préparer les étudiants sur trois axes. Premièrement, leur enseigner les rouages juridiques, fiscaux et du droit du travail dont ils pourraient avoir besoin une fois en activité. Un second axe sera tourné sur l'acceptabilité des projets sociaux en agriculture, *« notamment en développant le savoir communiquer et transmettre des informations à un public varié, que ce soit d'autres agriculteurs, des décideurs ou encore des citoyens,* précise Alexane Bernard, en charge des nouvelles formations depuis le mois de mars. *Le dernier axe concerne les risques psychosociaux en agriculture. Comment les reconnaître ? Les prévenir ? »*. Pouvoir gérer et savoir réagir à une telle situation est l'une des pistes d'enseignement privilégiées pour une thématique qui devrait être intégrée dans un module « Risque organisationnel et gestion du changement ».

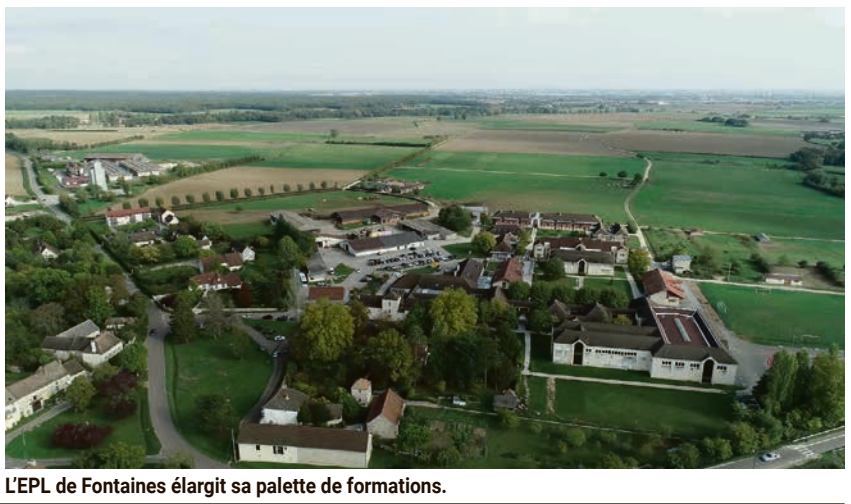
Apporter des outils

L'objectif est d'apporter aux étudiants des outils et de leur montrer comment entrer en collaboration avec des professionnels qui travaillent sur ces sujets. Il s'agit de les sensibiliser aux risques psychosociaux auxquels ils pourraient être confrontés, ou dans leur entourage, et quelles sont les pistes d'action à mettre en place. Le projet de licence a pour objectif d'apporter un maximum d'outils sur la gestion d'une entreprise, de manière stratégique en ce qui concerne le management, notamment sur l'insertion du territoire et plus particulièrement de l'acceptabilité sociale des projets. *« On sait que cela peut être un risque psychosocial. Il s'agit de leur fournir une mallette d'outils qui leur permettrait d'être plus résilients face aux contraintes et aux problématiques auxquelles le monde agricole fait face »* poursuit Alexane Bernard. Le Cnam propose déjà des formations de gestion et de management des organisations. Dans ce cas précis il s'agit d'œuvrer en collaboration avec le conservatoire, sur la base de cette licence existante mais qui, à l'origine, n'est pas dédiée au monde agricole. Le contenu doit être adapté à des entreprises du monde agricole et notamment des exploitations.

Accéder aux écoles supérieures sans partir

Il y a aussi le projet d'une classe préparatoire : il est porté par l'Éducation nationale et soutenu par Josiane Corneloup, députée de la seconde circonscription de Saône-et-Loire. L'Eplefpa Fontaines Sud-Bourgogne est partenaire du projet qui devrait voir le jour au lycée Wittmer de Charolles. L'objectif est de permettre aux élèves de bac technologique Sciences et technologie de l'Agronomie et du vivant (STAV), de pouvoir intégrer cette classe préparatoire afin d'accéder aux écoles supérieures. *« Il en existe actuellement très peu et nous n'en avons pas dans notre région,* précise Alexane Bernard. *Il s'agit donc de développer le panel de possibilités à la sortie de leur bac sur notre territoire pour que les élèves qui le souhaitent n'aient pas à partir »*. Cette prépa de deux ans conduit les bacheliers STL et STAV aux concours d'entrée de certaines écoles d'ingénieurs en agroalimentaire, en environnement, en génie biologique, ou à ceux des écoles vétérinaires.

Ariane Tilve



L'EPL de Fontaines élargit sa palette de formations.



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉCOLES NATIONALES

Ces jeunes qui veulent devenir vétérinaires ruraux…

Les candidats pour devenir vétérinaire rural existent. Mais les voies d'accès aux écoles vétérinaires sont pour eux un obstacle. Rencontre avec six étudiants qui préparent le concours des écoles vétérinaires et souhaitent voir évoluer les processus de recrutement.

« Crise de vocation », « Vocation en péril »… Ces titres font régulièrement la une des journaux pour décrire le manque de vétérinaires prêts à consacrer leur carrière à la pratique rurale. Moins de 18 % des vétérinaires (1) ont déclaré en 2020 une activité pour les *« animaux de rente »* - c'est-à-dire une activité auprès d'éleveurs - selon l'observatoire démographique de la profession vétérinaire. Un nombre en diminution puisqu'ils étaient, en France, 3 490 à intervenir auprès d'éleveurs en 2021 contre 3 695 en 2017 (2) . Mais, fait-on vraiment face à une crise de vocation ou les freins se situent-ils ailleurs ? Lise, Perrine, Amélie, Éloïse, Lisa et Amaury ont à peine 20 ans. Depuis la rentrée de septembre, ils ont mis entre parenthèses leur vie sociale pour se consacrer exclusivement à la préparation du concours d'entrée aux écoles vétérinaires. Et pour eux, le projet est clair : ils veulent devenir vétérinaires ruraux. Étudiants en classe préparatoire ATS (adaptation technicien supérieur) bio au lycée du Valentin à Bourg-lès-Valence (Drôme), ils sortent d'un BTSA productions animales (PA) ou d'un DUT génie biologique option agronomie. Mais ils savent que les places vont être chères : seulement 95 sur 724 sont réservées cette année en écoles vétérinaires pour les étudiants préparant la voie C du concours, c'est-à-dire celle ouverte après un BTSA, BTS ou DUT.



AD

Lise, Perrine, Amélie, Éloïse, Lisa et Amaury préparent le concours d'entrée aux écoles vétérinaires. Tous souhaiteraient devenir vétérinaire rural.

« Un métier passion »

Tous dénoncent un système de sélection trop *« élitiste »*. *« La sélection se fait sur les maths, la physique alors que quelqu'un de passionné peut apprendre le métier de vétérinaire. Si on recherche des vétérinaires ruraux, peut-être serait-il intéressant d'aller chercher davantage de candidats au sein des BTSA ou des DUT »*, estiment ces étudiants. *« Je suis persuadée que nous ferions tous des vétérinaires ruraux convaincus et désireux de vraiment bien faire. C'est cruel de se dire qu'on ne va peut-être pas y arriver parce qu'on ne fait pas assez bien ou pas assez vite des maths et de la physique »*, regrette Lise, originaire de Toulouse et titulaire d'un BTSA PA. À ses côtés, Perrine, fille d'éleveurs bovins lait du Vercors, a parfaitement conscience des difficultés du métier de vétérinaire rural. Des urgences à gérer en permanence, des distances à parcourir toujours plus importantes, des horaires à rallonge et en face de soi des éleveurs *« qui savent de quoi ils parlent »*. *« Comme éleveur, vétérinaire rural est un métier passion »*, reconnaît la jeune femme. Titulaire d'un BTSA PA qu'elle a suivi en apprentissage, elle est persuadée que le problème du manque de vétérinaires ruraux est à refléchir en amont du concours. Un point de vue que partage Amaury : *« Ceux qui veulent devenir vétérinaires ruraux sont souvent issus du milieu rural. Or beaucoup d'entre eux sont découragés dès le départ par les études très longues et l'accès difficile aux écoles »*. Pourtant, insiste Lisa, originaire du Doubs, *« en sortant de BTSA PA, nous avons déjà fait de la zootechnie, étudié pas mal de maladies… Je pense par exemple qu'on est capable de reconnaître une acidose dans un troupeau »*.

Vers un nouveau processus de recrutement ?

« Il faut favoriser les praticiens plutôt que les théoriciens, sinon on aura chaque année toujours plus de vétérinaires qui sortent des écoles pour aller vers la médecine canine », estime Amaury. Des réflexions sont en cours à l'échelle de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pour faire évoluer les conditions d'accès aux écoles nationales vétérinaires après un BTS ou BTSA. Les syndicats d'enseignants sont favorables à cette réflexion. *« Ces étudiants subissent deux sélections : une pour rentrer en classe préparatoire ATSBio, une pour réussir le concours. Les étudiants issus des formations de type BTSA peinent à franchir ces deux obstacles. Pourtant, leur profil intéresse les écoles »*, analyse le syndicat d'enseignants SGEN-CFDT. Celui-ci plaide pour *« un concours basé sur l'intelligence pratique, la capacité de formalisation, une base mathématique solide, une culture agricole et environnementale, voire vétérinaire/santé et des tests basiques de logique (algorithmie) »*. Autant d'éléments qui pourraient permettre à des étudiants dans la lignée de Lise, Perrine, Amélie, Éloïse, Lisa ou Amaury de se démarquer au moment du concours. Et de montrer qu'il existe encore des vocations pour devenir vétérinaire rural.

Sophie Sabot

(1) Inscrits à l'Ordre des vétérinaires.
(2) Source : Atlas démographique de la profession vétérinaire 2022.

Publi-rédactionnel

Agrilearn

Des formations à distance pour une agriculture de demain, écologique, humaine et rentable

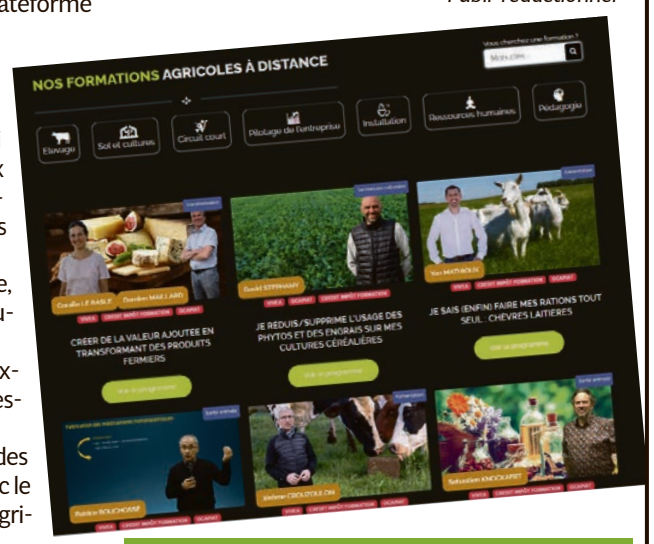
La mission d'Agrilearn est d'accompagner la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, des animaux et des hommes et femmes qui en vivent, et ce grâce à la formation, formidable outil de transformation, par la transmission des connaissances et le partage d'expériences.
La SARL AGRI-LEARN Editions a été créée en 2015 par son gérant Laurent Berizzi. C'est aujourd'hui une équipe de six personnes qui conçoivent des séries de vidéos pédagogiques, créent des outils informatiques, rédigent divers supports pédagogiques et sont en relation avec les organismes de formation.

Agrilearn : des ressources pédagogiques pour l'enseignement agricole

Agrilearn produit des ressources pédagogiques sur différentes thématiques du monde agricole (circuits courts, élevage, sol et cultures, installation, pilotage de l'entreprise, relations humaines). Notre catalogue propose des supports pédagogiques variés, afin de diversifier les méthodes d'apprentissage : plus de 2.500 vidéos d'experts, des documentaires, quiz, livres et guides, ainsi qu'un logiciel de chiffrage de projets : "Entreprendre en agriculture". Nos ressources ont été conçues pour permettre l'acquisition de bases (niveau IV) mais aussi de notions d'approfondissement.
Nos supports pédagogiques sont proposés aux organismes de formation et d'enseignement, soit sous forme d'abonnement annuel à l'ensemble du catalogue, pour la création de parcours de formations à distance. Soit sous forme de forfaits pour une utilisation en salle afin de varier les modalités d'apprentissage.
Près de 40 CFPPA dans différentes régions utilisent déjà les ressources d'Agrilearn, avec leur propre plateforme de e-learning ou avec la plateforme Agrilearn personnalisée.

Agrilearn : des formations 100 % à distance pour les agriculteurs

Organisme de formation certifié Qualiopi depuis 2020, Agrilearn propose aussi aux agriculteurs différents moyens de formation, adaptés à leur rythme et contraintes de travail.
- Des cours en vidéos, accessibles à vie, 24h/24 et 7/7, pour se former en totale autonomie.
- Des formations individuelles avec accès exclusif au formateur pour répondre aux questions de chacun.
- Des formations collectives, alternant des cours en vidéos et des séances en visio avec le formateur, pour échanger avec d'autres agriculteurs de toute la France.
Nos formations sont finançables par les fonds de formations agricoles, VIVEA et OCAPIAT, et bénéficient du crédit d'impôt formation.



Pour en savoir plus :
https://www.agrilearn.fr/
rlienhardt@agrilearn.fr
06.77.16.64.49

// LEGTA DU MORVAN

58 Du théâtre pour se dépasser

Le 2 février, les élèves de première Bac pro Sapat (services aux personnes et aux territoires) du Legta du Morvan (Château-Chinon) ont donné la représentation de la pièce qu'ils ont écrite. Un moyen de surmonter certaines difficultés.

« Le théâtre est un exutoire pour certains des élèves qui sont dans des situations parfois difficiles, scolairement, socialement et familialement. Ainsi, ils peuvent s'exprimer tout en s'acceptant tels qu'ils sont » soulignent Corinne Merle (enseignante de français) et Muriel Veyne (enseignante d'éducation socioculturelle), toutes deux en charge de ce module d'enseignement à l'initiative de l'établissement (ou EIE) et géré en partenariat avec Sophie Mandin, comédienne, auteure et metteur en scène. Pour rappel, ce module sous sa forme théâtrale existe au sein du Legta depuis environ 10 ans. Ainsi chaque promotion d'élèves organise leur représentation sur un thème spécifique. Pour 2023, c'est celui de « la rencontre » qui avait été ciblé et les étudiants l'ont décliné via des scènes qui s'inspirent fortement de leur vécu au sein du lycée.

Aller au-delà

Pour Corinne Merle *« les élèves ont pu exprimer ce qu'ils avaient sur le cœur d'une manière artistique, tout en travaillant des points particuliers qui leur serviront dans leurs futures missions d'aide à la personne »*. Parmi les points stratégiques, Corinne Merle évoque notamment l'écriture, l'expression orale et la posture. *« Nous leur permettons de s'entraîner à l'écrit, de poser leur voix et aussi d'accepter leur corps par rapport au regard des autres pour le positionner comme il se doit en fonction des situations. Même si cela peut paraître simple, ce n'est pas naturel pour tous »*. Muriel Veyne souligne également l'importance de ce projet qui *« permet à chacun de retrouver un peu d'estime de soi, de s'exprimer à la fois individuellement, puis en groupe au moment de la mise en voix et en espace. Les élèves ont pu ainsi comprendre la difficulté du passage d'un écrit à sa transposition sur scène face à un public »*. Ainsi, les 18 élèves ont écrit leur pièce de théâtre et l'ont interprétée devant parents, élèves et personnels du lycée.

Qu'en retenir ?

Pour Emma, 16 ans, ce projet a permis *« de vaincre nos peurs, notre timidité, et surtout affronter le regard des autres »*. Catarina, 16 ans, rebondit : *« ce projet nous a entraînés à parler devant un public, mais en plus il nous a montré l'importance d'un travail d'équipe. Nous sommes sortis de notre zone de confiance et c'est très bien »*. Et Maëliss, 17 ans, de compléter : *« ce projet m'a permis d'avoir encore plus confiance en moi malgré le stress ou la peur de ne pas y arriver. Jamais auparavant je n'aurais pu faire ceci car je ne savais pas gérer ces obstacles. Je suis donc très fière de moi »*. Une performance d'autant plus belle pour Maëliss qui a endossé deux rôles en remplaçant une camarade au pied levé.

Chloé Monget



Legta du Morvan

Une des scènes de la pièce représentée le 2 février dernier au Legta du Morvan par les élèves de 1re Bac pro SAPAT.

Qu'est qu'un EIE ?

Selon le site Chlorofil.fr, EIE est un enseignement à l'initiative de l'établissement qui est en lien avec un projet pédagogique spécifique validé par le conseil d'administration dudit établissement. Des orientations sont proposées par le ministère comme la consolidation de compétences méthodologiques (lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire) la consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles (droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, débats sur choix techniques) ou encore l'orientation (projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée, etc.). Pour plus de renseignements : https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/informations-communes/enseignement-professionnel





// MARCHÉ AU CADRAN

58 La Sicafome a 40 ans

2023 marque les 40 ans de l'ouverture de la Sicafome (marché au cadran de Moulins-Engilbert). L'occasion de revenir sur les diverses évolutions et les projets à venir.



Camille Deroche

Le bâtiment de la Sicafome aujourd'hui.



Photo : Sicafome

Premier marché aux bovins le 25 janvier 1983.



Photo : Sicafome

Ouverture de la buvette en 1994.

« Au début, personne n'y croyait » se rappelle Bernard Malcoiffe, 65 ans, salarié (bouvier) de la Sicafome depuis sa création et aujourd'hui à la retraite. Véritable mémoire de ce marché au cadran, ses souvenirs sont nombreux : *« lorsque l'on a fait le premier marché, c'était une vraie révolution pour le canton et la filière en général »*. Ainsi, depuis le 25 janvier 1983 – date du premier marché – l'eau a coulé sous les ponts, entraînant avec elle de nombreuses modifications de la structure.

Seulement trois salariés à temps plein formaient les effectifs de la Sicafome – contre six aujourd'hui, auxquels s'ajoutent les 25 salariés à temps partiel. Bernard insiste : *« Sans les bénévoles, éleveurs ou non, l'aventure se serait vite arrêtée »*. Dans les débuts, les parcs ne sont pas couverts : *« l'idée de départ était de faire un marché mobile, sans structure en dur, afin de pouvoir assurer des marchés à Moulins-Engilbert et Corbigny. Mais, cela ne s'est pas fait. Les premiers administrateurs ont pris des risques financiers, puisqu'il fallait monter un bâtiment pour organiser le marché toutes les semaines. Il y a eu une véritable solidarité et cohésion pour mener à bien le projet »*.

Pour Benoît Blandin, président de la Sicafome, *« le marché au cadran a eu un impact sans précédent pour l'économie de l'élevage. Sa création a engendré l'établissement de prix référentiels. Actuellement, ces derniers sont un point de repère, comme ceux de Corbigny. Il faut être fier de cela »*. À ce jour, la Sicafome a totalisé 1 150 000 ovins commercialisés, pour environ 1 500 marchés organisés et 1 450 000 bovins commercialisés, pour environ 2 000 marchés organisés.

Benoît Blandin conclut : *« Nous avons conscience que le cheptel va se réduire, avec les départs en retraite non remplacés. Il y aura donc de moins en moins d'animaux, mais cela ne dépend pas de nous. Par contre, se battre pour offrir des prix justes est de notre ressort. Nous ne lâcherons rien. Au-delà des ventes, la Sicafome représente un lieu d'échanges pour les éleveurs où chaque semaine ils peuvent se retrouver. Véritable nœud social, nous tenons à cette proximité, tout en ayant conscience qu'il est nécessaire de nous réinventer tous les ans par des nouveautés – comme la vente vidéo. Je suis convaincu que la Sicafome a un bel avenir devant elle, tant que les éleveurs sont au rendez-vous »*. Les 40 ans de la Sicafome seront fêtés par un repas convivial, le 26 mai, à l'issue de l'assemblée générale de la société.

Chloé Monget

Les évolutions

- **1983 : premier bâtiment construit. Le 25 janvier : premier marché bovins et le 9 mai : premier marché ovins.**
- **1985 : agrandissement du bâtiment principal et couverture des parcs**
- **1992 : création des bâtiments administratifs**
- **1994 : ouverture de la buvette/bar.**
- **1995 : installation du centre des exportations, première vente en ferme chez M. Houdray (45), premier marché intercommunautaire et mise en place des ristournes.**
- **2008 : sortie de terre de la deuxième salle des ventes avec la création de la station de lavage. Lancement des boîtiers pour les enchères.**
- **2009 : première vente à l'extérieur en station.**
- **2012 : développement des services techniques (dossier PAC, etc.).**
- **2016 : mise en place de la vente vidéo.**
- **Pour l'avenir : installation de panneaux photovoltaïques, stockage de l'eau des toitures pour nettoyer les parcs, rénovation des parcs pour le bien-être animal, renfort des clôtures et projet de construction d'un pont-bascule.**

// SERVICE DE REMPLACEMENT

21 Une nouvelle équipe

Deux nouvelles salariées sont en poste au Service de remplacement de Côte d'Or.

Du changement au service de remplacement ! Le *« duo »* administratif formé par Fanny Clémence et Marie-Laure Cloarec laisse place à une nouvelle équipe depuis plusieurs semaines. Mélissa Barthod, 25 ans, avait déjà remplacé Marie-Laure Cloarec durant son congé maternité l'an passé : l'habitante de Losne est revenue au SR en signant cette fois un CDI.

Mélissa Barthod a en charge les plannings et est en contact permanent avec les agents et les adhérents du service. Déclarations des sinistres et factures font aussi partie de ses missions.

Marie-Rose Pinho, 45 ans, remplace quant à elle Fanny Clémence, qui était en poste depuis près d'une décennie au SR. Cette *« locale de l'étape »* (elle réside à Ouges) gère la comptabilité, l'administratif et assure une astreinte plannings un week-end sur deux. L'actualité du Service de remplacement, c'est aussi sa recherche permanente de nouveaux agents. *« C'est encore le cas en ce moment, notamment dans les zones Bligny-sur-Ouche-Beaune et Pouilly-Sombernon »*, indiquent les deux nouvelles salariées, *« il ne faut surtout pas hésiter à postuler. Il est toujours bon de rappeler que les kilomètres sont pris en charge, avec une franchise de 20 km par jour. Les agents qui interviennent dans des exploitations laitières bénéficient également d'une prime de 5 euros par traite. Les heures supplémentaires sont bien sûr prises en compte »*.

AG

Contact : 03 80 68 66 82



Mélissa Barthod et Marie-Rose Pinho, la semaine dernière dans leur nouveau bureau.

// ÉVÉNEMENT

58

Une journée au refuge de Thiernay

Dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (PIC) quatre élèves du Legta de Challuy organisent un événement au refuge de Thiernay le 12 mars de 9 h 30 à 17 h.



Claire Grimaud

Claire Grimaud, Gabrielle Tavard, Vick Bernard et Flavie Chamard sont en BTS PA 2e année au Legta de Challuy.



Refuge de Thiernay

En ce moment, le refuge compte une centaine de pensionnaires.

Comme tous les élèves de leur promotion, Claire Grimaud, Gabrielle Tavard, Vick Bernard et Flavie Chamard doivent réaliser un projet d'initiative et de communication (PIC). Toutes les quatre en BTS PA 2e année, leur choix s'est porté sur une journée d'animations au refuge de Thiernay (fondé en 1973 à La Fermeté). *« Généralement les groupes se font autour d'un grand thème, pour nous ce fut plus précis car nous avions toutes les quatre la même idée ciblée autour d'un refuge »*, soulignent-elles.

Pour le refuge de Thiernay, l'accueil d'un événement organisé par des jeunes sera une première (il sera d'ailleurs couplé aux portes ouvertes habituelles). Liliane Desage, présidente du refuge de Thiernay depuis 2021, évoque : *« dans la mesure du possible nous essayons de toujours aider les jeunes qui s'intéressent à la protection animale, et ces quatre élèves sont manifestement très impliquées. C'est intéressant de constater que de jeunes élèves dans une filière de productions animales prennent à cœur le bien-être des animaux. Pour moi cela est rassurant pour l'avenir, car même s'il y a toujours des bêtes destinées à l'abattoir, nous espérons que ces jeunes permettront, par leur travail et leur vision, de minimiser au maximum la souffrance terminale dans ces cas-là »*. Les quatre élèves rebondissent : *« nous avons choisi les productions animales car nous sommes attachées au bien-être des animaux et à leur protection. On ne fait pas n'importe quoi quand on est détenteur d'une vache, d'un cheval, d'un chat, d'un chien, etc. Aujourd'hui, même s'il y a une prise de conscience collective sur ce point, les animaux restent encore considérés comme des éléments jetables ; ce que nous regrettons. Il est donc de notre devoir de partager nos connaissances dans ce domaine auprès du grand public, à la fois pour aider les animaux, mais aussi pour faire tomber des préjugés sur les productions animales »*.

Au programme d'une vie

Afin de faire comprendre que les animaux ont leur propre langage et leur propre personnalité, elles prévoient un passage obligé avant d'entrer dans le refuge, animé par une bénévole du Programme d'éducation à la connaissance du chien et au risque d'accident par morsure (PECCRAM). *« Les équipes du refuge présenteront les gestes à faire et ceux à ne pas faire, afin que la journée se déroule en toute sécurité, pour les humains et pour les animaux »*. Cette animation obligatoire sera adaptée avec des peluches pour les enfants. *« Il faut faire de la pédagogie dès le plus jeune âge afin que ce type d'événement bénéficie à tous et sur le long terme »* détaillent les quatre élèves. Les visiteurs pourront ensuite participer à un canicross à partir de 9 h 30. Les participants réaliseront le parcours avec un chien du refuge ou leur propre chien. *« Nous voulons mettre en avant que ces animaux sont comme les autres, et pour certains avec des capacités exceptionnelles, et ce même si on ne connaît pas forcément leur parcours de vie »*. Liliane Desage insiste : *« Nous espérons que cette rencontre permettra de faire connaître le refuge à de nouvelles personnes et de trouver une nouvelle famille – pour la vie - aux 70 chiens et plus de 30 chats »*. Les élèves concluent : *« Nous insisterons sur le fait que tous les animaux présents au refuge sont éligibles à l'adoption pour chaque visiteur. Car le but de tout cela est de montrer qu'une vie dans un box n'est pas une vie »*.

Chloé Monget

Renseignements : Instagram et Facebook : pic_asrd ou par mail asrdpic@gmail.com

// RENDEZ-VOUS

58

Le théâtre pour communiquer

Dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (PIC), trois élèves du CFPPA du Morvan (Château-Chinon) ont choisi une représentation théâtrale pour communiquer sur les contraintes du métier d'agriculteur.



Mathieu Lelu

La représentation de « Paysan Hors Contrôle » débutera à 15 h.

Imposé par leur cursus en BTS ACSE 1re année au sein du CFPPA du Morvan, le projet d'initiative et de communication (PIC) de Maëlle Doridot, 18 ans, Anthony Raymond, 18 ans et Mathieu Lelu, 19 ans, est une représentation théâtrale de « Paysan Hors Contrôle » de Jean-Charles Cougny, le 13 mars au cinéma « L'étoile » à Château-Chinon. Mathieu précise : *« ce médium artistique nous paraissait pertinent pour faire connaître les contraintes et l'engagement des exploitations agricoles face aux contrôles, le tout sans crisper qui que ce soit »*.

S'ouvrir et soutenir

Il poursuit : *« Les générations précédentes n'avaient peut-être pas pris conscience de l'importance de communiquer sur leurs pratiques. Cela à conduit à une perception biaisée du grand public voyant notre secteur professionnel comme fermé et réfractaire aux évolutions. Mais, depuis quelques années, les exploitants ont changé leurs fusils d'épaule en communiquant via les réseaux sociaux notamment. Grâce à ce travail de présentation de leur quotidien, en toute transparence, la profession dans son ensemble gagne, peu à peu, la confiance et le respect du public. Et, nous sommes persuadés, avec mes deux camarades, que la pointe d'humour qu'apporte la pièce de théâtre « Paysan Hors Contrôle » est tout à propos pour faire découvrir que nous ne faisons pas n'importe quoi dans les fermes »*. Ainsi les trois élèves convient les spectateurs le 13 mars à 15 heures au cinéma « L'étoile » à Château-Chinon (prix d'entrée 5 euros). Mathieu Lelu conclut : *« Outre la présence du public le jour J, nous avons besoin d'autres soutiens »*. En effet, pour valider ce PIC, les élèves doivent trouver des partenaires afin de financer l'intégralité de l'événement. Pour apporter une pierre à l'édifice contactez Mathieu au 07 66 73 54 59.

Chloé Monget



ENVIRONNEMENT

// INTERVIEW

« Bio et HVE sont complémentaires »

Des associations écologistes et de défense des consommateurs ont récemment saisi le Conseil d'État. Elles dénoncent les insuffisances de la certification Haute valeur environnementale (HVE). Interview d'Étienne Gangneron, agriculteur biologique, vice-président de la FNSEA et François Garcia, viticulteur en bio et HVE.

Quel est votre sentiment concernant le recours des associations écologistes devant le Conseil d'État ?

Étienne Gangneron : *« Au sein de la profession agricole, nous avons le sentiment qu'on essaie, par tous les moyens de saborder la HVE. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) cherchent à trouver des coupables plutôt que des solutions. C'est plus que regrettable ».*

François Garcia : *« Il existe une réelle incompréhension dans cette démarche. La HVE existe depuis dix ans et ce n'est que maintenant que l'on vient s'en prendre à cette certification. Il est vrai que le moment est opportun, au moment même où le secteur de l'agriculture biologique traverse une période compliquée. Mais pourquoi donc avoir attendu dix ans avant d'attaquer une démarche déjà appliquée par des milliers d'agriculteurs ? Ce n'est pas cohérent et c'est incompréhensible ».*



Crédit Actuagri

Étienne Gangneron, agriculteur biologique, vice-président de la FNSEA



Crédit Actuagri

François Garcia, viticulteur en bio et HVE.

Que reproche-t-on à la HVE ?

EG : *« Très clairement de faire une concurrence que certains jugent "déloyale" à l'agriculture biologique. En effet, la HVE permet un accès plus facile au marché. À vrai dire, le positionnement de certaines ONG écologistes est complètement idéologique : Pour eux, il n'y a que le bio qui est bien et tous les autres modes de production comme l'agriculture conventionnelle ou l'agriculture raisonnée sont à proscrire. Or la HVE constitue un processus de transition très intéressant pour passer de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. En effet, le passage au bio est une prise de risque très importante, notamment sur le plan économique ».*

FG : *« L'accès de la HVE aux marchés est plus facile. C'est un fait. N'oublions pas cependant que la grande distribution s'en met plein les poches, que ce soit en HVE et en bio. De même, il y a des sujets plus importants sur lesquels ces ONG devraient se battre. Je pense notamment aux 20 % de produits biologiques prévus dans la restauration collective par la loi Égalim. Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à 6 %. Que ces ONG demandent à l'État et aux collectivités locales de respecter cet engagement. C'est cette carence qu'il faut attaquer ».*

Bio et HVE sont-ils compatibles ?

FG : *« Bien évidemment puisque je développe les deux productions sur mon exploitation. Que ce soit en bio ou en HVE, je fais l'objet de contrôles réguliers, par des organismes certificateurs. Les deux types de production ont des enjeux et des intérêts communs comme des sols résilients et vivants. Comme Étienne Gangneron, je considère que la HVE est un premier pas vers la conversion possible en bio ».*

EG : *« Bien évidemment. Cependant le consommateur ne s'y trompe pas. Il connaît mieux le bio, à 92 % que la HVE. Celle-ci ne recueille, selon un récent sondage, que 17 % de taux de reconnaissance. Ce qui milite d'ailleurs pour dire que la soi-disant concurrence entre HVE et bio n'existe pas réellement. Quoiqu'il arrive, en bout de chaîne, l'agriculteur ne profite guère du système. Ce sont quelques intermédiaires et la grande distribution qui captent la valeur ajoutée. Sur un autre plan, le cahier des charges HVE comprend un volet protection de la biodiversité qui n'existe pas dans celui du bio ».*

Finalement, le problème de la HVE serait-il plus un problème de la filière bio ?

EG : *« En quelque sorte. Nous avons interpellé le Gouvernement sur l'urgence de mettre en place un plan de sauvegarde de la filière bio. Mais nous avons perçu une grande frilosité de sa part. C'est un peu compréhensible. En effet, certaines fédérations d'agriculteurs biologiques qui réclament les aides bios sont aussi celles qui attaquent la HVE devant le Conseil d'État. Nos voisins européens qui traversent aussi des difficultés similaires à la France agissent plus efficacement. Je pense à l'Allemagne qui a mis en œuvre un plan d'action de 35 millions d'euros par an avec un soutien aux cantines scolaires, un soutien à la recherche, une campagne de communication grand public, etc. ».*

FG : *« N'oublions pas qu'en 2023, le cahier des charges de la HVE va se durcir, notamment sur la réduction de l'apport d'azote et de produits phytosanitaires. Ce qui constitue un vrai sujet pour les producteurs qui vont devoir trouver des alternatives. C'est une réelle remise en question qui nous invite à avancer et innover. D'une manière générale, je pense qu'à la mise en place de la HVE en 2012, il aurait fallu hiérarchiser en mettant clairement le bio en haut du panier. Avec un double objectif : tout d'abord faciliter les transitions et ensuite mieux informer le consommateur ».*

Propos recueillis
par Christophe Soulard

// TERRITOIRE

58 Fonds vert pour la Nièvre

Présenté à Dijon le 31 janvier (voir TDB n° 1718 p. 26), le Fonds vert sera décliné dans la Nièvre avec le soutien financier pour divers projets. Au total, l'enveloppe nivernaise s'élève à environ 7 millions d'euros.

Annoncé par la première ministre Élisabeth Borne en août 2022, le Fonds vert est décliné dans la Nièvre par divers projets, pour une enveloppe globale d'environ 7 millions d'euros. Dans ce cadre, le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, et le directeur de la Direction départementale des territoires, Pierre Papadopoulos, ont pointé les six mesures les plus adaptées au département sur les 14 mesures portées par le Fonds vert. Pour rappel, ces financements sont à destination des collectivités et ou organismes dont les projets sont destinés aux collectivités.

Quels projets ?

« Certaines mesures ne nous concernent pas, comme celles dédiées au littoral » stipule le préfet *« et ce financement nous permettra de compléter ce que le Plan de relance avait déjà permis de faire notamment pour les rénovations de bâtiments publiques ».* Ainsi, la première mesure vise la rénovation énergétique des bâtiments publics (gymnase, mairie, habitations, etc.) avec une obligation de 40 % d'économie après travaux. Pour les autres, la seconde cible la modernisation de l'éclairage public (passage aux leds), la troisième tend vers un encouragement au covoiturage (création d'aires spécifiques), la quatrième s'attachera à la renaturation des villes (réimplantation d'arbres, rénovation des cours d'eau en ville, etc.), la cinquième portera sur la protection contre les feux (par exemple un dispositif de surveillance) et la restauration de digues et enfin la dernière s'attellera au recyclage des déchets (via le compostage, ou encore l'alimentation en biodéchets des méthaniseurs) ou encore la transformation des friches industrielles ; d'autres mesures sont prévues. Daniel Barnier détaille : *« Avec le Plan de relance, les collectivités avaient déjà ciblé certains projets potentiels. Les besoins sont donc connus et particulièrement en matière de rénovation énergétique, car dans la Nièvre les bâtis sont principalement anciens. À nous de trouver un équilibre entre les projets ruraux et urbains pour que cette enveloppe profite à tous ».*

Comment faire ?

En pratique, le dépôt des dossiers se fera par une plateforme unique (https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/), ils seront ensuite instruits par la DDT, et la préfecture validera ceux-ci pour l'octroi de subventions. Ces dernières s'élèveront jusqu'à 40 % du montant total de l'investissement. Pierre Papadopoulos insiste : *« la première relevée des dossiers se fera fin février pour une instruction courant mars »* et de Daniel Barnier d'ajouter : *« nous souhaitons une relève régulière des dossiers tous les deux mois, avec une réponse rapide pour un financement prompt afin de lancer les projets au plus tôt ».* Pour lui, cette rapidité aura automatiquement des répercussions pour le département : *« pour l'attractivité du territoire, il est indéniable que tout cela offrira une meilleure qualité de vie aux habitants et résidents de passage. Bien évidemment, la mobilisation efficace autour de ce Fonds vert ne veut pas dire que nous mettons de côté les autres dossiers comme l'accès aux soins. Nous devons mener toutes ces problématiques de front afin de trouver une cohérence dans nos actions ».*

Chloé Monget

Pour en savoir plus sur le Fonds vert : https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert



Retrouvez toutes les informations utiles sur www.ecologie.gouv.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Taille et élagage des arbres agroforestiers

• Vendredi 10 mars

Les Pépinières Naudet organisent, à Leuglay, en Côte-d'Or, en partenariat avec l'Association française d'agroforesterie une formation « Taille et élagage des arbres agroforestiers ». Elle sera animée par Philippe Van Lerberghe. Combinant apports théoriques et pratiques, cette formation intégrera une partie introductive à distance (1 jour sur plateforme digitale interactive en libre accès) et une journée sur le terrain. Dès à présent, inscrivez-vous à la formation en suivant ce lien : https://www.agroforesterie.fr/formation/formation-taille-et-elagage-des-arbres-agroforestiers

Inscription à la formation sur ce lien :https://www.agroforesterie.fr/formation/formation-taille-et-elagage-des-arbres-agroforestiers

// Apprendre à rédiger son DUER

• 13 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Fertilisation P, K, MG, Chaulage et oligo sur céréales

• Le 16 mars

Restaurant la clairière à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 03 80 91 06 76 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Apprenez à régler vos outils de désherbage mécanique au champ

• Le 23 mars

Restaurant la clairière à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 03 80 91 06 76 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Conduite et maintenance de l'enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le Legta Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

// Formation : Forage, retenue d'eau , comment stocker l'eau ?

• Le 9 mars

Vous avez un projet de stockage d'eau pour l'abreuvement de vos animaux, ou pour l'irrigation. Vous vous interrogez sur les démarches à suivre, le choix de la parcelle et le dimensionnement de vos projets participez à cette journée de formation d'une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Hydronomie : optimiser la gestion de l'eau et des sols à la ferme

• Le 9 et 10 mars

Les bouleversements climatiques et la détérioration du cycle hydrique impactent de plus en plus les rendements agricoles. La gestion holistique du ruissellement des eaux de pluie est devenue une nécessité. Par une approche à l'échelle du sol et du paysage, cette action de formation vise à augmenter la résilience et la capacité productive des fermes.

Renseignement et inscriptions : Denis Asfaux au 06 09 26 67 31 ou Pascale Neveu au 06 85 57 63 92 ou formation@agroforesterie.fr

// Formation : Je suis référent Bien-être animal : en quoi cela consiste-t-il ?

• Le 14 mars (1 jour + 2 heures de module à distance)

Depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Formation obligatoire pour les détenteurs de volailles et de porcs. (Lieu : Nevers)

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

// Formation CERTIPHYTO ou QCM CERTIPHYTO

• En mars : le 23 mars formation à Nevers ou le 20 mars 2023 QCM à 14h à Moulins-Engilbert

La formation Renouvellement CERTIPHYTO obtenir son certificat DENSA : Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumises à Agrément. Ou vous pouvez également renouveler votre certificat par en passant un test QCM officiel pour la catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément ».

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 34

YONNE

// Réussir mon installation en société

• Mercredi 8 et vendredi 17 mars à Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

// Réussir mon installation en société

• Mercredi 8 et vendredi 17 mars

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

// Formation initiale Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Journée Gaec et Sociétés

• Jeudi 9 mars

L'association Gaec et Sociétés, qui agit pour e développement de l'agriculture de groupe, organise une journée régionale d'informations et d'échanges chez Agronov, 1 rue des Coulots à Bretenière (en face de la Maison de l'Agriculture). Au programme : actualités nationales et évolution de Gaec et Sociétés (point sur la loi et le pacte d'orientation agricole, et le livre blanc des sociétés agricoles réalisé par Gaec et Sociétés), actualités régionales agricoles et actualités des CDO Gaec dans les départements, droit à l'essai et accompagnement relationnel, actualités juridiques sur l'agrément des Gaec, et questions diverses.

Journée organisée à Agronov, 1, rue des Coulots à Bretenière (Côte-d'Or)

YONNE

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Vendredi 17 mars

De 9 h à 17 h, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 722 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3.72	3.89	3.77	-0.15
		250-300	3.71	3.80	3.77	
		300-350	3.69	3.85	3.76	-0.11
		350-400	3.55	3.79	3.67	0.00
		400-450	3.51	3.67	3.58	0.02
		450-500	3.41	3.59	3.49	0.04
	R	400-450	3.41	3.54	3.45	
F	U	300-350	3.27	3.39	3.32	0.00
		350-400	3.11	3.37	3.26	0.00
	R	300-350	3.03	3.18	3.10	
		350-400	3.00	3.00	3.00	-0.16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 101 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	3.52	3.52	3.52	
		500 et +	3.29	3.33	3.31	-0.03
F	U	400-450	3.11	3.16	3.13	0.04
		450 et +	3.13	3.13	3.13	0.07

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 255 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	2.67	2.86	2.73	
	R	500 et +	2.49	2.66	2.56	0.01
F	E	24 à 36 mois	3.30	3.54	3.45	
		- 5 ans	3.24	3.49	3.31	-0.16
		5 à 10 ans	3.22	3.36	3.28	
	U	24 à 36 mois	2.95	3.36	3.13	0.10
		- 5 ans	2.92	3.22	3.05	0.05
		5 à 10 ans	2.83	3.22	2.98	0.02
		+ 10 ans	2.72	2.88	2.79	0.05
	R	- 5 ans	2.85	2.93	2.89	0.12
		5 à 10 ans	2.66	2.88	2.82	0.06
		+ 10 ans	2.47	2.73	2.63	0.04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 078 - Taux de vente : 96 %

Broutards, taurillons : l'offre progresse et permet d'attirer davantage d'acheteurs pour toutes les catégories de poids et de races. Les transactions s'enchaînent rapidement et les cours sont facilement maintenus. (Broutards limousins vaccinés de 404 kg à 452 kg de 1 500 € à 1 690 € soit de 3,67 à 3,74 €/kg).

Laitonnes, génisses : davantage d'offre mais qui ne peine pas à s'écouler face à des besoins importants. Cours reconduits.

Vaches, génisses 30 mois : apports de saison. Les acheteurs répondent présents au rendez-vous. On ressent une demande forte dans les vaches maigres destinées à la mise à l'herbe dans les semaines prochaines. La demande est tout aussi bonne dans les vaches préparées. Bonne ambiance commerciale avec peu d'invendu. Les cours gagnent quelques centimes cette semaine.

Taureaux : présentation correct, cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/02/2023

Effectif : 230

Broutards	(265 - 335 kg)	920 - 1250	3,45 - 3,77
Broutards	(420 - 505 kg)	1480 - 1690	3,32 - 3,55
Laitonnes	(270 - 350 kg)	900 - 1180	2,97 - 3,36
Laitonnes	(370 - 390 kg)	1230 - 1250	3,16 - 3,35
Génisses 16 - 24 mois	(360 - 520 kg)	1130 - 1280	2,30 - 3,12
Génisses 24 - 36 mois	(550 - 850 kg)	1600 - 2480	2,67 - 3,06
Vaches légères		1260 - 2570	

Vente plus active en mâles et femelles à des tarifs orientés à la hausse.
Présentation de bonne qualité en génisses et vaches à des tarifs plus fermes. 1 seul invendu.

Bovins gras : 1

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/02/2023

Effectif : 33

Agneaux gras	140 - 150	(3,06 - 3,41)

Peu d'apports et de qualité ordinaire. Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 77 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.21	4.36	4.25	0.20
		de 44 à 50 kg	3.51	4.36	4.00	0.15
	R	de 38 à 44 kg	3.60	4.01	3.87	0.12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.40	1.49	1.44	-0.22
	R	+ de 60 kg	1.33	1.36	1.34	0.03

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.20	4.33	4.28	0.05
	R	de 38 à 44 kg	3.95	4.01	3.99	-0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 227 - Taux de vente : 95 %

Agneaux de boucherie : la faiblesse de l'offre et sa bonne qualité permettent d'obtenir des tarifs à haussiers.

Brebis : les tarifs retrouvent un niveau normal qui reste attractif.

Béliers : peu de changement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 116 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.54	3.70	3.62	0.15
		400-450	3.48	3.66	3.61	0.12
F	U	250-300	3.22	3.34	3.26	-0.03
		300-350	3.18	3.29	3.24	-0.04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 91 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois	2.88	3.17	3.05	0.10
		- de 5 ans	2.88	2.99	2.96	0.18
		5 à 10 ans	2.72	2.90	2.88	0.10
		+ 10 ans	2.51	2.84	2.78	

OBSERVATIONS

Effectif global : 207 - Taux de vente : 91 %

Broutards : la qualité des animaux présentés est au rendez-vous, les cours sont reconduits à haussier. Le manque de volume se fait ressentir. Vente très rapide.

Laitonnes : lot très hétérogènes entrainant une chute légère des cours non représentatif des cotations nationales.

Vaches, génisses : demande forte et cours reconduits à haussiers. Beaucoup plus de sortie dans les génisses herbagères cette semaine trouvant preneur rapidement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 115 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.33	4.45	4.41	0.14
		+ de 44 kg	3.54	4.02	3.81	0.23

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.65	2.10	1.88	0.13
	R	- de 60 kg	1.14	1.48	1.26	0.38

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 140 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		32	79	50	-6.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 331 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : le peu de laitons présents se valorisent rapidement a des cours très rémunérateurs. Vente très rapide aucun invendus.

Brebis : Très peu de volumes cette semaine et pourtant la demande semble belle et bien présente. Cours haussiers.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Février 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

●●●●●○○○○○

Gros bovins finis : demande plus ferme, avec une disponibilité moindre en animaux. Soyez intransigeants dans votre négociation contractuelle!

Bovins maigres : Avec peu d'offre et un marché fluide, les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

●●●○○○○○○○

Alors que le Président Macron affirme vouloir assumer un cap clair pour l'élevage français d'ici 2030, la position tenue par le Gouvernement sur la révision de la Directive sur les Emissions Industrielles, dans laquelle la Commission européenne propose d'inclure tous les élevage bovins de plus de 150 UGB, n'est toujours pas définie ni affirmée.
La FNB demande une position française claire, et qui soit clairement affirmée au niveau européen !

ENVIRONNEMENT

●●●●●○○○○○

Le 25 février, à l'occasion de l'inauguration du Salon de l'Agriculture, Emmanuel Macron s'est exprimé sur ses grandes orientations concernant notamment l'élevage : '' On a une agriculture qui a parmi les meilleurs standards mondiaux sur les plans environnementaux, a –t-il expliqué . On sait qu'on a encore du chemin et qu'on va devoir avancer. Ce chemin doit être prévisible, planifié, respectueux des usages et qu'il soit loyal.'' Il a par ailleurs ajouté que l'élevage est essentiel pour l'équilibre de nos territoires et la souveraineté alimentaire et qu'il restera au cœur du modèle agricole français.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Proposition de loi Descrozailles, dorénavant intitulée « tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs » poursuit son parcours parlementaire, avec l'examen en séance publique au Sénat. Les débats ont été marqués par la prolongation du SRP +10 % jusqu'en 2025 grâce à la forte pression du réseau FNSEA! Les sénateurs ont élargi l'encadrement des promotions aux produits non-alimentaires et prolongent la mesure pour l'alimentaire jusqu'en 2026. A noter enfin, l'intégration des MDD dans le dispositif de non-négociabilité de la matière première agricole, au même titre que les marques nationales.

FOCUS

Mardi 21 février s'est tenu une rencontre entre les acteurs du bio et le ministère. La rencontre ne s'est pas avérée à la hauteur des attentes de la filière bio, le cabinet du ministre préférant miser sur un soutien à la promotion plutôt que des aides directes aux filières touchées. Rappelons cependant l'objectif de 18% de la SAU en bio qui semble difficilement atteignable sans soutien, notamment sur les filières animales, car au niveau national, 60% des surfaces certifiées bio sont des surfaces et cultures fourragères.

REGION

A l'heure du Salon de l'Agriculture et des rencontres qui y auront lieu, la FNB salue la mobilisation des Sections Bovines départementales, qui, au pied levé, ont mené de nombreuses actions de contrôles des origines des viandes dans les chaînes de restauration rapide, les restaurants mais aussi les grandes surfaces ! Ces actions de contrôles sont essentielles pour avoir des éléments terrain solides et fiables, face aux discours d'opérateurs de la filière en manque de transparence!

FAIT DE LA SEMAINE

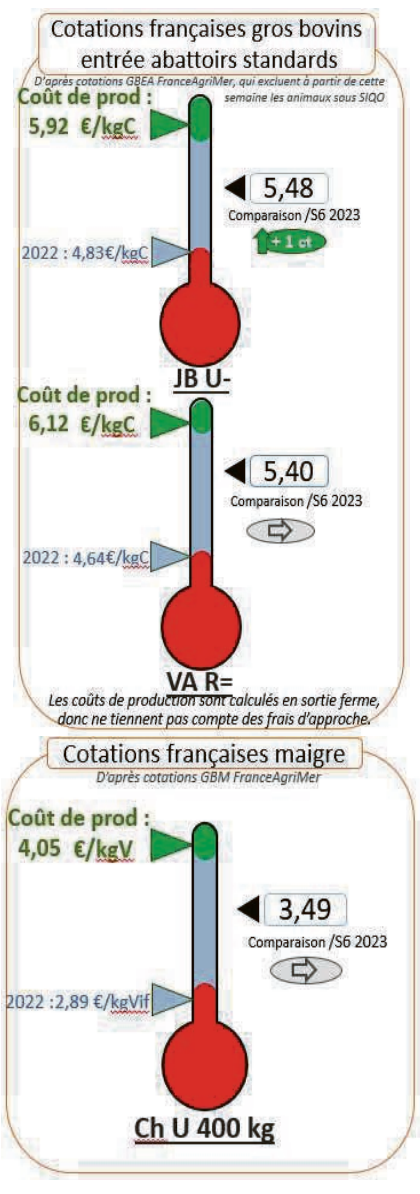
En amont du Salon de l'Agriculture, la FNB avait diffusé un communiqué de presse le 23 février pour saisir le Président de la République des attentes des éleveurs bovins sur des questions déterminantes pour leur avenir. Au premier rang des sujets : la France va-t-elle bien s'opposer à la ratification de l'accord UE-MERCOSUR ? Le chef de l'Etat a réaffirmé lors de sa visite du SIA, qu'une signature de l'accord n'était pas possible en l'absence de respect des contraintes environnementales et sanitaires appliquées en Europe.

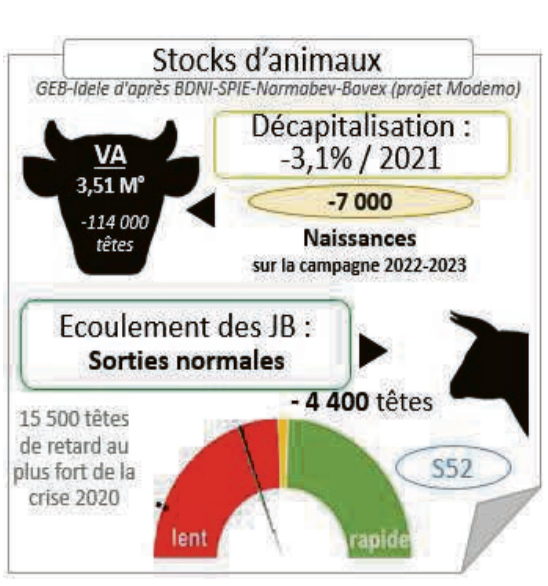
CHIFFRE DE LA SEMAINE

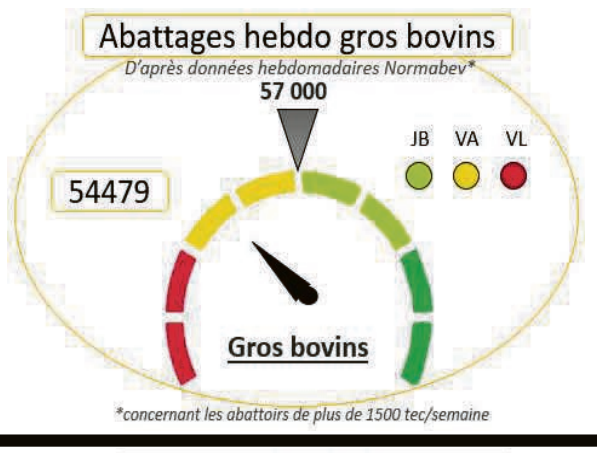
+7,3%

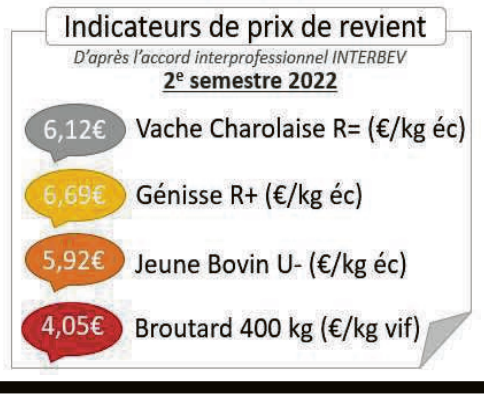
C'est l'augmentation des exportations françaises de petits veaux laitiers sur l'année 2022 par rapport à 2021! Alors que les naissances de veaux laitiers ne font que de chuter (–4,7% /2021), c'est la contraction des débouchés français et notamment la baisse de production de veaux de boucherie limitée par les intégrateurs qui, associée à une demande dynamique des engraisseurs espagnols (+ 5,8%), a fait grimper ce chiffre !

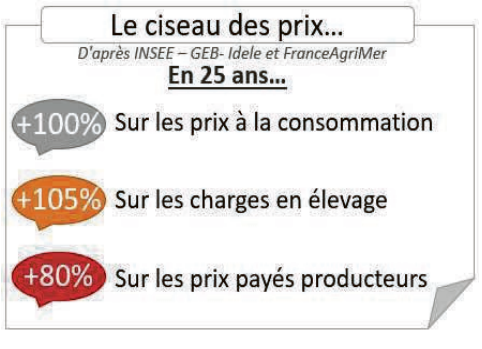
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*











TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 9
du 27 février au 5 mars 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce garde son dynamisme face à une offre toujours insuffisante pour combler tous les besoins, aussi bien à l'export que pour l'engraissement en France. Les transactions sont rapides et fluides. La demande est forte en sujets valablement vaccinés et bien conformés. On enregistre globalement une hausse des cours dans ces catégories sur l'ensemble des marchés, avec des plus-values parfois conséquentes. Pour le reste, les sujets plus légers ou non vaccinés trouvent preneur mais sont plus discutés. En femelles, la demande est stable à des cours reconduits.

Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent légèrement sur certaines places mais sont globalement insuffisants face à une demande active. Le commerce reste donc soutenu à des tarifs fermes à haussiers. Les sujets de qualité, bien conformés, sont activement recherchés.

Boucherie : L'offre se raréfie encore cette semaine ce qui accentue davantage le déséquilibre offre/demande. Les transactions sont rapides. Après plusieurs semaines de plafonnement, les cours sont globalement haussiers en toutes races et catégories, sur l'ensemble des marchés. Les allaitantes d'entrée de gamme sont recherchées ; les cours des vaches mixtes et laitières reprennent encore quelques centimes.

Veaux : La modestie des apports perdure et soulage le commerce. L'ambiance est plus sereine, les cours continuent leur progression en croisés et type laitiers sur quasiment l'ensemble des places. Les veaux allaitants sont reconduits. En veaux gras, le commerce est plus délicat cette semaine avec un repli des tarifs dans toutes les gammes.

Ovins : En agneaux, le commerce est calme cette semaine face à des volumes en repli. Les cours sont difficilement reconduits voire en baisse significative. Seuls les laitons bien préparés tirent leur épingle du jeu. En agnelets, les volumes sont encore importants, les légers ont la préférence des acheteurs. En brebis, le tassement de la demande se confirme mais les tarifs sont plutôt stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vds Deutz T410, 80 cv, 4 roues + chargeur Mailleux T10 - 2200 H, an. 2013, très bon état avec arceau 4 points.
✆ 06 81 87 41 50

42 - A vendre cause cessation, tracteur MF 6190, 140 cv, relevage avant masse, cabine, 3 distributeurs double effet + 1 ligne avant d. effet, clim, crochet piton barre oscillante, pneu avant 480/70/28, arr. 520/85/38, 5 398h, en très bon état.
✆ 06 89 36 89 33

71 - HBC vend veaux 15 mois, taureaux 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 6ans + vaches pleines ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret, Océan, Newman P), TGS, livraison. Devillard J et C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

Travail du sol

07 - Vends herse emousseuse agrimat 6m TBE.
✆ 0674825857

26 - Vds caisses fruits, balle ronde RP200-Walger, semoir Nodet 7rgs PNU II, pulve Hardi 800L(pièces).
✆ 06 08 76 06 57

26 - 1 charrue Gregoire et Besson RB 47 4 corps + 1, an 2009; 1 déchaumeur Labbe Rotiel Combix STP 3.30 M, an 2016 cause retraite.
✆ 06 81 94 36 90

38 - Vends semoir engrais Sulky 12 m, DR 850 L Pulvérisateur Tecnoma 600 L - 12 m Contrôle OK.
✆ 06 15 28 81 55 HR

58 - Vends tasse avant Autod 4 m., billes Gourdin, bon état, prix : 1 200 euros HT (0903)
✆ 06 75 42 31 98

Récolte

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Vends 2 pneu Goodyear 800 65 32 montés sur jante 10 trous sur MB TX66 2000 euros les 2.
✆ 06 09 40 74 87

42 - Vds foin 22 balles rondes, Sury-le-Comtal.
✆ 04 77 30 88 69 HR

71 - Vends égreneuse maïs Richon F110, tapis relevage par verin, petite remorque deux T avec deux trappes.
✆ 06 03 96 95 26

74 - Cause retraite vends presse BR Case RBx463, faneuse Pott91AZ, dble andaineur K Verneland 9071 S, bon état.
✆ 04 50 01 45 01

Epandage

26 - Cherche épandeur à fumier vigneron, pref.Roche-Deves en BE. Laisser message.
✆ 06 69 28 65 05
ou 04 75 53 64 22

Irrigation

26 - Vends enrouleur Rainstar Bauer T61 90 390 Mod 2020 servi 2 saisons 19900 euros HT.
✆ 06 51 38 76 24

74 - Vends goutte à goutte Kulker goutteur (40) 50 c le mètre, arceaux 5 mètres large 14 euros.
✆ 06 71 05 26 09

Manutention

01 - Vds lève bottes 3 points 2 dents. Avec vérin de levage et d'inclinaison. Marque Gyrax. Année 2003. Parfait état. Prix 800 euros à débattre. 01270 Coligny.
✆ 06 43 09 13 80

Divers

- 46 - Achète Corn pickers BOURGOIN 2,3,4 rangs, MERCEDES MB TRAC, tracteur MASSEY 4 roues.
✆ 07 84 88 74 09

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vds louve Marchand tbé P6000 + mamette + pièces + monte bottes 7m + moulin à farine + bidon huile collection.
✆ 06 81 87 23 36

18 - Vends cornadis 5 et 6m, barre au garot 5 m ; silos extérieur Rousseau 13 T ; bascule bovins Maréchal.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0808)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0804)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends charrue trisoc Huard Tank à lait 2700 pompe à vide VP 76 Appha batteuse Braud T140.
✆ 04 76 07 50 42 Laisser message avec numéro de téléphone

38 - Vends piquets châtaigniers 1 choix fendus fendeuses 2,1 mètres.
✆ 06 75 11 57 59

42 - Vds broyeur de haie Ferri TM 45, vis à grain 9m.
✆ 09 80 69 71 46 HR

69 - Vend Nettoyeur haute pression FT Power 200 Tri XR, eau froide triphasé en très bon état avec roto-buse pour nettoyage de sol. Prix 800 € HT.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Recherche atomiseur porté 3 ou 400 l. même sans contrôle technique. Faire offre.
✆ 06 85 42 47 22

69 - Vds bétaillère Damas, Moulin à farine à marteaux, Ventilateur à céréales, Ventilation à foin, Moteur 15 ch, Machine à traire + transfère, 2 cellules à grains 7 T.
✆ 04 78 48 63 87
ou 07 77 03 68 26

73 - Vends foin enrubanné + pirouette Kuhn 8 toupies + 1 porte d'entrée chêne, état neuf.
✆ 04 79 28 70 79

84 - Vends tracteur LAMBOR 110 cv, 6 cylindres, toutes options, relevage av, étatneuf, 24 000 € à débattre,charrue HUARD 4 socs,herse rota + relevage-disque lourd GARD 2,70 m,semoir à blé, vibro3 m,rouleau JAKER double,- débroussailleuse 6 mneuve, divers matériels, tout proche du neuf.
✆ 06 12 78 27 60 HR

- **Tracteur NH TM 115**, méca, 2001, 8500 heures, avec ou sans chargeur, TBE, 21 000 €HT
- **Broyeur de haies Berry**, P 430 SH, rotor 1,20 m, BE, 1 900 €HT
- **Broyeur de haies Ferry**, TS 45, rotor 1,20 m, balayage, BE, 3 500 €HT
- **Lame de terrassement arrière Desvoys**, orientable, série lourde, TBE, 1 600 €HT

Renseignement : 06 88 36 83 55

Elevage

01 - Vds 2 DAL avec 100 colliers ; silo aliment 13m3 ; vis d'alimentation 20 m.
✆ 06 78 18 18 51

26 - VDS presse MASCHIO année 2014chambre fixe . 2602 bottes rondes . 11 000 euros HT
✆ 0695495032

38 - Vends bétaillère Mazeron 4 mètres barrières latéral 12 ans : 3500 euros.
✆ 06 19 81 70 75

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds cause cess. 1ère main beau camion Citroën Jumper 3T5 bétaillère 120 000 km, 170 cv, caisse tout alu, 3m60, séparation, toujours entretenu garage, état neuf, prix 23000 euros ; valeur neuve 49 000 euros.
✆ 06 87 05 63 94 HB

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vds bétaillère B120 Renault, bon état, A 1998, 115 000 km, ct ok.
✆ 07 50 06 40 28 av. 20h

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin en BR 120X130 + enrubannage 120x120.
✆ 06 20 01 63 18

01 - Vds piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

07 - Achète champignons secs.
✆ 04 66 69 21 13

38 - A vendre foin 2022 en rouleau 120x120.
✆ 06 28 27 16 21

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vds ensilage herbe très bonne qualité Luz + Trèfle 70 T. + ensilage maïs qualité moy.
✆ 06 13 15 40 85

69 - A vendre courges Butternut et pommes diverses variétés.
✆ 06 20 90 65 09

Plants, pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

Fourrage

01 - Vds foin BR 2021 bonne qualité prix 100 euros/T.
✆ 06 81 05 53 56

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

58 - Vends foin récolte 2021, balle ronde 120 x 140, bien récolté, 65 euros la tonne (0802)
✆ 06 50 66 70 01

69 - Vend foin 2021 et 2022 balles rondes ou rectangulaire de 300 ou 500 kg, bonne qualité et luzerne 2ème coupe. Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Propriété

07 - Vends DPB.
✆ 0674825857

69 - Vends 1 ha 70 de Macon blanc + cru du Beaujolais Chiroubles et Julienas (0905)
✆ 06 10 43 35 81

73 - Recherche exploitation min. 60 HA, location, vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Location

Chasse, Etangs

01 - 45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

07 - Ch. agriculteur pour stocker 20 caravanes dans abri fermé dès 7/23 secteur Privas.
✆ 06 28 98 35 79

69 - Cède place de marché mardi matin 10 mètres très bonne clientèle pour producteur.
✆ 06 20 90 65 09

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24.

Terres de Bourgogne recrute

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

71 - L'entreprise Hydrogéotechnique recherche une(e) mécanicien(ne) confirmé(e) ainsi qu'un(e) alternant(e) pour son agence de Fontaines (71). Tâches confiées : réparations et travaux de maintenance sur des engins de chantier/engins de forage. Réalisation des diagnostics et identifications des pannes et des anomalies. Vous justifiez d'une expérience réussie sur des postes équivalents, dans le milieu agricole ou le domaine des travaux publics. Pour intervenir sur les chantiers, vous devrez disposer du permis B.
✆ 06 45 69 23 95

Offre de service

18 - Propose prestation tri graines, 18350 Nérondes.
✆ 06 65 22 32 73 ou damien.
sneessens@berrygraines.com

Mariage

69 - JF africaine 47 ans, simple, gentille, valeur humaine recherche homme sérieux pour vie à deux (0701)
✆ 07 87 32 83 84

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au 03 80 97 01 50
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

89 - Femme 47 ans africaine recherche homme pour relation sérieuse (0904)
✆ 07 51 11 21 75 à partir de 16 h et le WE

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Elevage limousin vend reproducteur mâles HBL 16 18 mois fils de Leopard MN RRE VS et Haled MN RRE VS Liban RR VS TGS.
✆ 06 85 76 74 59

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier),Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 2 taureaux de 16 mois hivernés au pré, - Index FN de 103 à 108, + taureau adulte 5 ans, fils de Chabal, FN 99, ISEVR 118, IVEMAT 118. Parisot Bruno et Vincent- 21210 La Motte Ternant (0901)
✆ 06 15 28 77 63

26 - Vends taureaux 15 mois Limousin HBL ou non, bonne origine, sanitaire ok.
✆ 06 20 33 10 49

42 - Vends taureaux charolais issus IA, père OCELOT, ONEDREAM, 16-18 mois. EARL ELEVAGE PLASSE 42630 REGNY
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0404)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origines IA, vêlage facile, SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0502)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (0805)
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC + génisses de 2 ans repro. GAEC Deboux - Niault - 58110 Chougny (0801)
✆ 06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC. Gaec Dufraigne MCV 71190 La Tagnière
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - Vends cause cessation taureau ch. 6 ans, HBC, docile, vêlage facile sur génisse. Goireau Jean-Claude.
✆ 03 85 79 40 83

71 - Vends bons taureaux de 2 ans HBC, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

73 - Propose pension mai à juillet 23, 10/12 VA + veaux ou env. 20 génisses bio ou conv, animaux manipulés souvent.
✆ 06 89 25 08 68

74 - Vends 4 vaches suitées charolaises.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAECCadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

58 - Vends 6 chiots Beauceron, mâles et femelles 2 mois, puccés, vaccinés, gros gabarit, n° mère : 250269811469190, n° SIRET : 58126039 (0807)
✆ 06 68 67 23 23

Regardez-nous sur YouTube

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nous sur notre page Facebook

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• 1 technicien (H/F)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagésur le canton de Baugy.Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ Renseignements et candidature par mail :
marion.vanneron@agricvl.f

38 - ETA recherche saisonnier pour conduite de matériel.
✆ 06 72 15 40 26

58 - Exploitation agricole 250 ha de céréales et 250 vaches charolaises inscrites HBC, cherche employé ayant de la régueur et motivé pour tous travaux sur l'exploitation. Salaire en fonction des capacités. Pour tous renseignements : guenot.gerard58@gmail.com (0706)
✆ 06 70 34 71 84

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

71 - Rech. gardien H/F ou couple à l'année, proximité Toulon-sur-Arroux, logt 3 pièces, tt confort wifi + parcelle de jardin potager + privé. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, 59 rue du 19 mars 1962, CS70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant la :
✆ **référence 815**

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CCEB
Société Civile
au capital de 1 000 €
Siège social
120 rue de Talant
21000 DIJON
438 070 443 RCS DIJON

Par AGE du 15/12/2022, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 15/12/2022 de DIJON (21000), 120 rue Talant, à DIJON (21000) 28 rue de Broglie. L'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23006793

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PARKINVEST N°4
SCI au capital de 243 000 €
ayant son siège
120 rue de Talant
21000 DIJON
RCS DIJON 433 394 129

L'AGE du 15/12/2022 a transféré le siège social du 120 rue de Talant 21000 DIJON au 28 rue Louis de Broglie 21000 DIJON à compter du 15/12/2022. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL23006792

Exco Socodec

MODIFICATION DU CAPITAL

MS2B
SARL au capital de 5 000 euros
porté à 40 000 euros
Siège social
4 rue du Champ aux Pierres
21850 ST APOLLINAIRE
831 240 148 RCS DIJON

L'AGE du 18/01/23 a décidé et réalisé une 1ère augmentation. du capital social de 5 000 euros pour le porter à 7 140 euros par apports en numéraire et une 2nd augmentation du capital social de 7 140 euros pour le porter à 40 000 euros par incorporation d'une partie de la prime d'émission. Les. articles 6- apports, 7- capital social et 8- parts sociales des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23006606

NON DISSOLUTION

EURL SCHMITT, SARL au capital de 17 000 euros ayant son siège social : 4, rue de la Vignotte 21490 ST JULIEN, immat. 527 616 965 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 08/02/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL23006625

AVIS

EARL FRELET MICHEL, au capital de 7 622,45 euros, siège social : Derrière les Granges, 21440 SAINT SEINE L'ABBAYE, 397 420 837 RCS DIJON, AGE du 31/07/2022 : transfert du siège social au 30 Rue Gambetta 21440 SAINT SEINE L'ABBAYE, changement de dénomination sociale en DERRIERE LES GRANGES.
Pour avis

AL23006776

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 15/02/2023, les associés de la société à responsabilité limitée CHARMETTE, SARL au capital de 8 000 euros, Siège social : 11 rue Champeau 21850 ST APOLLINAIRE, RCS DIJON 530 175 033, ont décidé de transférer le siège social pour le fixer au 5 rue de Mayence 21000 DIJON à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL23006789

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GILLES JOANNET
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue Amyntas Renevey –
21700 ARCENANT
881 278 543 RCS DIJON

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 17 février 2023, Monsieur Gilles JOANNET, demeurant 7 rue Amyntas Renevey – 21700 ARCENANT a été nommé, à compter du même jour, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Clément JOANNET, démissionnaire, et a démissionné de son mandat de Directeur Général sans qu'il soit pourvu à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL23006803

MODIFICATION DU CAPITAL

LA CORDE BLANCHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 Rue de l'Egalité -
21000 DIJON
794 571 299 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 31 janvier 2023, le capital social a été réduit d'une somme 4 900 euros, pour être ramené de 10 000 euros à 5 100 euros par rachat et annulation de 490 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cinq mille cent euros (5 100 €).»
Pour avis. La Gérance.

AL23006810

MODIFICATION DE LA DURÉE

EDEN
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 5 rue Marguerite Yourcenar -
21000 DIJON
303 292 262 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 février 2023, l'associée unique a décidé de proroger de 99 années, la durée de la Société, soit jusqu'au 8 juin 2123 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL23006830

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

G&C BOILLOT
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 297B Boulevard Maxime Lecouvreur
21200 BEAUNE
911 000 289 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter 20 décembre 2022 la dénomination sociale G&C BOILLOT par C&G BOILLOT et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. POUR AVIS. Le Président.

AL23006833

FIDAL AVOCATS

Rue des Veuves Cherbourg-Octeville

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOFRAIS
SAS au capital de 2 000 000 €
Siège social : Ferme du Chêne
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
508 977 220 RCS Dijon

Par décisions de l'Associé unique du 11/01/2023, les mandats de Monsieur Pierre FEREY et de la société AUDITEAS, respectivement commissaire aux comptes titulaire et suppléant, n'ont pas été renouvelés.

AL23006839

AVIS DE TRANSFORMATION

SIMMOREST
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 10 200,00 euros
Siège social : 23 Rue Général Leclerc
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
438 270 050 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 10 200,00 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers est soumise à agrément préalable de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
M. Philippe BONNET demeurant 23 Rue Général Leclerc - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE.
Pour avis. Le Président.

AL23006840

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SCI STALLION 2020
Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
33 B Rue de Chorey -
21200 BEAUNE
890 682 180 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE en date du 03/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 33 Rue de la République, 69002 LYON à compter du 01/10/2022. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de LYON.

AL23006846

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PREMIER POINT. SAS au capital de 7 500 euros. Siège social : 16 rue Proudhon, 21000 DIJON. 843 237 728 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération de l'AGO du 28/12/2022, il résulte que la société HG INITIAL, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 5 rue Legouz Gerland, 21000 DIJON, immatriculée 912 647 625 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Jean-Pierre POLTURAT, démissionnaire. L'article 32 des statuts a été supprimé et le nom de M. Jean-Pierre POLTURAT retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société HG INITIAL.
POUR AVIS. Le Président

AL23006856

MODIFICATION DU CAPITAL

LGD
SAS au capital de 3 000 € porté à 2 000 €
Siège social : 4 Rue en Clairvot,
21850 ST APOLLINAIRE
842 806 945 RCS DIJON

L'AGE du 7/11/2022 a décidé de réduire le capital social de 1 000 € pour le ramener de 3 000 € à 2 000 € par voie de rachat et d'annulation de 100 actions.Le Président a constaté le 31/1/2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 3 000 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2 000 €.
POUR AVIS
Le Président

AL23006860

CONSEILS & ASSOCIÉS

Cabinet d'Avocats
Parc Altaïs
37 Rue Cassiopée
74650 CHAVANOD

AVIS DE MODIFICATION

Simply-Fy
SAS au capital de 40.000 €
(en cours de modification)
Siège social : 21000 Dijon
8f rue Jeanne Barret
890 392 509 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés du 6 février 2023 et des décisions de la Présidente du 22 février 2023, il a été constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 14.400 €, par la création de1.440 actions ordinaires nouvelles, portant ainsi le capital social à 54.400 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, la Présidente

AL23006862

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DELANTIN RIFFEL
Société Civile de Moyens
au capital de 6 200 Euros
Siège social : 2 Rue de Nachey à TALANT (21240)
RCS DIJON 432 823 771

Suite à la cession de parts sociales intervenue le 30/11/2022 entre Madame Magali DELANTIN et Madame Prescylia SUIPHON, la Société prend la dénomination de «SCM CABINET DENTAIRE DE TALANT», Société Civile de Moyens.
Madame Magali DELANTIN démissionne de ses fonctions de gérante. Madame Prescylia SUIPHON, demeurant 2 Rue Maurice Béné à MALAIN (21410) est désignée en qualité de cogérante de la SCM.
Les statuts ainsi modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis.

AL23006864

SELARL SENTINELLE AVOCATS
Avocats Associés
17 Rue Eugène Hugo – 54000 NANCY
03.29.42.12.23
girardot@sentinelle-avocats.fr

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETS STOKER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000,00 €
Siège Social : LE BASSIN
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 379 854 276

Aux termes des décisions de l'associée unique du 30 mai 2022, il résulte que :
L'associée unique décide de ne pas procéder au remplacement du mandat de :
- Monsieur Bernard NONCIAUX, Commissaire aux comptes suppléant sis Cour du Vieux Château - 21190 Puligny-Montrachet, démissionnaire,
Ce en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, la Société BATT AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire étant une personne morale pluripersonnelle.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL23006865

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL BEURTON MANIERE
Société civile au capital social
de 139 109.73 euros
Siège social : Pièces des Genavres -
21430 CENSEREY
394512107 RCS DIJON

L'associé unique de l'EARL BEURTON MANIERE, Edouard BEURTON,par AGE le 01/12/2022 a réduit le capital social par arrondi de la part sociale à 15 euros pour le porter à 136875 euros et à augmenter le capital social par incorporation de son compte courant d'associé à hauteur de 15 euros, le portant ainsi à la somme de 136890 euros ; nommer Anne BEURTON,demeurant 1, rue des Alliances, 21430 MARCHESEUIL en qualité de gérante. Ces modifications prennent effet le 01/12/2022. En conséquence les article 6, 7 et 8 sont modifiés.Modifications portées au RCS de DIJON.
POUR AVIS, La gérance.

AL23006874

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL BEURTON MANIERE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 136 890 euros
Siège social : Pièces des Genavres -
21 430 CENSEREY
394 512 107 RCS DIJON

La collectivité des associés de l'EARL BEURTON MANIERE réunis en AGE le 30/12/2022 au siège social, a décidé de transformer l'EARL qui devient GAEC BEURTON MANIERE et de transférer le siège social de Pièces des Genavres (21430CENSEREY) à Rue des Buissons (21430 CENSEREY) au 01/01/2023. Modification au RCS de DIJON. POUR AVIS.
La gérance

AL23006875

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

HOLDING LAPIERRE
SAS au capital de 20.000 euros
Siège social : 9 l'Orée du Bois
21310 BELLENEUVE
RCS DIJON 879 947 745

Suivant décisions unanimes en date du 22 février2023, il a été décidé de transférer le siège socialau Lotissement Saint-Jacques, rue du Paquier,21200 BLIGNY-LES-BEAUNE à compter du22 février 2023.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23006878

AVIS DE PUBLICITE

ENTREPRISE ROGER MARTIN
SAS au capital de 3.222.076 euros
Siège social : 4 avenue Jean Bertin -
Parc Technologique
21000 DIJON
RCS DIJON 391 338 449

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date 1er février 2023, Il a été pris acte de la démission du Directeur Général, Charles BRICOGNE, demeurant 9 boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 01/02/2023, en remplacement a été nommé en qualité de Directeur Général à compter de cette même date pour une durée d'un an : - Monsieur Jean-Michel MILLE né à Aubagne (13) le 24 mai 1969 demeurant à 4 avenue Jean Bertin - Parc Technologique, 21000 DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.Pour avis,

AL23006919

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TEB
SAS au capital de 1 120 400 €
Siège social : RD 974
21190 CORPEAU
389 871 054 RCS DIJON

L'Assemblée ordinaire du 30 juin 2022 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SAS AB AUDIT 28 Rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE 451 042 972 RCS DIJON, en remplacement de la SARL ROGER LHUILLIER et a pris acte de la fin de mandat de M. Pierre-Jean MANDRAN, Commissaire aux comptes suppléant.Pour avis.

AL23006930

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Suivant traité de fusion du 18/10/22 la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON, SAS au capital de 50.000 euros, Grande Rue 21190 PULIGNY-MONTRACHET, 330 629 635 RCS DIJON et la SA CHARTRON HOLDING, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.347.720 euros, 13 Grande Rue 21190 PULIGNY-MONTRACHET, 439.857.632 RCS DIJON ont établi un projet de fusion aux termes duquel la SA CHARTRON HOLDING faisait apport à titre de fusion à la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine sans exception ni réserve y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SA CHARTRON HOLDING devant être dévolue à la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. Cette fusion a été approuvée par les AGE des SA CHARTRON HOLDING et SAS DOMAINE JEAN CHARTRON du 20/12/22. En rémunération de cet apport-fusion, l'AGE de la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON a augmenté le capital de 205.400 euros par création d'actions nouvelles attribuées aux actionnaires de la SA CHARTRON HOLDING. La prime de fusion s'élève à 8.739.774,36 euros. Juridiquement, la fusion a pris effet le 20/12/22. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/10/22 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par SA CHARTRON HOLDING entre le 01/10/22 et le 20/12/22 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON. L'AGE de la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON a également étendu l'objet social à l'acquisition, administration et gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières et nommé en qualité de Directeur Général Jean-René CHARTRON. Ces modifications entrainent la publication des mentions suivantes : CAPITAL : Ancienne : 50.000 euros, Nouvelle : 255.400 euros. OBJET SOCIAL : Ancienne : L'exercice de toutes activités réputées agricoles et notamment la production viticole. Nouvelle : L'exercice de toutes activités réputées agricoles et notamment la production viticole. L'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières. ADMINISTRATION : Nouvelle : Directeur Général : Jean-René CHARTRON 32 Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE

AL23006788

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

EURL MATESE ET FILS / EURL CLIMATISATION CHAUFFAGE SERVICES
Suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 31/01/2023, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 03/02/2023, dossier 2023 00006326, réf. 2104P01 2023 A 00307,
La société MATESE ET FILS, EURL au capital de 15.000 €, dont le siège social est Rue des Magniens 21700 ARCENANT, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°484 952 460, représentée par M. Frédéric MATESE, gérant,
A CEDE
à la société CLIMATISATION CHAUFFAGE SERVICES, EURL au capital de 10.000 €, dont le siège social est 12 Rue de la Fontaine 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°829 493 972, représentée par M. Didier BREARD, gérant,
un fonds de commerce d'installation, entretien, réparation de chauffage, plomberie, sanitaire, climatisation, sis et exploité Rue des Magniens 21700 ARCENANT, moyennant le prix de 50.000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31 janvier 2023.
Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse des locaux Rue des Magniens à ARCENANT (21700), et pour la réception des oppositions, au cabinet de la SELAFA JURISTES ASSOCIES BFC – 4A Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Pour avis

AL23006841

// DIVERS

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 23 février 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Jean-Pierre René Arthur ETEVE, retraité, et Madame Annie Simone Colette BREUIL, retraitée, demeurant ensemble à MARLIENS (21110) 8 rue des Jonquilles .
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 3 mars 1954,
Madame est née à DIJON (21000) le 1er janvier 1955.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 12 juillet 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006877

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/02/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHEMIN-D'AISEY et BOUIX : Objectif : Maintien du fermier en place
CHEMIN-D'AISEY: Terres - Urbanisme : RNU
4 ha 91 a 93 ca
- Bas de renee: ZD-30[7](J)-30[7](K)
BOUIX: Terres - Urbanisme : RNU
2 ha 92 a 27 ca
- Russille: ZX-21(J)-21(K)-21(L)
ARCENANT: Bois - Urbanisme : Zone N et As du PLU
1 ha 80 a 04 ca
- Le haut des pins: ZD-143-144
ALOXE-CORTON : Vigne AOC ALOXE CORTON Village - Urbanisme : RNU - Objectif: Recherche investisseur pour maintien du fermier
11 a 88 ca
- Les crapousuets: K-17
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/03/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006899

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

SCP Bruno ESPERANDIEU,
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI
Notaires
14 rue Pasteur, 21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire associé à DIJON (21000), le 15 février 2023, Monsieur Mohamed, BOULARESS, retraité, né à MOULAY ALI, AÏN ORMA, GUERROUANE NORD (MAROC), le 1er janvier 1940, et Madame Fatima BHIYAGE, retraitée, née à MEKNES (MAROC), le 29 juin 1953, demeurant ensemble à DIJON (21000), 5, allée de Thann, tous deux de nationalité française, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à MEKNES (Maroc), le 18 décembre 1969 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré, ont aménagé leur régime matrimonial en prévoyant une clause de préciput alternatif.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON Cedex (21006), BP 60636, 14 rue Pasteur, au siège de l'office de Maître François MARTIN où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. (N° CRPCEN : 21009)
En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.
Pour Insertion
Me François MARTIN

AL23006906

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA ROMEE
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 38 100 euros
Siège social et Siège de liquidation : Hameau de Rome
21310 BEZE
479 496 713 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 24/01/2023 chez ELyps'6, 16 bd Winston Churchill 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Claude DAMIDOT, demeurant 20 E rue Louis Jouvet 21240 TALANT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006623

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MG PERFORMANCE
SAS au capital de 5 000 euros
siège social
43 Rue de Fontaine Les Dijon
21000 DIJON
889 161 139 RCS DIJON

AGE du 31/12/2022 : dissolution anticipée de. la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateurs : Madame Raphaëlle GAILLARD, demeurant 43 Rue de Fontaine les Dijon, 21000 DIJON et Madame Lauren MICHEL, demeurant 11 Rue de Tivoli 21000. DIJON, siège liquidation au siège social.
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis

AL23006734

DISSOLUTION

CHARTRON HOLDING
SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 1.347.720 €
SIEGE SOCIAL : 13 Grande Rue
21190 PULIGNY-MONTRACHET
439.857.632 RCS DIJON

Les AGE des SA CHARTRON HOLDING et SAS DOMAINE JEAN CHARTRON du 20/12/22 ont approuvé le traité de fusion du 18/10/22 prévoyant l'absorption de la SA CHARTRON HOLDING par la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON, SAS au capital de 50.000 euros, Grande Rue 21190 PULIGNY-MONTRACHET, 330.629.635 RCS DIJON.
En conséquence, l'AGE de la SA CHARTRON HOLDING du 20/12/22 a décidé sa dissolution anticipée sans liquidation, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON au titre de la fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée. L'AGE de la SAS DOMAINE JEAN CHARTRON, Société absorbante, réunie le 20/12/22 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SA CHARTRON HOLDING sont devenues définitives à cette date

AL23006787

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE VIKING
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et
siège de liquidation :
4 Bis Boulevard Eiffel -
21600 LONGVIC
829 194 174 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.Les

ANNONCES LÉGALES

comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23006809

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NKD CONSEILS

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 47 rue de la Berchère 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
920 426 988 RCS DIJON

Le 13 février 2023, par acte ssp, l'associé unique a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL23006812

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS 3 C ELEVAGE - 3 C E

En liquidation au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation :
1 Impasse de la Clé des Champs 21310 BEZE
535 408 033 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 17/10/2022, les associés, à l'unanimité, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yves DESCHAMPS, demeurant 1 Impasse de la Clé des Champs - 21310 BEZE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 17/10/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006827

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 30/11/22, l'associée unique de la SARL MICHAEL GAUDILLAT au capital de 1 000 € dont le siège est à DIJON (21000) 34 rue Magenta, 852 247 196 RCS DIJON, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis,

AL23006838

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE L'ARNOUSE 2

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 152,45 Euros.
Siège Social et Siège de Liquidation :
18 rue Buffon - 21200 BEAUNE
337 498 216 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30 décembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Véronique MOREAU de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

AL23006858

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS JEAN MINOT

SAS en liquidation au capital de 106.000 €
3 rue du Château - 21110 ROUVRES-EN-PLAINE
788 397 115 RCS DIJON

Le 17 janvier 2023, par décision des associés, il a été constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL23006868

DISSOLUTION

SCI HD 34

au capital social de 182.938,82 euros.
Siège social : 34 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE
SIREN 400 889 523 R.C.S. Dijon

Le 14/01/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/01/2023. M. Marc DESCHAMPS, demeurant 60 rue du Faubourg Madeleine - 21200 BEAUNE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 34 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL23006879

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LE TORREFACTEUR FONTENOIS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 9001 Route D AHUY, 21121 FONTAINE-LES-DIJON.
831199468 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Monsieur Cyrille BREYTON, demeurant 44 Grande Rue 70700 VAUX LE MONCELOT a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23006925

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/11/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ESHAL
Forme : SARL
Capital social : 1 000 €
Siège social : 1 rue Fourier, 89000 AUXERRE
Objet social : Restaurant sur place et plat a emporter
Gérance : Mme Shazia YUSUF demeurant 4 rue Fourier, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23006356

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 février 2023 à SACQUENAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : ETA DES MONTANTS
Siège social : 18 rue de la Maladière, 21260 SACQUENAY
Objet social : la réalisation de tous travaux agricoles et la location de biens mobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 000 euros
Associés en nom et gérants :
Monsieur Jean-Marc JARDEL, demeurant 5 rue de Chassagne 21260 SACQUENAY
Monsieur Didier QUANTIN, demeurant 1 rue de la craa 21260 SACQUENAY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23006811

AVIS DE CONSTITUTION

SCI LRDI
Société civile immobilière
au capital de 100.000 euros
Siège social : 6 Grande Rue de Buisson - Cidex 18,
21550 LADOIX SERRIGNY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX SERRIGNY du 14 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI LRDI
Siège social : 6 Grande Rue de Buisson - Cidex 18, 21550 LADOIX SERRIGNY
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'une maison située 6 Résidence Alti Di Luce 20200 VILLE-DE-PIETRABUGNO.
Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Dominique STEFANI, demeurant Résidence Le Grand Large – BAT C – 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.
Clauses relatives aux cessions de parts :
Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.
Agrément des cessions à des tiers non associés n'ayant pas la qualité de conjoint, ascendant ou descendant du cédant par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006829

AVIS DE CONSTITUTION

LES GRANDS CHAMPS MANSART
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue Albert et André Claudot, 21000 DIJON
Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 22/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LES GRANDS CHAMPS MANSART
Siège social : 1 rue Albert et André Claudot, 21000 DIJON
Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, l'exploitation par tous moyens, la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous locaux et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; aux mêmes fins, l'édification sur tous terrains dont la société se rendrait propriétaire, de tous bâtiments ou locaux répondant aux besoins de la société ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : SASU GUILODIS, dont le siège est situé RN 74, 21220 BROCHON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006859

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : L.P INVEST
FORME : Société civile
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 2a Rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE (France)
OBJET : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur Paul LAHAYE demeurant 2a Rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL23006896

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24/02/2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BSA TECH SOLUTIONS
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 30 000 euros
SIEGE : 8 Rue Dominique Jean Larrey 21200 BEAUNE
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, toutes activités d'ingénierie, de conseils, de formations dans les domaines liés à l'industrie ; la fabrication et/ou négoce de tout matériel ou produit lié à l'agroalimentaire ; toutes activités financières liées à ces activités.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : BSA Finances - 8 Rue Philibert de la Baume - 39160 SAINT-AMOUR
IMMATRICULATION : RCS de DIJON
Pour avis,

AL23006900

AVIS DE CONSTITUTION

AUBERGE DU MOLVEAU Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 1, rue du Four 21580 CUSSEY LES FORGES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CUSSEY LES FORGES du 02.02.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AUBERGE DU MOLVEAU
Siège social : 1, rue du Four, 21580 CUSSEY LES FORGES
Objet social : Restaurant, gestion d'une activité d'hôtellerie, de plats à emporter et de restauration, organisation d'événements, location de salles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Damien VYNISALES, demeurant 19 grande rue 21260 BOUSSENOIS
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis La Gérance

AL23006926

NIÈVRE

// MODIFICATION

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN – Michael BOUROTTE
Avocats
10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON

NON DISSOLUTION

ARTCREALOISIRS

SAS au capital de 37 500 €
104 bis, rue des Montapins
NEVERS (58)
R.C.S. NEVERS 451 851 299

AGE 08/02/2023 : Poursuite de l'activité : les actionnaires ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissoudre la société en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce. RCS : NEVERS.
Pour avis, la Présidente.

AL23006934

MODIFICATION DU CAPITAL

Société civile immobilière «SCI BERRY NIVERNAIS»

Siège social : 42 boulevard Victor Hugo – 58000 NEVERS
441 026 853 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte reçu par Me Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, le 15 février 2023, les associés ont procédé à la réduction de capital d'une somme de 37.696 € et de le porter ainsi de 114 128,00 € à 76.432 € par annulation de 2356 parts d'un montant nominal de 16,00 €.
Par suite le capital social est ainsi composé :
Le capital a été réduit de 37 696,00 € pour être ramené à 76 432,00 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Capital : 114 128,00 €
Nouvelle mention
Capital : 76 432,00 €
Mention sera faite au RCS : NEVERS
Pour avis,

AL23006924

TRANSFORMATION

SCI ROUTE DE CHALUZY

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : Route de Chaluzy - 58000 SAINT-ELOI
489 646 224 RCS NEVERS

Suivant délibération en date du 10/02/2023, l'AGE a décidé, à compter du même jour, de :
- modifier la dénomination de la société qui devient: NFL,
- étendre l'objet social de la société aux activités d'exploitation de toutes installations de production d'énergie, notamment par voie de panneaux photovoltaïques, et la vente de l'énergie produite à toute autre entreprise produisant et fournissant de l'électricité,
- transformer la Société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société et de nommer et de nommer en qualité de président Monsieur Nicolas LACOUME, demeurant à 347 route des Champs de Pierre - Pinay - 58320 PARIGNY-LES-VAUX, et en qualité de directeur général Monsieur Florent LACOUME, demeurant à 10 rue Serge Deschailloux - 18150 LA CHAPELLE HUGON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL23006765

MODIFICATION DE DIRIGEANT

SARL GOMES MANUEL

SARL au capital de 8 000 euros,
Les Barbiers
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
431 440 031 RCS NEVERS

Délibération du 07/02/2023 : La collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Maria de Fatima GOMES DE OLIVEIRA, gérante non associée, intervenu le 25 Janvier 2023 et a nommé en qualité de nouvelle gérante associée, Mme Mahéva GOMES DE OLIVEIRA, dt Rue Creuse de Lavau- Chivres 58210 COURCELLES pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 25.01.2023. Pour avis

AL23006802

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MEH ENERGIES

Forme : SAS.
Capital social : 10200 euros.
Siège social : 109 Faubourg du Grand Mouësse,
58000 NEVERS.
RCS de Nevers 900 452 152.

Aux termes de l'AGO en date du 02/01/2023, les associés ont, à compter du même jour, décidé de nommer en qualité de président la SARL GROUP MG CORPORATION, sise 109 Faubourg du Grand Mouësse, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 912 983 871, en remplacement de Monsieur Geoffrey JOLLET, et pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur Malik KHELOUFI.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23006832

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

SCI ETC NEVERS

Société civile immobilière
au capital de 270 000 euros
Siège social : 2 Rue des Grands Jardins
58000 NEVERS
514967298 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2022, Madame Séverine DE ABREU FERREIRA épouse DE ARO, demeurant 19 Sauzay – 58460 CORVOL L'ORGUEUILLEUX, a été nommée en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, à compter du 18 novembre 2022, en remplacement de Monsieur Philippe CATTEY, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL23006871

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SCI ETC CLAMECY

Société civile immobilière
au capital de 57 600 euros
Siège social : 17 Rue Jules Renard - BP 76
58500 CLAMECY
500 225 719 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2022, Madame Séverine DE ABREU FERREIRA épouse DE ARO, demeurant 19 Sauzay – 58460 CORVOL L'ORGUEUILLEUX, a été nommée en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, à compter du 18 novembre 2022, en remplacement de Monsieur Philippe CATTEY, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23006872

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LE BISTROT DU PARC

Forme : SARL au capital de 3000 euros.
Siège social : 6 Allée de la Chapelle,
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS.
817980063 RCS de Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023, les associés ont décidé, à compter du même jour, d'étendre l'objet social aux activités de vente à emporter et traiteur, vente de vêtements, d'accessoires de mode, de maroquinerie, vente d'objets et articles de souvenirs, d'articles cadeaux et de décoration, vente de produits régionaux.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23006894

SCI 4M

Forme : SCI.
Capital social : 75000 euros.
Siège social : 14 Chemin des Demeures, 58180 MARZY.
420618183 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 02/01/2023, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 3 rue des Perrières - Résidence les Perrières - Bâtiment Azalée, 58000 Nevers. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23006907

AVIS

EURL SERGE TAXI SURGYCOIS

SARL au capital de 1 500 euros -
8 Rue du Veau Blanchard
58500 SURGY
830 423 190 R.C.S. NEVERS

Décision du 06/02/2023 L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL23006932

AVIS DE PUBLICITE

ENTREPRISE MERLOT

Société par actions simplifiée
au capital de 80.000 euros
Siège social : Route Nationale 7
58400 MESVES-SUR-LOIRE
323 416 966 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date 1er février 2023, Il a été pris acte de la démission du Directeur Général, Charles BRICOGNE, demeurant 9 boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 01/02/2023, en remplacement a été nommé en qualité de Directeur Général à compter de cette même date pour une durée d'un an : - Monsieur Jean-Michel MILLE né à Aubagne (13) le 24 mai 1969 demeurant à 4 avenue Jean Bertin - Parc Technologique, 21000 DIJON. Mention sera faite au RCS de NEVERS;
Pour avis,

AL23006933

// GÉRANCE

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 28 janvier 2023, enregistré à NEVERS le 7/2/2023 dossier 2023 00002886 réf : 5804 P 01 2023 N 00072, contenant cession de parts de la SCI LES LOUVES, au capital de 100 euros dont le siège est à SAINT LOUP DES BOIS (Nièvre) 1 route des Crots Villefargeau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 834 428 336,
Et suite à la démission de Mme MANSION Agnès née CHIVE, dt à DRANCY (93700) 25 rue de la Tour d'Auvergne de ses fonctions de co-gérante, Les associés décident à l'unanimité de nommer à compter du 28 janvier 2023, comme co-gérantes pour une durée illimitée : Mesdames Patricia BARDOUX et Gwenaëlle HOYEZ, dt ensemble à SAINT LOUP (Nièvre) 1 route des Crots.
L'article des statuts est modifié en conséquence.POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23006851

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP signé électroniquement le 01/02/2023, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NEVERS 1, le 15/02/2023, Dossier 2023 00003558, réf 5804P01 2023 A 00150, MERVEILLES ET CHOCOLATS, SARL au capital de 75000 euros, siège social 9 rue des Ardilliers, 58000 Nevers, 821 780 806 RCS de Nevers a cédé à CHOCO NEVERS, SARL au capital de 5000 euros, siège social 1 rue Georges Duny, 71100 Chalon-sur-Saône, 948 148 390 RCS de Chalon-sur-Saône, un fonds de commerce de vente de chocolats, dragées, crèmes glacées, confiserie et produits annexes, achat, vente de cadeaux divers, sis 9 rue des Ardilliers 58000 Nevers, comprenant incorporels et corporels moyennant le prix de 280000 euros.
Date d'entrée en jouissance : 01/02/2023.Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : CHAINTRIER AVOCATS-COGEP AVOCATS 3 rue du Bengy - 58640 Varennes-Vauzelles .

AL23006903

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 27/01/2023 concernant AK CONSEILS. Il fallait lire :
- de modifier l'objet social comme suit : import / export de matériaux en terre cuite émaillée, achat / vente de matériaux en terre cuite émaillée, maitrise d'œuvre, architecture d'intérieure, design, construction ;

AL23006866

// VENTE AUX ENCHÈRES

AVIS DE PUBLICATION DE CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire du 16 février 2023. il a été constaté l'état d'abandon manifeste immeubles situés impasse de la Fontaine le petit Davion 58210 SAINT PIERRE DU MONT, références cadastrales: section C numéro 755 et 759 dont le propriétaire est Mme Auguste POT, décédée et ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales.

AL23006922

// DIVERS

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 22 avril 2010, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 23 février 2022 et par acte complémentaire au procès-verbal du dépôt de testament du 20 février 2023,Madame Thérèse-Marie RENARD, en son vivant retraitée,demeurant à VARZY (58210), 17, Bd d'Auxerre, née à BREUGNON (58460), le 12 avril 1932, veuve de Monsieur Jacques Louis Joseph BOUILLET, et non remariée, décédée à VARZY (58210),le 1er janvier 2021, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.

AL23006798

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 20 février 2023, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL, à la requête de :
Monsieur Bernard Jean-Marie GIBE et Madame Mireille Martine SOURD, son épouse, demeurant ensemble à FRASNAY-REUGNY (58270), La Perrière,
Nés savoir :
- Monsieur GIBE à CORBIGNY (58800) le 23 juillet 1950,
- Madame SOURD à NEVERS (58000) le 4 juin 1949.Mariés à FRASNAY-REUGNY (58270) le 16 octobre 1976.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, Le Notaire

AL23006799

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130), 1 Rue de Plouzeau, le 23 février 2023,Monsieur Didier BERTHOT, retraité et Madame Véronique Arlette Lucienne Marie DAVID, sans profession, son épouse,demeurant ensemble à GUERIGNY (58130), 1 rue Masson, nés savoir Monsieur BERTHOT à NEVERS (58000), le 10 juin 1960,Madame à SAINT-ETIENNE (42000), le 30 septembre 1960. Mariés à VARENNES-VAUZELLES (58640), le 7 avril 1984 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont déclaré opter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la reprise des opérations de la liquidation judiciaire ouverte à l'égard de :
RIGAUD Anne-Marie
18, PL DE LA PECHERIE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Activité : Café-Restaurant
RCS Nevers : 337 620 330
Liquidateur judiciaire la SELARL JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14 avenue MARCEAU – 58000 NEVERS.
AL23006882

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la résolution du plan de redressement et l'ouverture de la liquidation judiciaire de :
SARL ROHANN
37, BD MARECHAL JUIN
58000 NEVERS
Activité : Café, bar, brasserie, restauration rapide
RCS Nevers : 752 203 109
A fixé la date de cessation des paiements au 20/08/2021
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
AL23006883

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
BLACK POINT (SARL)
93, Route du Haut Morvan
58430 Arleuf
Activité : Le conseil, l'accompagnement et la formation en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'informations, ressources humaines, marketing et communication
RCS Nevers: 914 175 567
A fixé la date de cessation des paiements au 26/01/2023
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006884

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
Mme CHARLES Amanda
19, Avenue de la Mairie
58490 Saint-Parize-le-Châtel
Activité : Coiffure
RCS/RM NEVERS: 884 549 924
A fixé la date de cessation des paiements au 01/02/2023
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006885

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
SARENOVE (SAS)
Les Bruyères des Granges
58240 Chantenay-Saint-Imbert
Activité : Rénovation de bâtiment second œuvre, cuisine, Dressing, rangements, escaliers bois acier, salle de bains, électricité, plomberie, Zinguerie, plaques de plâtre, charpente, enduit et maçonnerie.
RCS Nevers: 844 168 583
A fixé la date de cessation des paiements au 20/12/2022
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006886

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 25/02/2023 inclus à l'égard de :
EURL VAN TUIJL GERARD (SARL)
8, Place Boucaumont
58290 Moulins-Engilbert
Activité : Fromagerie
RCS Nevers : 834 577 777
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14 Avenue MARCEAU - 58000 NEVERS
A Fixé la date de cessation des paiements au 20/08/2021
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006887

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
MAKAROF (SARL)
20, Rue de Paris
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Activité : Débit de boissons, Pmu, Jeux Française des Jeux, carterie, confiserie, restauration rapide
RCS Nevers: 789 875 507
A fixé la date de cessation des paiements au 28/04/2022
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006888

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
S.E. (SNC)
24, Rue de Paris
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Activité : Librairie papeterie presse bimbeloterie loterie et jeux auquel est annexée la gérance de débit de tabac
RCS Nevers: 793 710 443
A fixé la date de cessation des paiements au 30/01/2023
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006889

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
PROMUR (SARL)
Lotissement Numéro 1 de la Riolle
58000 Challuy
RCS Nevers : 803 024 256
Activité : Maçonnerie générale, gros oeuvres, carrelage, travaux d'étanchéification
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
AL23006890

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
M. CHAGNET Bruno
2, route d'Oulon
58700 Prémery
RCS Nevers : 387 783 814
Activité : Exploitant forestier négociant
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la : SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
AL23006891

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
TECHNIGROUPE (SARL)
8, Rue François Archer
58270 Saint-Benin-d'Azy
RCS Nevers: 534 964 895
Activité : Ravalement de façades, maçonnerie, isolation par l'extérieur
A fixé la date de cessation des paiements au 01/02/2023
A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23006892

Par jugement en date du 20/02/2023 le Tribunal de Commerce de Nevers a arrêté le plan de redressement judiciaire à l'égard de :
M. CHAMPEAU Thierry, Marcel, Antoine
Rue des Chevrottes
58700 Sichamps
RCS NEVERS : 448 967 786
Activité : Commerce de gros d'habillement et de chaussures
A fixé la durée du plan à 10 ans
A désigné en qualité de Commissaire à l'exécution du plan la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
AL23006893

la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre. Pour avis -
Le Liquidateur.
AL23006828

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 30/12/2022, l'associé unique de la SARLU RTFI (ROTATE TO FIT INERNATIONAL) au capital de 42500 € ayant son siège 19, rue de la Cathédrale à NEVERS 58000, RCS NEVERS 811 825 595, a approuvé les comptes de la liquidation, prononcé la clôture de cette liquidation et mis fin au mandat du liquidateur. La radiation de l'immatriculation se fera au RCS de NEVERS. Pour avis : Michel MERLIN, Liquidateur.
AL23006916

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA Domaine de Thiernay en liquidation

1 Rue des Tilleuls - Thiernay -
58160 LA FERMETE
Au capital de 207 940 euros
R.C.S. Nevers - N° 453 741 308

L'assemblée générale réunie le 7 février 2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé Madame POUSSY Geneviève de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.
AL23006929

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 21.02.2023: Constitution d'une SAS dénommée ROUTE DE MARZY, dont le siège social est à MARZY (58180), 76 B Route de Nevers, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, au capital de 4 000 euros, dont l'objet social est : la propriété, la production et exploitation de toutes énergies renouvelables (solaires, biomasse, hydrauliques, géothermiques, éoliennes... et l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Cédric CHAMOUARD, dt 7 Chemin de la Vallée 18350 IGNOL.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis, le Président
AL23006804

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/02/2023, il a été constitué une Société Civile dénommée :
L'ABEILLE INVEST
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 27 avenue Victor Hugo - 58300 DECIZE
Capital : 1 000 euros
Gérance : M Jean BARILLOT demeurant 27 avenue Victor Hugo - 58300 DECIZE
Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
AL23006806

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 17/02/2023 constitution de la SASU : ELECTRCIITE GENERALE MD 58
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 14 rue de Villecourt, Coulanges-Lès-Nevers, Nièvre
Objet :
- tous travaux d'électricité, installations électriques de chauffage et climatisations, installations de ventilation mécanique contrôlée et détection incendie, automatisme, électricité basse, moyenne et haute tension, installation de réseau informatique et plus généralement à tous produits et installations électriques ;
- la maintenance industrielle dans les domaines spécifiés dans l'alinéa précédent ;
- le négoce de tous matériaux, outils ou composants électriques ou électroniques.
Président : M. David MAKARAWIEZ demeurant 14, rue de Villecourt, Coulanges-lès-Nevers, Nièvre
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions d'actions: Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
AL23006807

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 20/02/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EXPERLIANCE 58. Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS. Objet : audits et évaluations des risques et dommages. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Patrick LEBON, demeurant 5 route de Collonge, Hameau de Montorge 71390 MONTAGNY LES BUXY. Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis, le gérant.
AL23006854

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 21.02.2023, constitution d'une SARL à associé unique dénommée VIMEC-TRAMEÇON, au capital de 1.000 euros, d'une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS, dont le siège social est 9 Rue des Beuchots 58800 CORBIGNY ayant pour objet toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la mécanique générale, à la mécanique générale de précision sur tous supports (tournage, fraisage, ajustage, rectification) et plus généralement à l'usinage de toutes pièces mécaniques ; Maintenance de tous types de machines industrielles; Bureau d'études, dessins industriels appliqués aux méthodes ; Achat, vente de toutes matières premières liées à cette activité (métaux, plastiques); Gérance : M. Jérôme TRAMEÇON, dt 2 Route de Germenay 58190 DIROL. Pour avis La Gérance
AL23006897

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée LEHOULMEBOX au capital de1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.
AL23006902

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/02/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
KAKO
Objet social : - La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés, - Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Siège social : Pougues-les-Eaux, Nièvre, 111, rue Coline Clément
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Cédric LEGER demeurant 111 rue Coline Clément 58320 POUGUES-LES-EAUX
Agrément des cessions de parts: Les cessions de parts sociales quel que soit le bénéficiaire, associés, non-associés, y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément préalable donné à la majorité des associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
AL23006908

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 03/02/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : ML'INK
Siège Social : 28 RUE DES MONTOTS 58000 NEVERS
Capital : 500 €
Activités principales : Courtage, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le domaine des travaux pour les particuliers, collectivités et entreprises.
Durée : 99 ans
Président : M. LAGRIB Mohamed 28 RUE DES MONTOTS 58000 NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS
AL23006914

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20 Février 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : JFLB
Objet social : acquisition de biens immobiliers
Siège social : 10 rue de l'étape 58220 DONZY
Capital : 100 euros
Gérance : M Frantz JOSEPH demeurant 250 avenue du président wilson 93200 SAINT DENIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
AL23006917

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUZY en date du 16 février 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : PERO
SIEGE SOCIAL : 38 route de Saint Honoré Les Bains, Les Brûlés - 58170 LUZY
OBJET : bar, restauration, location chambre d'hôtes, gîtes
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 10 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Peter HEIDBUCHEL, demeurant 38 route de Saint Honoré Les Bains, Les Brûlés à LUZY (Nièvre),
DIRECTEUR GENERAL : Ronald LIPS, demeurant 38 route de Saint Honoré Les Bains, Les Brûlés à LUZY (Nièvre),
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président.
AL23006918

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2023, il a été procédé à la création de l'EARL DU BOIS BREDU prenant effet le 1er février 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DU BOIS BREDU
SIEGE SOCIAL : 1 Bellevue - 58220 PERROY
GERANT : M. Pascal MERILLON - 1 Bellevue - 58220 PERROY
CAPITAL SOCIAL : 492 300 euros divisé en 4 923 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, Le fondateur
AL23006920

AVIS DE CONSTITUTION

EARL de LUSSY
Au capital de 309 700 euros
Domaine de Lussy - 58450 Neuvy sur Loire
Par acte sous seing privé en date du 1er février 2023, il a été procédé à la création de l'EARL de LUSSY prenant effet le 1er février 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE à RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL LUSSY
SIEGE SOCIAL : Domaine de Lussy - 58450 Neuvy sur Loire
GERANT : Monsieur Eric BONNAND - Domaine de Lussy - 58450 Neuvy sur Loire
CAPITAL SOCIAL : 309 700 euros divisé en 3 097 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de Nevers. Pour avis, Le fondateur
AL23006921

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DUN LES PLACES (Nièvre), du 24 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI MAXCLA
Siège social : 7 Rue du 26 juin 1944, 58230 DUN LES PLACES
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Guillaume FEIDT, demeurant 7 Rue du 26 juin 1944 - 58230 DUN LES PLACES
Clauses relatives aux cessions de parts :
Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés, conjoints, ascendants et descendants ; Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
AL23006928

YONNE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI BOUBA

SCI au capital de 82 322.40 €
Siège social : 3 rue René Laffon
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 452 178 083

L'AGO du 27/01/2023 a décidé à compter du 27/01/2023 de nommer en qualité de co-gérante Madame BOUHEY JACQUES MARGOT, demeurant 8 rue du Professeur Marion, 21000 DIJON en remplacement de Monsieur BOUHEY Michel, pour cause de décès.
Modification au RCS AUXERRE.
AL23006794

NON DISSOLUTION

R.B.S.

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Passage du Port Brûlé
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
801327628 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL23006831

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ROUSSEL IMMO

SCI au capital de 2.000 €
Siège social : 13bis rue du Moulin
89140 PAILLY
434 522 868 RCS SENS

au survivant. Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'office notarial de GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau. Encas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire compétent.
Pour insertion Me Audrey ROUSTIC, Notaire.
AL23006913

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN – Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono – 21 000 DIJON

DISSOLUTION

LES BORDES DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 5 000 €
104 bis rue des Montapins,
Nevers (NIEVRE),
R.C.S. NEVERS 750 834 467

AGE 30/12/2022 : Dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2022 **Liquidatrice :** Nicole MARCEAU, demeurant à NEVERS (58), 104 bis rue des Montapins, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation **Siège de la liquidation :** 104 bis rue des Montapins à NEVERS (58), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ; dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS **RCS:** NEVERS
Pour avis, la Présidente.
AL23006910

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN – Michael BOUROTTE
Avocats
10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES BORDES DEVELOPPEMENT

SAS en cours de liquidation
au capital de 5 000 €
104 bis rue des Montapins,
Nevers (58),
R.C.S. NEVERS 750 834 467

AGE 06/02/2023 : Clôture de la liquidation de la société. L'Assemblée a prononcé la clôture définitive de la société, donné quitus à la Liquidatrice de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et déclaré que la personne morale cessait d'exister à compter de ce jour **Liquidatrice :** Nicole MARCEAU, demeurant à NEVERS (58), 104 Bis rue des Montapins.
Pour avis, la Liquidatrice.
AL23006911

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN – Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono – 21 000 DIJON

DISSOLUTION

SCI DES PEUPLIERS

SC au capital de 10 000 €uros
Siège social : NEVERS (58)
104 Bis, Rue des Montapins
R.C.S. NEVERS 533 443 552

AGE 09/02/2023 : Dissolution anticipée de la Société à compter du 09/02/2023 **Liquidateur :** Nicole MARCEAU, demeurant à NEVERS (58) 104 Bis, Rue des Montapins, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation **Siège de la liquidation :** 104 Bis, Rue des Montapins à NEVERS (58), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ; dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS **RCS :** NEVERS
Pour avis, la gérance.
AL23006898

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL du NOYER

Siège de liquidation
14 Avenue de la Croix Saint Martin
03200 VICHY
Au capital de 304 623,63 euros
RCS NEVERS - 402 987 838

L'assemblée générale réunie le 31 janvier 2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé M. Gilles COINTE, demeurant 22 Chemin de la Chevrette 34300 LE GRAU D'AGDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.
AL23006598

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PRADO PARTICIPATIONS

SPFPL de Pharmacien d'officine
A Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 270.000 €
Siège de liquidation : 144 rue de la Raie
58000 NEVERS
482 002 011 RCS NEVERS

Le 16 janvier 2023, l'associé unique, M. Michel PESSIOT dt 144 rue de la Raie – 58000 NEVERS, a approuvé, au siège de liquidation, le compte de liquidation et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, M. Michel PESSIOT
AL23006795

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LECASTOR

RCS NEVERS 504 565 573
SCI au capital de 500 euros
Siège social : Hameau de Bourdoiseau
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Siège de liquidation : 19 rue du Bourbonnais
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

L'Assemblée Générale réunie le 11/01/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gérard GACOUGNOLLE, demeurant 19 rue du Bourbonnais 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de

ANNONCES LÉGALES

Aux termes de la décision de la gérance du 14/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 3 rue Pierre Castets - Les Curias 89100 SENS à compter du 01/03/2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23006834

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 30.12.2022, l'associé unique de la SAS SLEZAK Invest au capital de 5.000 euros, siège social à CHEVANNES (89240) 21 rue des Fontenelles, Serein, 892 790 791 RCS AUXERRE a décidé de transférer son siège social compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : CHEVANNES (89240) 21 rue des Fontenelles, Serein - NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 10, rue des Moreaux.

AL23006842

CHANGEMENT DE GÉRANT

VIGNOBLES BALACEY

SIÈGE SOCIAL:
6 Rue de Derrière les Fosses
89700 VIVIERS
CAPITAL : 7.500 €
RCS AUXERRE 817 710 288

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie GANDRÉ, notaire associée à TONNERRE, il a été décidé la nomination de M. Camille BALACEY demeurant 105 Grande Rue - 89440 MASSANGIS en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jean-Luc BALACEY.
Modifications des statuts en conséquence au RCS d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention.
Maître Marie GANDRÉ

AL23006844

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SIROCCO 55

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 9 rue Saint Ange
89320 VILLECHETIVE
478 584 329 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 11/01/2023, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée SIROCCO 55 a décidé de transférer le siège social du 9 rue Saint Ange, 89320 VILLECHETIVE au 14 Quai Edmond Libert 44560 PAIMBOEUF à compter du 11/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL23006853

KPMG Avocats

MODIFICATION DE GERANT

POUSSYPLOUF Société civile immobilière au capital de 2 000 euros Siège social : 9 Rue de Seignelay 89470 MONETEAU 753 095 603 RCS AUXERRE DEMISSION DU GÉRANT En date du 03/01/2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Mme Corinne RENAUDIN de ses fonctions de gérante et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Corinne RENAUDIN sans qu'il soit procédé à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL23006855

TRANSFORMATION EN SELARL

REVEST-LEQUIN-NOGARET-DE METZ-CROCI -

R.L.N.D.C.
Société Civile Professionnelle
inter-barreaux d'Avocats
transformée en société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Au capital de 891,74 euros
Siège social : 5, rue Marcelin Berthelot -
Résidence Chantepinot -
89000 AUXERRE
778 647 974 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 17 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital reste fixé à la somme de 891,74 euros, divisé en 78 parts sociales de 11,44 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société civile professionnelle, la Société était gérée par Madame Patricia CROCI et Madame Patricia NOGARET.
Sous sa nouvelle forme de Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, la Société est dirigée par :
Madame Patricia CROCI - 15 Rue Pasteur - 89100 SENS
Madame Patricia NOGARET - 5 Rue Marcelin Berthelot - Résidence Chantepinot - 89000 AUXERRE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23006857

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI M.C.B
Forme : S.C.I
Capital social : 7.622,45 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 383692266
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 20février 2023, il a été décidé du transfert du siège social de la société de SAINT FARGEAU(89170) 15 promenade du Grillon à PLEUVEN (29170) 21 Pont Coulouffant.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Insertion
Le notaire

AL23006861

NON-REMPLACEMENT DE CO-GERANT

HB TRAVAUX PUBLICS

SARL au capital de 120 000 euros
Siège social : 4bis rue des Prunelliers
89100 ST MARTIN DU TERTRE
790 876 098 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Rachid HAMZAOUI et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis - La Gérance

AL23006863

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 14.2.2023 des associés de la société civile SCI DES BRILLANTS au capital de 45.734,71 euros, siège social JOIGNY (89300) 6, rue Aristide Briand, 424 053 155 RCS SENS ont constaté le décès du gérant et ont nommé un nouveau gérant. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : GÉRANT : M. Patrice QUINCY, 32, rue Méluzien 89200 AVALLON. NOUVELLE MENTION : GERANT : M. Romain QUINCY, 10, rue de Turquie 89440 PRECY-LE-SEC.

AL23006867

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

SCI ETC EPINEUIL

Société civile immobilière
au capital de 134 000 euros
Siège social : 2 rue des Perrières
89700 EPINEUIL
327 139 895 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2022, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Monsieur Clément BAILLY, demeurant 5 Rue Marcelin Berthelot – 89000 AUXERRE, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée, à compter du 18 novembre 2022, en remplacement de Monsieur Lionel LEBLANC, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23006869

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI ETC CHABLIS

Société civile immobilière
au capital de 149 600 euros
Siège social : 1 Rue Croix Duché
89800 CHABLIS
490 986 577 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2022, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de procéder à une réduction de capital d'un montant de 37 965.38 € par remise du non versé et par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention
Capital social : 149 600 € divisé en 1 496 parts sociales de 100 € chacune.
Nouvelle mention
Capital social : 111 634.62 € divisé en 1 496 parts sociales de 74.622 € chacune.
Aux termes de cette même Assemblée, Monsieur Clément BAILLY, demeurant 5 Rue Marcelin Berthelot – 89000 AUXERRE, a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée, à compter du 18 novembre 2022, en remplacement de Monsieur Lionel LEBLANC, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23006870

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AUGMENTATION DU CAPITAL

FAGOD

SAS
Siège social : 2 Rue FROIDE -
89400 CHICHERY.
889981841 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 24 février 2023, l'associé unique a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital suite à un apport en nature ayant fait l'objet d'un rapport de Commissaire aux apports en date du 10 janvier 2023 ; le capital social a ainsi été porté de 1000 € à 142.500 €.
Les articles 6 «Formation du Capital» et 7 «Capital Social» ont été respectivement complété et modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Sens

AL23006873

AVIS

SNC TURBELIN

SNC en cours de transformation en SARL
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 12 Rue Jules Ferry
89100 PARON
452 518 731 RCS SENS

Suivant délibération en date du 17/01/2022, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est désormais « TURBELIN ». Son objet social est désormais : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros, divisé en 150 parts sociales de 1 000 euros. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Jean Marie TURBELIN, demeurant 12 Rue Jules Ferry 89100 PARON. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis -La Gérance

AL23006876

SVD

SVD

Société à responsabilité limitée
au capital de 768.845 euros
Siège social : 6 Ruelle des Chats
89100 GRON
RCS SENS 752 133 843

Aux termes d'une délibération du 06 janvier 2023 de l'assemblée générale Extraordinaire et des décisions de l'associé unique du 23 février 2023, il a été décidé et pris acte de la réduction du capital social de la société d'une somme de 20.750 euros pour le porter de 789.595 euros à 768.845 euros par voie de rachat de 156.120 parts sociales.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.
Pour avis et mention

AL23006935

// GÉRANCE

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 16 février 2023, enregistré au SIE d'Auxerre (89), le 16 février 2023, sous les références 8904P01 2023N 186, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SAS PRUNIERE CASTELEYN, dont le siège est à CHAMPS-SUR-YONNE (89), 2 place Saint-Louis, identifiée au SIREN sous le numéro 818508525 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
En liquidation judiciaire simplifiée aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre, le 30/05/2022.
A :
La Société dénommée LA PLACE, dont le siège est à CHAMPS-SUR-YONNE (89), 2 place Saint-Louis, identifiée au SIREN sous le numéro 948265079 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de CAFE, BAR, BRASSERIE, RESTAURATION RAPIDE, SALADERIE, JEUX, CONFISERIE, JEUX DE GRATTAGES INSTANTANES DE LA FRANCAISE DES JEUX sis à CHAMPS SUR YONNE (89), 2 Place Saint-Louis, connu sous le nom commercial «Le Saint Louis», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89), sous le numéro 818508525.Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX-SEPT MILLE EUROS (17 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour HUIT MILLE EUROS (8 000,00 EUR),
- au matériel pour NEUF MILLE EUROS (9 000,00 EUR).Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006805

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans Terres de Bourgogne du 17 février 2023, concernant la société SCI des 3B, 15 Grande rue, 89150 Brannay. Il y a lieu de lire «nom d'usage Ranson» et non pas «nom d'usage Balen».

AL23006848

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 04 avril 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN PAVILLON d'habitation **à CHARMOY (89) 78 rue du Pont**
de 143,73 m² (hors véranda et atelier/garage). Comprenant au rez-de-jardin : dégagement, chaufferie, salle d'eau, w.-c., cuisine, 2 chambres, atelier/garage, au rez-de-chaussée : couloir, salon/salle à manger, 2 chambres, cuisine, salle de douche avec w.-c., **véranda (7,35 m²)**, au 1er étage : palier, chambre, w.-c., placards, salle de bain.
Bassin de jardin, poulailler, abri de jardin, pergola. **Sur un terrain de 06 ares 99 centiares**
MISE A PRIX : 55.000 Euros
Consignation pour enchérir : 5.500 euros (chèque de banque)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00449,
à **Maître Anne-Gaëlle LECOUR**, Avocat associé de la Société d'Avocats
GUITTEAUD – LECOUR, Avocat à SENS (89), 4-6 boulevard du Mail, à **Maître Jérôme HOCQUARD, SELARL ELOCA,** Avocat à PARIS 6ème, 128 boulevard Saint-Germain, **Tél. : 01 43 26 82 98 de 10 H à 12 H** -
Sur Internet : www.eloca.fr
VISITE sur place le Jeudi 23 mars 2023 à 09 Heures

AL23006923

// DIVERS

Etude de Maître Lucile DUMAIRE,
notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne)
2 Route de Nogent

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'Opposition
Article 1007 du Code Civil –
Article 1378-1 Code de Procédure Civil
Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016
Aux termes d'un testament fait en la forme olographe en date à SENS du 22 mars 2018, déposé au rang des minutes de Maître Nicolas DUVAL, notaire associé à SENS (Yonne) suivant acte de dépôt du 02 Septembre 2021, Monsieur Dominique Michel Georges Léon CITEAUX, en son vivant technicien sécurité sociale, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne), EHPAD Roland Bonnion - 87 rue Carnot, célibataire, né à PARIS (13ème arrondissement), le 9 janvier 1953 et décédé à SENS (Yonne), le 11 novembre 2020 a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) 2 route de Nogent en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament et de l'acte contenant contrôle de la saisine établi le 23 Février 2023.
Pour avis
Le notaire

AL23006901

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL (AMEUBLISSEMENT)

Information préalable (article 1397 al 3 c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Corentin DREAU Notaire à AVALLON (Yonne), office notarial n°89031, le 26 janvier 2023Monsieur Daniel MARTINASSO et Madame Huguette Simone Gabrielle GOYER son épouse demeurant ensemble à GIROLLES(Yonne) 2 rue Cueilleton mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'AVALLON le 29 septembre 1979, ont procédé à l'ameublissement de la communauté (art. 1397 c.civ.).
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Corentin DREAU notaire à AVALLON (Yonne), 4rue de Lyon où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis.

AL23006909

AVIS AU PUBLIC

Commune de LIGNY-LE-CHÂTEL
Révision allégée du plan local d'urbanisme
Par délibération du 16 février 2023, le Conseil Municipal, modifie la prescription de révision allégée n°1 délibérée le 11 avril 2022 afin d'en dissocier les deux objets (ancien camp dit de Chéu et proximité du poste de transformation Serein), et de réduire la surface du second point, pour la porter d'une « surface maximale de 9 hectares » à une surface de 1 hectare
Cette délibération précise les modalités de concertation avec la population.
Cette délibération est affichée à la mairie.

AL23006915

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS
Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 23 MARS 2023 à 18:30
au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
L'AMPHI
90 rue Victor Guichard
89100 Sens
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Rapport du Conseil d'Administration et certification des comptes.
06 Approbation du bilan et du compte de résultat.
07 Affectation du résultat
08 Variation du capital social
09 Quitus et décharge au conseil d'administration.
10 Elections au conseil d'administration. 4 sièges sont à pourvoir (*).
M RAMEAU JEAN PHILIPPE , M MOIRIAT CHRISTOPHE , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Elections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).
M MONPOIX GILLES , élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 30/03/2023 et le 13/04/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL23006931

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE DISSOLUTION

SAS DEMEURE FORTERRE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 9 Rue du Château
89560 MERRY SEC
R.C.S : AUXERRE 822 905 469

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 SEPTEMBRE 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société DEMEURE FORTERRE à compter du 30 SEPTEMBRE 2022 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur BARA Stéphane demeurant 9 Rue du Château 89560 Merry Sec, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue du Château 89560 Merry Sec, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour Avis,
La gérance.

AL23006790

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SCI HUGOT-PATRICE

Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 21 Grande Rue
89800 BEINE
878 798 206 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Ont été nommé liquidateurs, pour la durée de

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LEMAIRE BATIMENT** 12 rue des Caillottes 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 489821165. CIP 3986.

AL23006813

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL DANIEL GOYER** 3 rue Marc Hénard 89630 Saint-Léger-Vauban. RCS Auxerre 504198219. CIP 4106.

AL23006814

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SCOPARL DBV SCOP** 3 Rue de la Guimbarde 89600 SAINT FLORENTIN. RCS Auxerre 419750542. CIP 4572.

AL23006815

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS EMS ELECTRONICS** 9 Place du Marechal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 877524603. CIP 4576.

AL23006816

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Grégory Georges Hugo CLOVIN** 7b Rue de Landrecies 89600 Saint-Florentin (travaux de peinture et vitrerie). RCS Auxerre 849620679. CIP 4577. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL23006817

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl DESTOCK APERO ET VIN** 2 rue de Londres 89470 Monéteau (vente de vins et spiritueux). RCS Auxerre 887510469. CIP 4567. Liquidateur judiciaire: SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23006818

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl à associé unique LAVIREST** Avenue Haussmann - Lieu-dit les Fourneaux 89000 AUXERRE (restauration cafétéria). RCS Auxerre 811174895. CIP 4619. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006819

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl à associé unique DEM'COM** 23 rue de Preuilly 89000 Auxerre (conception de supports publicitaires). RCS Auxerre 813101953. CIP 4620. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006820

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AUX PETITES BOUCHERIES DE CAMPAGNE** 44 rue des Chambraux 89113 Charbuy (boucherie). RCS Auxerre 750398349. CIP 4621. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23006821

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Carole LEFRANC** 12 rue Saint André 8900 Auxerre (prothésiste capillaire et mammaire externe). RCS Auxerre 902137314. CIP 4622. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006822

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl EDEN BALLOON** 17 rue de la Chaume 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (prestations de vols en montgolfières). RCS Auxerre 811382449. CIP 4623. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006823

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique L'Ambre du Fort Bois** 17 Rue de la Chaume 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (meublé de tourisme). RCS Auxerre 882388168. CIP 4624. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006824

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl DE SA AGO** 4 ruelle Berton 89360 PERCEY (maçonnerie, couverture). RCS Auxerre 800264855. CIP 4625. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006825

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/02/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl LE MILLESIME** 53 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (restaurant pizzeria traiteur). RCS Auxerre 798889697. CIP 4626. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23006826

ANNONCES LÉGALES

la liquidation :
- Monsieur Romuald HUGOT demeurant 30 Route Nationale 89800 BEINE, et
- Monsieur Christophe PATRICE demeurant 21 Grande Rue 89800 BEINE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
21 Grande Rue 89800 BEINE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, les liquidateurs

AL23006837

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI HUGOT-PATRICE

Société civile immobilière
en cours de liquidation
au capital de 1 000,00 euros
Siège social et siège de la liquidation :
21 Grande Rue 89800 BEINE
878 798 206 RCS AUXERRE
Liquidateurs : M. Romuald HUGOT
demeurant 30 Route Nationale
89800 BEINE
et M. Christophe PATRICE
demeurant 21 Grande Rue
89800 BEINE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leurs mandats et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, les liquidateurs.

AL23006847

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : RAPID'MECA.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 55 Route DE SAINT MARTIN, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
899726095 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 décembre 2022. Monsieur Mickael GIACOMAZZI, demeurant 8 chemin de Laduz 89110 Poilly sur Tholon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23006895

AVIS DE DISSOLUTION

SCI PATÉ-MAROT

Société civile immobilière
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 6 route de Montard
89100 SOUCY
532 223 351 RCS SENS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Ont été nommé liquidateurs, pour la durée de la liquidation :
- Monsieur Jacky MAROT, et
- Madame Emmanuelle PATÉ,demeurant ensemble 6 route de Montard 89100 SOUCY.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
6 route de Montard 89100 SOUCY, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, les liquidateurs.

AL23006905

AVIS DE DISSOLUTION

LES JARDINS D'AUXERRE

SARL au capital de 200.000 €
10 route des Terres et Vignes ZA les Bréandes –
89000 PERRIGNY
487 602 799 RCS AUXERRE

La société LES JARDINERIES DU SALEVE, SAS au capital de 18.763.750 €, ayant siège social à Saint Julien en Genevois (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, 312 910 557 RCS THONON LES BAINS, a, aux termes de ses décisions en date du 31 décembre 2022, approuvé le traité de fusion en date du 07 novembre 2022, prévoyant l'absorption de la société LES JARDINS D'AUXERRE par la société LES JARDINERIES DU SALEVE à effet rétroactif du point de vue comptable et fiscal au 1er septembre 2022.
En conséquence de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption, la société LES JARDINS D'AUXERRE se trouve dissoute de plein droit sans liquidation à effet du 31 décembre 2022 ; son passif étant entièrement pris en charge par la société absorbante.
Pour avis,
Le Gérant

AL23006927

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/01/2023, il a été constitué une SARL dénommée:
MON ESCALE BEAUTE
Objet social : Les soins esthétiques, l'activité d'institut de beauté, soins de manucure, onglerie, soins du visage et du corps, relaxation, modelage esthétique, maquillage permanent, conseils en diététique ainsi que les conseils de beauté, soins minceur, soins aux technologies modernes, lumière pulsée, et vente de tous produits de beauté et accessoires, en salon et à domicile, formation
Siège social : 1 Rue du Pont - La Cour Barrée 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Capital : 1 000 euros
Co-Gérance :
-Madame Valérie BARESSE FAURE demeurant 30 Rue de l'Eglise 89100 MAILLOT
-Madame Sandrina DA SILVA demeurant 29 Rue Saint Laurent - Sougères sur Sinotte 89470 MONETEAU
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE

AL23006791

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/02/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour:
Dénomination : **Eco Transport 89**
- Siège social : 20 rue de la Fraternité 89300 JOIGNY
- Durée : 99 ans
- Capital : 4 000 €
- Objet : Transport routier de marchandises et de déménagement
- Président : Rachid JBILOU rue de la Fraternité 89300 JOIGNY
- Directeur : Lahcen FARISSI 44 rue Paul Bert 89400 CHENY
- Actions et droits de vote : chaque action donne droit à une voix
- Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément.
La société sera immatriculée au Greffe de SENS 89100

AL23006800

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 03/02/2023, il a été constitué une SARL
Dénomination : EVA
Siège Social : 63 Grande Rue 89100 SENS
Capital : 2000 €
Activités principales : Boutique de Prêt-à-porter, Vente ambulante en gros, demi-gros et détail de prêt-à-porter homme, femme, enfant, maroquinerie, linge de maison, chaussures, accessoires, vêtements et sous-vêtements, Tous produits non réglementés, Bazar, Activités ambulantes exercées sur les marchés et autres lieux,
Durée : 99 ans
Gérance : M. CHAUDHRY Imtiaz Ahmad 10 Quatrième Avenue 77680 ROISSY EN BRIE
Immatriculation au RCS de SENS

AL23006835

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANDRYES du 15/02/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : YJ RÉNOVATION
Siège social : 3 Rue de la Croix la Pelette, 89480 ANDRYES
Objet social : Toutes activités de peintre en bâtiment
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros en numéraire
Gérance : Monsieur Yohann JOSSELIN et Madame Charlène JOSSELIN née GUIMARD demeurant ensemble 3 Rue de la Croix la Pelette, 89480 ANDRYES
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23006843

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

AVIS DE CONSTITUTION

SCI TACOT
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 RUE SAINT GERMAIN
89110 POILLY SUR THOLON
RCS SENS
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à POILLY SUR THOLON du 22 Février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TACOT,
Forme sociale : Société civile immobilière,
Siège social : 12 RUE SAINT GERMAIN 89110 POILLY SUR THOLON
Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Monsieur CERVEAU Guillaume, demeurant 12 Rue Saint Germain 89110 Poilly Sur Tholon,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés SENS.

AL23006845

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

AVIS DE CONSTITUTION

SCI TROENE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 RUE ST GERMAIN
89110 POILLY SUR THOLON
RCS SENS
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOUCY du 03 FEVRIER 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TROENE,
Forme sociale : Société civile immobilière,
Siège social : 12 RUE ST GERMAIN 89110 POILLY SUR THOLON
Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Monsieur CERVEAU Guillaume, demeurant 12 Rue Saint Germain 89110 Poilly Sur Tholon,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés SENS.
La Gérance

AL23006849

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Peter SIMON, en date du 17 février 2023
Dénomination : SCI PUCE & POUSSIN.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 8 rue du Moulin, 89210 Champlost.
Objet : : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la vente (exceptionnelle), la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de ces biens.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Bruno CAPDEVIELLE, demeurant 3 rue Paul Dupuy, 75016 Paris
Gérant : Madame Christine CAPDEVIELLE née GAILLARD, demeurant 3 rue Paul Dupuy, 75016 Paris
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL23006850

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 février 2023, il a été constitué une société civile immobilière :
Dénomination sociale : SCI OLIVER & CO.
Forme : Société Civile Immobilière.
Objet : Acquisition, construction, administration, gestion de la résidence principales des associés personnes physiques et location de tous les immeubles.
Capital : 2 400 €.
Siège social : 35 Grande rue, 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 2 400 €.
Gérant : Mme Marianne VILAIN demeurant à CHEMILLY-SUR-SEREIN (89800) 21 grande rue, Mme Marie-France VILAIN demeurant à YROUERRE (89700) 2 rue des Fourches, et M. Guillaume VILAIN demeurant à CHEMILLY-SUR-SEREIN (89800) 35 rue du pont.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément obtenu par décision des associés prise à la majorité des trois quart des voix dans tous les cas.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL23006852

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SOCIETE PAUWELS COMPOSITE - SPC
Siège social : 4 Lieu-Dit Les Augis, 89330 PIFFONDS
Objet social : La fabrication, la production, le moulage, l'assemblage et la vente de pièces en résine composite ; La réparation de toutes pièces en matériaux composites ; La conception, la réalisation de modèles, de moules et de prototypes ; L'achat, la vente, la transformation de toutes matières en résine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Sébastien PAUWELS, demeurant 4 Lieu-Dit Les Augis 89330 PIFFONDS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL23006881

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/02/2023 à CHITRY, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : EURL CLEMENT BIOT
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique
Objet : Négoce de vins, et de tous produits alcoolisées (spiritueux, champagnes, liqueurs, ratafias), de raisins, clairs, mouts, vrac, vins bouteilles et tous accessoire lié à la consommation du vin, la vinification, l'élevage, la mise en bouteilles de vins et leur commercialisation.
Capital social : 30 000 euros
Siège social : 5 chemin des Fossés 89530 CHITRY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Clément BIOT demeurant 10 rue de Beauregard 89530 CHITRY
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL23006912

Suivez-nous sur notre page Facebook

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 55 €
- ☐ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// SPORT

Cours Julie, cours !

Julie Gauthier, 15 ans, est en seconde PA au Legta du Morvan. En plus de sa passion pour les animaux, elle adore le cross-country (course en nature) et a participé au Championnat de France des lycées professionnels, le 28 janvier à Dijon.



Nicolas Godard

Julie Gauthier, 15 ans, est élève en seconde PA au Legta du Morvan de Château-Chinon.



Nicolas Godard

En plus de Julie, d'autres élèves ont participé au Championnat à Dijon : Camille Jacques et Thibault Mathot (2de Aqua) ; Arthur Meulé et Antoine Boulenger (1re BTS ACSE), Martin Bencteux (1re BTS Aqua).

« Courir est un divertissement pour moi » commence Julie Gauthier, 15 ans, qui était en lice pour la finale du Championnat de France cross-country des lycées professionnels (organisée par l'Union nationale du sport scolaire ou UNSS) à Dijon le 28 janvier. Élève en seconde PA, elle est arrivée 177e de sa catégorie lors de la compétition et analyse tout cela emplie de sagesse.

Voir ailleurs

« Je pense qu'il s'agit du seul championnat de France auquel je participerai dans ma vie, donc rien que pour cela c'est une belle expérience, d'autant plus que je ne m'attendais pas à arriver à ce niveau de la compétition ! » avant d'ajouter : *« en participant à ce genre d'événement, nous pouvons comparer notre niveau à celui des autres, mais surtout rencontrer d'autres personnes d'horizons différents ; c'est très enrichissant »*. Nicolas Godard, son professeur d'EPS rebondit : *« D'autres jeunes ont participé aux épreuves à Dijon. C'est une chance pour eux de pouvoir être entourés de sportifs confirmés tout en vivant un événement unique avec des élèves venus de toute la France »*.

Tête sur les épaules

Malgré sa passion pour la course, Julie ne souhaite pas faire une carrière professionnelle dans le sport : *« j'espère pouvoir continuer à courir malgré le choix que j'envisage pour mon métier »*. En effet, Julie espère pouvoir reprendre la ferme familiale. D'ailleurs, elle a déjà participé à un jugement de bétail, organisé par le Legta du Morvan, et a gagné : *« je suis arrivée 1re de ma classe et deuxième du classement général - toutes les classes confondues. C'est une fierté car, au départ, je ne savais pas du tout ce que cela allait donner. Cette bonne place au palmarès me qualifie pour la finale départementale prévue fin 2023 et me conforte dans mon choix – en plus du soutien de mes parents »*. À l'avenir, Julie n'a donc pas fini de courir, mais probablement en troquant les chemins de course pour les stabulations.

Chloé Monget

Classement

Par équipe : les élèves sont arrivés à la 15e place sur les 32 équipes inscrites en lycée professionnel, et ils ont décroché la 2e place en lycée agricole dans la catégorie lycée professionnel.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

NIÈVRE

// 15e édition du Mois de la plèchie en Morvan

• jusqu'au 1er avril

Conjointement organisé par le Parc et par l'association « Les Plècheux du Morvan », en partenariat avec les mairies et/ou associations locales, le « Mois de la Plèchie » est entièrement consacré à des ateliers de transmission de ce savoir- faire à la fois ancestral et contemporain. Plus de 30 dates différentes seront proposées cette année, dans autant de communes.

Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 10 ou par mail, à l'adresse : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org.

// 11e Fête de plantes Jardipougues

• 7 mai

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

YONNE

// Salon de l'étudiant et de l'apprentissage

• Vendredi 3 et samedi 5 mars

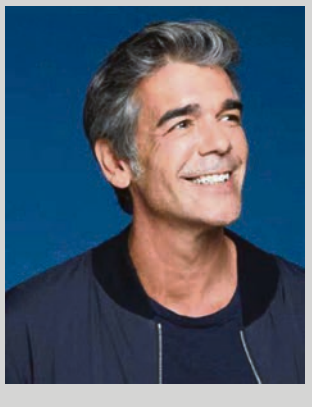
En partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du 58-89, la Chambre du commerce et de l'industrie de l'Yonne, le département et le centre d'information et d'orientation d'Auxerre, Centre France Parc Expo organise le premier salon de l'étudiant et de l'apprentissage, qui se déroule les 3 et 4 mars à Auxerrexpo. Ce salon est dédié aux collégiens (4e et 3e), lycéens, étudiants et jeunes de moins de 30 ans pour leur permettre de découvrir les filières, les écoles et les métiers. Il regroupe les établissements de l'Yonne et des départements limitrophes proposant de la formation du CAP au BAC+5 par voix classique, alternance ou apprentissage. L'entrée est gratuite.

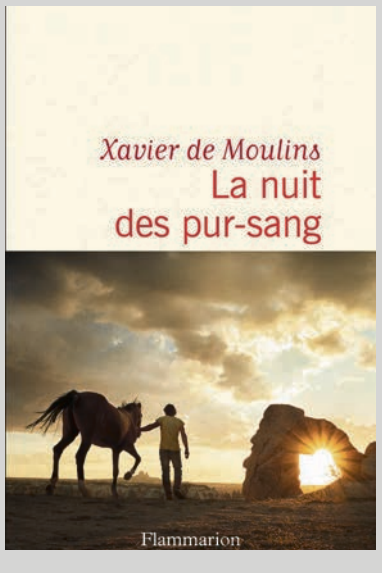
Renseignements supplémentaires sur le site www.auxerrexpo.com ou au 03 86 42 06 00.

// EN BREF

Livres Les chevaux comme un refuge

Si son nom ne vous dit rien, vous le connaissez pourtant : Xavier de Moulins est, depuis longtemps, l'un des visages de l'information sur la chaîne M6. Sa voix grave est identifiable lorsqu'il présente les flashs info ou l'émission de grands reportages « 66 minutes ». On savait moins que l'homme est également écrivain. Il est notamment l'auteur de trois romans publiés aux éditions Flammarion et intitulés Le petit chat est mort, Mon garçon et Toute la famille ensemble. C'est toujours chez Flammarion qu'il vient de faire paraître un nouvel ouvrage intitulé La nuit des pur-sang. L'histoire s'inscrit cette fois-ci dans le milieu du cheval et plus particulièrement dans celui des chevaux de course. Un monde devenu le refuge d'un homme abîmé par la vie. Peut-être pourra-t-il, avec ces chevaux, affronter ses fantômes et ses deuils… (La nuit des pur-sang, éditions Flammarion, 288 pages, 20 euros).





// GASTRONOMIE

Naïs Pirollet, l'étoile montante de la cuisine

Elle était la plus jeune candidate du Bocuse d'Or et a impressionné le jury avec sa déclinaison de courge pour les enfants. Rencontre avec Naïs Pirollet, figure de la nouvelle génération de cheffe cuisinière française.

Près d'un mois après sa prestation au Bocuse d'Or, le chef Savoyard Édouard Loubet ne tarit pas d'éloges à son égard. *« Représenter la France à l'âge de Naïs, personne ne pouvait le faire, c'est assez unique »*. Il faut dire qu'à 25 ans, Naïs Pirollet était la plus jeune candidate de cette prestigieuse compétition mondiale qui se déroule tous les deux ans, durant le Sirha Lyon.

De Briançon à l'Institut Paul Bocuse

Née en Lorraine, rien ne prédestinait vraiment la jeune Naïs à devenir un nom de la cuisine française. *« Nous étions six dans la famille, ma mère nous a toujours fait à manger »*, raconte celle qui apprécie revenir au cœur du berceau familial pour retrouver *« les bons plats de maman »*. *« Lorsque nous avons déménagé à Briançon (Hautes-Alpes), on se fournissait principalement chez les Italiens, on a découvert le parmesan, les blettes italiennes, de très belles courges… »*. De quoi forger les papilles de la talentueuse Naïs.

Son bac scientifique en poche, la jeune femme décide de candidater au célèbre Institut Paul Bocuse, situé à Écully (Rhône). Problème : elle n'avait pas encore 18 ans. *« Piquée, je me suis inscrite en école d'ingénieur avec l'idée de travailler ensuite dans l'agroalimentaire »*. C'est une semaine avant la rentrée que l'étudiante apprend la bonne nouvelle : l'Institut a finalement retenu sa candidature. Un choix visiblement très juste, puisque la brillante élève a terminé major de promotion en 2017. Son parcours l'a conduite jusqu'au chef Davy Tissot, le vainqueur français de l'édition du Bocuse d'Or 2021. Et Naïs n'était autre que sa commis. Simple hasard ou véritable passage de flambeaux ?

Récompensée pour son plat destiné aux enfants

En 2023 et après avoir remporté avec brio les sélections, à son tour de briller sous les flashs des photographes et les caméras des journalistes. Certes, sa lotte n'a pas suffisamment convaincu le jury pour rafler le Bocuse d'Or, mais lui a tout de même permis de décrocher la 5e place. Le moment de gloire a eu lieu lors de la seconde épreuve. Chaque candidat devait réaliser un *« menu pour les enfants »* à base de courge, de l'entrée au dessert. *« Nous avions eu ce thème en novembre, ce qui nous laissait peu de temps pour le préparer, le but était de réciter sa leçon le jour J pour que tout soit parfait*, détaille Naïs Pirollet, telle une professionnelle extrêmement bien rodée. *Le côté enfantin, c'était du jamais-vu et c'est difficile à interpréter, surtout lorsqu'il est jugé par des adultes… Il fallait amener un côté ludique dans la présentation, tout en restant artistique »*.

Au menu de la jeune femme : un croissant de courge craquante, pomme acidulée, nid d'abeille condimenté, pralin de courge en entrée. En guise de plat principal, un "splash" de gourmandise, œuf mollet et béchamel, velouté de courge muscade. Et pour conclure, une toupie meringuée, mousse lactée et cœur de potimarron. De quoi faire saliver de nombreux enfants… Et les membres du jury également, puisqu'ils ont décidé d'attribuer au travail de Naïs et à son équipe la première place. *« Ce sujet de la nutrition, c'est l'avenir ! C'est tout à son honneur et à l'honneur de la France »*, déclare Édouard Loubet, fier d'avoir épaulé la première Française à avoir remporté une épreuve de la compétition.

Un avenir encore à écrire

À la question : est-ce difficile d'être une femme dans un milieu d'hommes ? Naïs Pirollet fait preuve d'un sang-froid sans faille. *« Personne ne m'a freinée et la sélection ne s'est pas faite pour remplir un quota, ce n'est donc même pas une question »*. À ses yeux, sa candidature portait un autre message, bien plus significatif : *« la jeunesse a du potentiel »*. Le Bocuse d'Or derrière elle, la gagnante ne s'attarde pas sur la suite de sa carrière. *« J'ai besoin de retrouver l'essence du métier et de faire à manger pour les clients*, sourit-elle, avec aisance et assurance. *Cela reste à écrire ! »*. Quelques confidences donnent tout de même le ton. L'envie de toujours travailler dans l'excellence et en petite équipe. *« Je suis un peu sauvage »*, blague-t-elle, son café à la main. Mais son coach ne doute pas que peu importe le lieu, elle saura conserver ce qui fait son identité : une cuisine de terroir et de tradition.

Léa Rochon



Alexandra Battut / Agence Camille Cartier

Avant de participer au Bocuse d'Or pour représenter la France, Naïs Pirollet était arrivée major de promotion à l'Institut Paul Bocuse en 2017.

Lyon, berceau du prestigieux concours gastronomique

Bocuse d'Or, la célèbre compétition mondiale a été créé par Paul Bocuse. Les photographes et journalistes du monde entier viennent admirer ce spectacle depuis 1987. C'est d'ailleurs à cette date que le célèbre chef Paul Bocuse a imaginé le Bocuse d'Or. Tous les deux ans, lors du Sirha, 24 chefs du monde entier se réunissent devant un public digne des plus grands rassemblements sportifs pour réaliser deux plats en cinq heures et trente-cinq minutes précisément. Les thématiques sont dévoilées quelques semaines avant la compétition, afin que les équipes puissent ardemment s'entraîner. À l'issue de deux journées intenses, un jury composé de quelques-uns des chefs les plus reconnus de la planète décerne trois distinctions : le Bocuse de Bronze, d'Argent et d'Or. Au sein de la profession, un tel titre est synonyme de « meilleur cuisinier du monde ». Depuis la création de ce concours, la France a remporté 8 fois le concours. Le dernier en date n'est autre que Davy Tissot, chef cuisinier au restaurant Saisons, situé à Écully (Rhône) et également table pédagogique de l'Institut Bocuse. Et puisqu'un talent en attire toujours un autre, il avait alors choisi la jeune Naïs Pirollet comme commis.



Nicolas Villion / Agence Camille Cartier

Naïs Pirollet a remporté l'épreuve « Feed the kids », qui consistait à élaborer une entrée, un plat et un dessert pour enfant en utilisant de la courge.